

MINISTERIO DE AGRICULTURA
INSTITUTO DE ESTUDIOS AGRO-SOCIALES

L'ESPAGNE CONTEMPORAINE

par Giovanni Hoyois

LE PROBLÈME SOCIAL AGRAIRE

70/2



COPIA

G. Hoyois
6, rue St. Lazare
Bruxelles

36497

MINISTERIO DE AGRICULTURA
INSTITUTO DE ESTUDIOS AGRO-SOCIALES

L'ESPAGNE CONTEMPORAINE

par Giovanni Hoyois

LE PROBLEME SOCIAL AGRAIRE

| | |
|----------------------------|---|
| ARCHIVO TECNICO | |
| Número | 6 |
| Documento | |

| | |
|--|--------------------|
| INSTITUTO DE ESTUDIOS AGRO-SOCIALES BIBLIOTECA | |
| LIBRERIA n.º 76 | BOULEVARD n.º 2 |



308:63(460)

R. 32.400

G. Hoyois
6, rue St. Lazare
Bruxelles

En faisant précédemment le tour de l'Espagne pour en reconnaître le temperament physique, nous avons parcouru la gamme de ses horizons et de ses cultures. Il nous reste à reprendre un moment sous les yeux le même panorama, pour en distinguer, toujours sur le plan de la vie rurale, les aspects sociaux. Aux climats que le pays multiplie en lui-même, aux cotes d'altitude et aux zones de production - correspondent en effet bien des façons de vivre et par repercussion, autant de problèmes humains.

Nous partirons encore de l'angle galicien. Une population nombreuse s'y dissemine à travers les cultures, par maisons insolées ou par petits groupes de quatre à cinq logis. Avec la maison érigée au milieu des terres qui dépendent d'elle, le travail se joint au logement et la vie de famille à la vie professionnelle. Cependant, les exploitations sont petites; dix hectares par famille, voilà pour la région une grosse moyenne; et puis, elles sont assez éparées: au cours des âges, en effet, la propriété s'est à tel point morcelée - en ce coin d'Espagne qu'à présent, dans les meilleures zones, il faut considérer comme une forte parcelle l'hectare d'un seul tenant; en irrigué, il est pas rare de voir les lopins se réduire jusqu'à 25 centiares. Là-dessus, d'ailleurs, les cereales alternent sans jachères, par año y vez, avec des legumineuses; et souvent, l'exploitation comprend à la fois le jardin, le champ, le pré, la bois. Par bien des côtés, la Galice s'apparente de la sorte, au point de vue social, avec la campagne flamande, terre de petite culture démembrée et mobile. Ce type de vie rurale, qui trouve dans les quatre provinces du promontoire galicien son expression la plus caractérisée, voire même la plus excessive, c'est d'ailleurs celui des Asturies et encore, sauf les excès peut-être, celui de la côte de Santander, qui relève de la Castille (1).

Dans le pays basque, la physionomie du sol ne change pas fondamentalement. Là-aussi, les terres cultivables sont constamment occupées et le paysan vit sur son fonds. Mais le caserio basque est en -

general plus cosu que le logis ordinaire de la zone cantabrique; il s'entoure de moins de pres sur un sol plus tourmenté qu'en Galice, - mais il s'arrondit davantage en fait de cultures et de bon. Dans le creux de ce labyrinthe inoui, la vigne fait son apparition et si son fruit ne mûrit pas tout-à-fait, du moins suffit-il à composer le fameux chacoli qui avec le cidre de pomme, peut suppléer au vin. Bref, le pays basque respire une aisance que nous n'avons pas trouvée en Galice; si la plupart des caserios sont tenus en location, leur occupant n'est pas moins assuré d'y rester, en ce pays où tous les citoyens sont hidalgos, il se comporte en maître et travaille la terre comme si elle était à lui. Tel est du moins l'aspect des deux provinces côtières: la Biscaye et le Guipúzcoa; Alava, en effet, n'est plus purement basque et la Navarre voisine est particulariste. Avec moins de caserios et plus d'agglomérations, ces zones marquent la transition vers un monde social fort différent.

Faisons une grande enjambée et nous voici en Catalogne. La terre n'y est pas aussi bien distribuée que dans le Nord-Ouest, mais elle présente encore un état de division suffisante, sans tomber dans le minimi fonds. (2) La masia, qui suggère la "mas" provençal, voilà le type d'exploitation courante; lorsqu'il s'y ajoute un petit parc d'agrément, c'est une torre, dont le nom rappelle un peu la ferme fortifiée d'autrefois. Bref, le cultivateur habite encore en general sur ses terres qu'il ne laisse guère chômer. C'est un fermier, souvent un métayer qui réserve au propriétaire le tiers des fruits et dans certaines zones, de vieilles redevances grèvent l'exploitation, comme en Galice, d'un poids difficile à supporter. Aux Balears, à le même type domine; mais peut-être, l'exploitation des casulans se rétrécit-elle là aussi jusqu'au morcellement.

La Catalogne, où règne la Vigne, ou l'olivier s'acclimate et où pointe déjà l'oranger à côte de la grosse céréale, forme à elle seule, avec sa variété de climats distincts, toute une Espagne en réduction. Mais sous quel jour social le Levant se présentera-t-il avec la mervei-

lle de son irrigation? Celle-ci a pour affet, nous le savons de subdiviser fortement l'étendue des exploitations dans la zone étroite de l'arrosage, tout en leur faisant produire beaucoup. Aussi le valencien aime-t-il vivre au sein même de la huerta, dans sa blanche barraca, ou à former, tout près de là, des villages peuplés. Mais, suivant les altitudes et le régime hydraulique, le Levant abonde en contrastes: ceux-ci s'accroîtront à mesure que, par Alicante et Murcie, nous descendrons vers le sud.

Nous sommes en Andalousie. Le ciel est splendide et le sol ne manque pas de bonne volonté. Mais l'homme n'est pas ici le même qu'ailleurs. Plus imaginaire que laborieux, il n'applique pas à la terre un effort tenace. En ces parages, d'ailleurs, il ne pleut guère et la rotation s'étend sur trois ans, il y faut donc, pour la même culture, le double de la surface employée en Castille, et quatre fois plus que dans le Nord. Cadre nouveau, mœurs nouvelles, on n'habite plus sur les terres: la population se concentre en des agglomérations très denses et d'autant plus écartées les unes des autres; les moindres hameaux sont des bourgades de 150 à 300 maisons. C'est de là que, par de longs trajets à pied l'ouvrier ira journallement faire sa tâche au siège d'exploitation, le cortijo. Un immense prolétariat sans terre, quémandant sa pâture auprès de vastes exploitations industrialisées telle est la caractéristique d'une Andalousie allègre et farouche.

L'Estremadure prolonge le même paysage, mais en plus dur. Là aussi, la propriété s'accumule d'un côté et la population de l'autre; là surtout, de vastes territoires restent en friche; on y voit des céréales, mais le propre du pays, ce sont les pâturages naturels où de maigres bestiaux arrachent les broussailles sur un terrain rugueux, Horizon de grisaille que cette région pauvre entre toutes, ou sans la nervosité du cordouan ni la fantaisie du sévillan, le peuple a parfois de terribles reveils.

Une fois de plus, nous avons parcouru les contours de la péninsule. Il reste le centre, la Castille fameuse, où la simplicité de

la culture, concentrée dans les cereales, n'empêche pas l'exploitation de se subdiviser et la propriété de se partager. On n'y vit pas en -- dissemination comme sur les côtes cantabriques ni par lourdes agglomerations comme sous les oliviers andalous, mais si le castillan, cet homme rare sur une vaste région, aime à former de petits villages isolés, les terres qui s'étendent autour de son pueblo se distribuent normalement à la moyenne mesure de la petite exploitation familiale. Beaucoup de modestes propriétaires, beaucoup de petits fermiers, qui laissent à la culture le caractère d'une tradition pleine d'âme et ne sauraient penser à en faire une "entreprise", telle est la substance de la paysannerie. Si cette terre, donne peu, la population s'équilibre avec ses ressources et si la Castille est le pilier de l'Espagne politique le paysan castillan peut-être tenu pour l'axe de l'ordre social en une nation démontée.

Mais la meseta est vaste, et la vie ne s'y présente pas partout identique. Dans la plaine d'Albacete, les aldeas dispersées se peuplent des domestiques et ouvriers du propriétaire; les quinterías de la Manche ressemblent au caserio basque. De l'olivier on passe à la vigne et de la vigne, en allant vers le nord, on monte sur l'aire immense, de la blonde céréale, en trouvant les villages toujours plus restreints et les étendues plus dénudées. De ci, de là, la verdure s'anime, la culture se resserre et la population se fait plus compacte: c'est la campagne d'Alcalá de Henares, c'est la Sagra de Toledo, c'est Aranjuez et son oasis plus haut, franchit le Guadarrama, passé la glaciale Avila et l'austère Segovie, c'est la grange fidèle de Valladolid ou de Palencia, c'est le plus rude effort de Zamora et de Salamanque en Leon, bref c'est l'économie élémentaire où l'homme ne travaille que pour procurer le pain à l'homme et où une trop maigre averse de froment se traduit aussitôt par la famine. Mais si l'aisance y est rare, la famine est heureusement plus rare encore, et c'est plutôt sur le bord d'une digne indigence que vit le laboureur de la Vieille-Castille.

De son frère de l'Aragon on pourrait tracer un portrait semblable, en plus pauvre dans les steppes qui courent vers les Pyrénées et vers

le Levant, mais en plus riche, assurément, dans les vallées où l'eau se distribue à profusion. C'est un climat social plus tourmenté qu'en Castille, et la richesse de ses facultés confère à l'Aragonais de l'Ebre une teinte de modernité. Il demeure, néanmoins un type central, un habitant du continent massif, un être positif qui sait ce qu'il veut et n'entreprend pas deux choses à la fois.

XXXXXXX

Approchons- nous maintenant du peuple si divers qui habite la terre d'Espagne et partageons un peu ses soucis.

Si la production agricole pose à l'Espagne une série de problèmes vitaux, la repartition de ces produits est la source de difficultés plus graves encore. Comme l'Irlande au XIXe siècle, comme hier l'Italie, la Hongrie, la Roumanie, et la plupart des pays d'Orient, l'Espagne est affligée d'une "question agraire". Dans une nation en grande majorité consacrée à l'agriculture, le travail des champs ne suffit pas, en effet, à procurer à tous un niveau de vie satisfaisant. Une grande partie de la population agricole subit au contraire des conditions d'existence réellement indignes des travailleurs "sobres et honnêtes", de pères de familles appliqués à perpétuer la race avec ses meilleures vertus. A cet état de gêne, voire de misère, bien des causes contribuent. Après avoir examiné les déficiences de la technique agricole, tâchons de débrouiller un peu l'écheveau, des facteurs sociaux, en examinant la situation réciproque des propriétaires des fermiers et des ouvriers.

XXXXXXXXXX

Il n'est malheureusement pas possible de faire, à l'heure actuelle, une idée exacte de la repartition de la propriété rurale en Espagne. Les travaux du cadastre, commencés à la fin du siècle dernier, sont loin en effet d'être terminés. Au 31 décembre 1930, le superficie cadastrée embrassait 22.435.090 hectares utiles, soit environ 25 millions avec les agglomérations et les voies publiques. En somme, le sud de l'Espagne est presque entièrement cadastre, le Centre ne livre encore que des indica-

tions fragmentaires et le nord n'en donne aucune. Sans doute, les traits dominants du régime de la propriété sont-ils connus partout, mais on n'en pourrait tirer des conclusions rigoureuses dans les régions non encore officiellement analysées.

Quelles sont donc les données du cadastre?

Le premier fait qui s'impose, c'est le grand nombre des petites, et même des très petites propriétés. Sur un total de 1.790.026 propriétaires, il apparaît tout d'abord que 1.775.305 d'entre eux possèdent moins de 250 hectares: ils occupent ensemble avec 11.366.390 ha; la moitié du territoire cadastré (50,66h.c) (6) Ces chiffres s'éclairent si, de la superficie, on passe à examiner la revenu de ces propriétés. Il apparaît en effet que 1.699.585 propriétaires, soit 94,94% ne possèdent qu'un revenu cadastral évalué à 1.000 pesetas au plus. (7)(8)(9).

La seconde observation à faire c'est que la petite propriété si imposante par le nombre de ses détenteurs, se montre faible en superficie comme en richesse. En effet, les 98,06% du total des blocs, ceux de moins de 10ha. n'occupent que 35,72% de la superficie, soit ----- 8.014.715 ha. Les propriétés de moins d'un hectare couvrent elles-mêmes 2.969.842 ha. celles de un à cinq, 3.665.457 ha, et celles de cinq à dix, 1.379.416 ha. Quant à la richesse, les propriétaires cotés à 1.000 pesetas maximum, qui représentent les 94,94% du total, figurent pour un revenu total imposable de 228.431.432 ps., soit 32,67 seulement. C'est à peu près, en valeur, la proportion qu'occupent en superficie les propriétés de moins de 10 hectares.

Nous pouvons résumer ces premières données en disant que si, pour le nombre, les petits propriétaires constituent la presque totalité des possesseurs de la terre dans les provinces cadastrées, ils ne figurent en importance économique qu'un tiers seulement.

Or, si nous recherchons à quelle classe sociale appartient la contrepartie, il ressort des statistiques que c'est à la grande propriété. Il est difficile, sans doute, de préciser les qualifications de grande ou de moyenne propriété dans un pays de climat et de sol aussi divers

que l'Espagne. La productivité de la terre n'est pas en Castille ce qu'elle est en Galice ou sur les côtes de Valence et le même revenu suppose selon les régions, des superficies très différentes. Aussi - devant les interprétations comme celles de M. Carrión, qui classent - dans la grande propriété les blocs de plus de 251 ha, est-on fondé à poser un point d'interrogation. Il faudra s'en souvenir en parcourant les relevés qui vont suivre.

La fait est que les blocs (fincas) de ce genre, tout en n'étant que 12.488, au total, tout en ne constituant que 0,12% de nombre des propriétés, occupent à eux seuls 7.468.629 ha. soit 33,29% de toute la superficie cadastrée.

D'autre part, si l'on tient pour des propriétés importantes celles de 100 ha. et plus, on voit que, au nombre de 28.793, elles occupent 9.808,586 ha, soit 43,72 du territoire cadastrée, alors que celles de moins de 100 ha, sont 10.185 soit 56% et qu'elles occupent --- 12.626.504 ha. ou 56,28% Si l'on songe que, parmi les blocs de plus de 100 ha, un certain nombre se ramènent aux mêmes mains il résulte que moins de 20.000 espagnols possèdent à eux seuls près de la moitié du territoire cadastre. Plus précisément, si, au lieu des blocs isolés, - nous considérons les propriétaires qui réunissent des blocs ou des -- parcelles faisant pour chacun d'eux un total de plus de 250 hectares, il apparaît que 14.721 propriétaires occupent à eux seuls 11.068,700 ha. soit 49,34% de la superficie cadastrée. Les blocs de plus de 500 hectares, qui constituent incontestablement la grande propriété, figurent dans ce total pour près de la moitié: 4.916.590 ha, soit 21,91% du territoire.

Si nous envisageons la valeur économique des grandes propriétés, nous nous trouvons devant le même ordre de grandeur 17.349 propriétaires, soit 0,97% du nombre total, possèdent un revenu de plus de 5.000 pesetas, ils comptent ensemble pour 294.028.428 pesetas, soit 42,05% du revenu total de la superficie cadastrée.

La grande propriété dépasse donc largement, dans l'ensemble, l'importance territoriale et économique de la petite propriété. Qu'en est-il

de la propriété moyenne? Ici encore, le terme est évidemment imprecis. Toutefois, si nous tenons pour propriétaires moyens ceux qui se trouvent cotés entre 1.000 y 5.000 pesetas ils son 73.092, soit 4,09 du total, et représentent 176.711.520 pesetas, soit 25,27%. (10).

Cet aperçu d'ensemble révèle déjà quelques traits fondamentaux de la situation sociale agraire: une catégorie puissante et très peu nombreuse de grands propriétaires se trouve en présence d'une infinité de tout petite propriétaires, sans qu'une classe intermédiaire parvienne à rétablir l'équilibre.

Mais cette situation est-elle équivalente dans les diverses provinces cadastrées? C est ce que nous allons voir.

Pour la facilité de l'exposé, nous grouperons avec M. Carrión les provinces en diverses régions naturelles. (12) Or, si nous considérons la statistique des blocs, il ressort que, dans toutes les régions, les blocs de moins de 10 ha. représentent plus de 94% du nombre total. (94,61 en Bétique, 99,58 dans la zone castilloléonaise, tels sont les extrêmes) En revanche, leur étendue relative décroît à mesure qu'on passe du centre (66,08 dans la zone castilloléonaise, 58,86 dans la zone centrale) vers l'Est (51,36 dans le Levant, 34,78 dans la Manche 33,42 dans le sud-est), pour atteindre en fin l'Extremadure (27,41) et l'Andalousie, ou elle se réduit à 26,43 dans la région pénibétique et 22,44 en Bétique.

Les blocs de plus de 250 ha. par contre, suivent le mouvement inverse. De 13 ou 14% de l'étendue dans le Centre et le Levant, ils passent à 20,52 dans le sud-est, 38,80 dans la Manche, à 35,84 en Estremadure, à 43,34 dans la zone pénibétique pour atteindre 40% en Bétique. Les blocs de 500 ha., déjà compris dans ce relevé présentent à peu près le même indice progressif. Leur minimum est dans le Levant (6,16% de l'étendue; ils n'atteignent pas 10% dans le Centre, mais passent à 19,31 dans l'Estremadure, à 28,81 dans la Manche, à 30,42 dans la zone pénibétique, pour atteindre un maximum de 31,48 en Bétique. L'ensemble formé par la Manche, l'Andalousie et l'Estremadure

présente une proportion generale de 41,18% de blocs de plus de 250 ha. dont 27,81 de plus de 5 00 ha. En évaluant à 80% du total des propriétés le nombre des propriétaires il ressort que dans ces trois grandes regions, 7.266 propriétaires sur 896.084 occupent 6.388.441 hectares sur 15.512.816. (13)

Quant aux blocs d'étendus moyenne, ils se repartissent de façon beaucoup plus égale; ceux de 10 a 100 ha. varient de 14,05% dans le Centre a 24,12 dans le Levant, en poussant cependant une pointe à 34,20 dans le sud-est, et ceux de 100 a 250 oscillent plus faiblement encore, entre 5,44% dans le Centre et 15,20% en Estremadure. Ils marquent donc une légère tendance à s'agrandir et passant vers le Sud.

Si nous recherchons d'autre part, comment se distribue l'importance économique de la grande propriété la même impression generale se confirme. Les côtes de plus de 5.000 pesetas representent dans la Manche -- 35,46% du revenu imposable, 41,81 dans la zone penibetique, 56,20 en Bétique et jusqu'à 57,71% en Estremadure. Il faut remarquer par ailleurs que, dans les regions cadastrées du Centre, elle atteint 31,26% en Castille et Leon, 32,96 dans la zone Centrale. Dans le Levant, par contre, elle ne monta pas à plus de 15,78, ni à plus de 17,29 dans le sud-est.

De quelque façon que l'on considère ces données, elles revelent l'importance très considerable de la grande propriété dans le Sud et le Sud-Ouest de l'Espagne. En Estremadure et dans la majeure partie de l'Andalousie, elle jouit d'une prépondérance économique indiscutable par rapport à toutes les autres propriétés réunies, dans les autres regions du sud, elle n'en est pas éloignée.

Si l'on examine séparément les provinces, celles qui la grande propriété affecte le plus largement sont les suivantes. Dans la Manche, Ciudad Real, où 1.185 propriétés de plus de 250 hectares occupent 1.016.181 hectares, soit 53% de la superficie totale où l'équivalent de deux provinces comme celle d'Alicante. Dans ce total, 594 blocs de plus de 500 hectares réunissent 815.511 ha, dont 586.373 relèvent de 258 propriétés de plus de 1.000 ha. de ce nombre 20 comptent chacune plus de 5.000 ha. et en occupent 136.041. Dans l'Estremadure, Cáceres présente

le coefficient le plus élevé, avec 42,02% de la superficie en 1049 blocs de plus de 250 ha. totalisant 485.465 ha. dont plus de la moitié (254.531 ha. ou 22,03% de la superficie totale) se répartissent entre 313 propriétés de plus de 500 ha. Dans la zone péninsulaire, c'est Grenade, qui l'emporte avec 46,66% de sa superficie, soit 566.241 ha. occupés par 777 propriétés de plus de 250 ha; de cet ensemble, 333 propriétés de plus de 500 ha. réunissent 421.443 ha. ou 34,73% du territoire et 10 de plus de 5.000 ha. en embrassent 66.115. Mais c'est la basse Andalousie qui constitue par excellence la région des grands domaines. Les trois provinces limitrophes de Cadix, Huelva et Seville présentent chacune plus de 30% de leur superficie consacrés aux propriétés de plus de 500 ha. A Huelva, 47% forment des propriétés de plus de 250 ha. (320.784 ha); ce chiffre s'élève à 50,45% à Seville (660.157), dont 33,64 de plus de 500 (440.132); le maximum de toute l'Espagne est réalisé dans la province de Cadix, avec 57,97% de propriétés de plus de 250 ha. (624 blocs totalisant 398.342 ha), dont 271 comptent plus de 500 ha. et, en réunissant 265.819 ha. occupent 38,68% du territoire. Dans cette même province, 82 blocs de plus de 1000 ha. totalisent 149.849 ha; trois de plus de 5000 réunissent à eux seuls 30.646 ha.

La petite propriété, celle de moins de 10 ha, suit-elle une marche inverse à celle des grands domaines? D'une façon générale, oui. La correspondance est frappante à Cadix, qui offre, avec 10,14% -- (69.689 ha répartis en 44.795 blocs), le chiffre le plus bas de toute l'Espagne; elle existe également à Seville (19,74%), à Caceres (20,30) et à Huelva (21,22%). à Grenade, cette propriété réunit encore 26,48% du territoire. On peut conclure, en somme, que les régions les plus fortement absorbées par les latifonds sont également celles où la petite propriété apparaît le plus réduite. Rappelons tout de suite cependant, qu'il ne faut pas confondre propriété et propriété privée, le domaine public restant fort important en Espagne (14).

Tels sont, en aperçu sommaire, les traits généraux du régime de la propriété dans la partie de l'Espagne soumise au cadastre. Est-il possi

ble d'y ajouter quelque chose pour la zone non cadastre? Il est notoire, en effet, que dans la vaste bande du nord, la propriété est fort morcelée. L'Aragon présente encore des zones considérables de latifonds, mais le pays basque et la côte cantabrique sont, par excellence, des régions de petite propriété; quant à la Galice elle est affligée de mal exactement contraire à celui qui affecte l'Andalousie: la propriété s'y trouve pour une large part, non seulement morcelée, mais pulvérisée et un grave problème social résulte, dans cette région, de la prédominance du "minimifonds". Celui-ci, en effet, empêche la culture rationnelle; il aboutit à un renchérissement démesuré de la terre et, en définitive, force les populations à émigrer. Au morcellement se joint d'ordinaire la dissémination des parcelles, qui force les exploitants à disperser leur effort, fait perdre en chemins et sentiers une partie appréciable du terrain et complique le régime sociale d'une foule de servitudes (15) (16)

De quoi résultent les latifonds? De bien des circonstances. Un bon nombre d'entre eux datent de la reconquête: ce sont de vastes territoires attribués par les rois en seigneurie à leurs lieutenants, suivant d'usage du temps. Mais, beaucoup d'autres titres se joignent à celui-là. Ainsi, la politique de desamortissement menée au XIX^e siècle envers toutes les propriétés collectives indistinctement, celles de l'État, des communes, de l'Eglise, des établissements publics, fut une abondante pourvoyeuse de latifonds. Beaucoup de propriétaires en profitèrent pour arrondir leurs domaines et quantité de purs spéculateurs, sans attaches avec l'agriculture, réalisèrent d'opulentes bénéfices sur des terres qui, vendues avec précipitation, tombaient en général à des prix dérisoires. Quant à la transmission de ces propriétés dans toute leur ampleur, elle était pratiquement garantie, au sein des familles nobles, par la voie des majorats et des fidéicommiss.

La prédominance, suivant les régions, de tel ou tel régime juridique a puissamment contribué, d'ailleurs à la disparité de la propriété sur la face du pays. Si la toute petite propriété prévaut en Galice, c'est pour une large part en raison du fait que le partage égal --

des héritages y est entré pleinement dans les moeurs, jusqu'au morcellement à outrance, alors qu'en des régions de climat analogue, sur la côte cantabrique, le bien de famille subsiste en vertu de traditions qui corrigent la rigueur des lois. C'est le cas du pays basque, où la famille garde une forte unité. En Catalogne, la permanence de la propriété trouve une sauvegarde dans le régime régional, légalement maintenu, de l'hereu. (18)

XXXXXXXXXXXX

Connaître l'étendue des propriétés rurales, ce n'est pas encore émettre à leur sujet un jugement de valeur. Nous aurions à renhermeer maintenant si les grands domaines remplissent leur mission économique et si, de ce chef, leur maintien se justifie.

Une première constatation s'impose. Si nous comparons l'étendue productive des diverses régions du pays, les régions de latifonds -- (Manche, Estremadure, Andalousie) présentent, avec 90,97% de l'chendre totale, un taux equivalent à celui de la zone caracteristique de la moyenne culture, le région castillo-leonaise (89,32) et nettement supérieure à celui de la zone cantabrique (83,14) où la propriété est morcelée. Il dépasse légèrement la moyenne nationale de 88,37%. Dans cette étendue productive elle-même, qui se subdivise en terrains cultivés et terrains incultes, quoique productifs, le même blocs de provinces latifondistas montre 44,21% de terrain cultivés (par rapport à la superficie totale), tandis que la zone cantabrique n'en à que 21,55%. la région castilloleonnaise 41,80, et que la moyenne nationale s'établit à 44,21.

Enfin, la proportion des terrains incultes et susceptibles d'une certaine production ne semble pas plus grande dans les régions de latifonds que dans les autres parties de l'Espagne. Elle est de 40,72% de l'étendue totale dans l'Estremadure (20), de 43,25 dans l'Andalousie Orientale, de 54,29 dans l'Andalousie Occidentale, soit de 46,76 pour ces quatre régions réunies. Ce taux est inférieur à celui de la région cantabrique depuis la Corogne jusqu'en Guipuzcoa, qui donne 61,59 de terrains incultes, bien que la propriété s'y trouve extrêmement divisée

mais il faut se souvenir de l'envahissement, dans le nord, des montagnes impraticables.

La comparasion est plus legitime si l'on considère la region castilloléonaise que, sans être plus accidentée que le sud de la péninsule, et tout en présentant un régime dominant de moyenne propriété, avoue une proportion de 47,52% de terrains incultes, soit plus encore que le sud de la peninsule. L'ensemble de l'Espagne présente d'ailleurs 50,05% de terrains incultes, soit un peu plus que la zone des latifonds.

Si l'on compare d'autre part la valeur de la production entre les régions latifondistes et les autres, il apparait que la moyenne annuelle des terrains cultivés est de 324,28 pesetas par hectare dans la Zone des latifonds (21) soit à peine moindre que dans la région castilloleonaise.(345,38). (22) Ni du point de vue de la superficie productive, ni de celui de l'étendue cultivée, ni même de celui du rendement effectif des cultures, il n'est donc possible de conclure à une infériorité absolue de la zone des latifonds.

Ces chiffres denotent cependant une infériorité relative considérable. En réalité, l'Andalousie jouit d'un climat beaucoup plus favorable à la culture que la Castille. Les pluies y sont plus abondantes et mieux réparties à travers les saisons. La temperature y est également plus chaude et plus stable: le minimum moyenne d'hiver est d'environ 5 d'egrés à Seville et de 8 à Cadix, tandis qu'en Castille il tombe fort au dessous de zéro; la moyenne du printemps, qui est de 10,50 à Valladolid et de 12,50 à Madrid, etteint en Andalousie de 15 à 16 d'egrés. En réalité, la vegetation se repose à peine en ce midi où dès le debut de février, les cultures sont aussi avancées qu'en Castille à la fin avril. L'été lui-même est moins sec en Andalousie que sur la meseta, à cause de la proximité de la mer et de l'accueil que fait aux vents de l'Atlantique la large vallées du Guadalquivir (23).

Un autre indice milite peut-être dans le même sens. c'est la valeur de la production spontanée des terres incultes. Dans l'ensemble

de la zone latifondiste, abstraction faite de l'étendue absolument improductive, elle atteint une moyenne de 24,61 pesetas par hectare, soit sensiblement plus que dans la zone castilloleonaise, où elle n'est que de 18,26 (24). Ne semble-t-il pas à voir ces chiffres qu'un bon nombre de pareilles serres soient susceptibles de culture? (25)

Rappelons enfin, que l'Andalousie fut réputée pendant des siècles sous la période romaine et musulmane, comme le jardin de l'Espagne et son grenier national. Ce n'est pas à tort qu'on la compare aux côtes méditerranéennes, qui sont restées de façon générale, beaucoup plus puissamment productives. En résumé, si l'Andalousie se trouve au niveau économique de la Castille, ses ressources naturelles la prédestinaient certainement à beaucoup mieux.

Après ces considérations d'ensemble, analysons quelques données particulières du même problème. Si l'on examine l'étendue relative des terrains classés comme pâturages naturels, broussailles et bois (prados, dehesas y montes). L'Andalousie Occidentale présente des chiffres très considérables: 50,56% de la superficie, et jusqu'à 65,66 dans la province d'Huelva, mais cette proportion ne dépasse pas la moyenne nationale (à peu près 50% du territoire) et l'ensemble de la zone des latifonds, avec 43,62% demeure inférieure à cette moyenne. La région du Levant (Valence, Castellón, Alicante) en présente d'ailleurs davantage; 49,76% (25 bis) D'un autre côté, la part des céréales et légumineuses, qui ne dénote pas une culture intensive, occupe une zone proportionnellement élevée dans les régions de latifonds: 22,64%, alors que les provinces méditerranéennes du Levant et de la Catalogne ne dépassent pas 14,92 (Tarragone), mais, en Castille, Valladolid et Segovie atteignent de ce chef jusqu'à 40%. La différence est constituée en bonne partie par l'olivier, culture aléatoire mais souvent riche, qui, limitée par le climat dans l'est et le midi, s'étend sur 11,15% de l'Andalousie. Passant à l'extrême opposé en fait de productivité, la culture intensive des huertas qui se confine à un espace extrêmement restreint, l'ensemble de la zone des latifonds lui attribue 0,20% du territoire, avec 0,28 pour l'Andalousie et jusqu'à 0,52 à Cadix: sans doute, Valen

ce y consacre jusqu'à 0,72%, Barcelona 0,93, Tarragone 1,35, mais Alicante n'en présente que 0,28 et Castellon 0,02 seulement. N'entrons pas plus avant dans le détail de la distribution des cultures, les observations que nous pourrions faire encore ne modifieraient pas l'impression générale acquise jusqu'ici. La zone des latifonds est inférieure aux côtes méditerranéennes, mais cette infériorité la laisse sous le plan de la moyenne générale du pays.

Il en va de même encore si l'on considère les produits du bétail qui valent pour la zone en question 31,48 pesetas par hectare de superficie totale (1929 et 1930), soit autant qu'en Castille et Leon (30,68) mais beaucoup moins que dans le Levant (51,53) qu'en Catalogne (58,73) et, naturellement, que dans la zone cantabrique. (26) Il est indéniable, au surplus, qu'en un grand nombre de cas particuliers les domaines ne sont pas exploités à suffisance. Le fait le plus typique est à cet égard celui de Castellar, où 1.000 hectares seulement sont cultivés sur 16.000 en majeure partie de bonne terre. Enfin, les réserves de chasse, qui occupent jusqu'à 87.764 ha. dans la province de Cordoue, empiètent souvent sur les terrains propices à la culture.

De tout quoi il résulte que la zone composée de la Manche, de l'Estremadure et de l'Andalousie présente, en fait de culture et d'élevage, une déficience appréciable. Quant à chiffrer cette déficience, même d'une façon largement approximative, les économistes ni les sociologues n'y sont parvenus. Si l'Andalousie doit valoir plus que la Castille, n'est-il pas téméraire, d'autre part, de lui offrir le Levant pour modèle? Il faudrait, pour le dire, qu'un nouveau régime agraire ait donné ses résultats. C'est alors seulement que l'on pourra dire si, abstraction faite des cas flagrants, les latifonds ont réellement dénaturé, dans l'ensemble, la productivité du sol (27).

Sans contredire ce qui a été exposé plus haut, il faut tenir compte, d'ailleurs, du fait que, malgré un certain avantage climatique, l'Andalousie appartient en majeure partie, comme la Manche et l'Estremadure, à la zone sèche. La grande culture est jugée nécessaire, même par des sociologues favorables à une réforme agraire, pour les 360.000

Km. carrés qui ne bénéficient pas de plus de 375 mm. d'eau de pluie par an. Outre le maigre rendement du sol, comme la récolte des céréales y est souvent perdue, il convient d'y joindre, pour équilibrer l'exploitation, l'olivier et la vigne, sans compter les prés. C'est là une indication de la nature, dont il semblerait dangereux de ne pas tenir compte.

Mais la culture extensive n'est pas nécessaire sur les terres aisément irrigables qui bordent le fleuve, ces terres qui ne font souvent pas il objet d'un effort sérieux. Au surplus, l'exploitation sur un large pied ne réclame nullement une propriété plus étendue encore, telle que la présentent les latifonds. Que les grands domaines dépassent en fait le cadre de l'exploitation normale, on s'en assure en comparant à l'Andalousie latifondiste, et de climat accueillant la Castille plus morcelée bien qu'elle soit moins fertile. Il ne faudrait donc pas exagérer le vœu de la nature et conclure précipitamment au maintien de la situation actuelle.

Un autre aspect de la question, qui porte à opiner dans le même sens, c'est la fait, universellement concomitant avec celui des latifonds, de l'absentéisme des propriétaires. Sans que l'on puisse avancer ici des chiffres certains, il est avéré qu'un nombre important de grands propriétaires ne gèrent pas eux mêmes leurs domaines. Ainsi en va-t-il surtout des nombres de l'aristocratie. Lors qu'ils en subdivisent l'exploitation pour la louer, le mal n'est pas grave, bien que les fermiers préfèrent d'ordinaire traiter directement avec le propriétaire sur un plan plus humain que celui où se tient la rigueur des simples administrateurs. Mais souvent, les terres sont exploitées en gérance, sans grand stimulant ni de la part de propriétaires abondamment pourvus, ni de celle des gérants relativement peu intéressés à l'exploitation. (29)

XXXXXXXXXXXXX

Or, en face d'une propriété extensive et relativement peu rémunératrice se présente dans la même région un fait non moins frappant: celui d'un prolétariat rural qui vit dans l'indigence. Tournons-nous

à présent vers cet aspect du problème agraire.

Les ouvrières agricoles sont en Espagne beaucoup plus nombreux que les ouvriers industriels: 3.140.000 vis-à-vis de 1.860.000 (chiffres de 1928) mais leurs conditions d'existence sont très différentes d'une région à l'autre, et l'ouvrier andalou ne ressemble guère à l'homme englobé en Galice sous le même nom. Entre les zones d'une province, voire entre des villages voisins, il faut distinguer ouvrier et -- ouvrier. Tout l'échelonnement qui va du petit propriétaire louant occasionnellement son travail jusqu'au simple manouvrier, au bracero sans aucune assiette foncière, sans autres ressources que le pur salaire, trouve place sous la même qualification générale. De la situation constatée en un point gardons-nous donc de conclure ailleurs.

C'est en Andalousie que l'existence de l'ouvrier rural paraît le plus pénible. Dans cette zone et dans l'Estremadure voisine, les simples salariés, adonnés au seul travail des champs, sont très nombreux; une grosse partie de la population dépend donc exclusivement des offres d'emploi que feront les propriétaires ou les fermiers. (30) Or, quelles sont ces conditions de travail? Ici encore, à défaut de statistiques générales et officielles, force est bien de nous contenter d'indices. D'après une enquête menée en 1929 dans 32 villages de la province de Cordoue, comptant au moins 50.000 ouvriers, le salaire inférieur moyen était de 3,25 ps. et le taux supérieur moyen était de 5,40 (31) Voilà une base, mais hâtons-nous de reconnaître qu'une foule de situations locales la contredisaient, parfois même de façon inattendue. Ainsi, dans la partie montagneuse et moins fertile de la même province, les salaires étaient beaucoup plus élevés et la nourriture meilleure que dans la plaine, les taux les plus bas correspondant aux villages les mieux pourvus de main d'oeuvre. Presque partout, il fallait distinguer trois types de salaires selon la nature du travail: les opérations courantes et mal payées, l'ensemencement, qui l'était déjà mieux, et la moisson, avec des taux beaucoup plus forts. Suivant l'Anuario Estadístico, le maximum était à Cordoue de 3,50 et le minimum de 1,75 sommes auxquelles il fall

Il faut ajouter la valeur de la nourriture soit environ 1,25. C'est le même ordre de grandeur.

Comparons un instant ces données avec celles des autres régions. En 1928 les ouvriers agricoles atteignaient un maximum de salaire de 15 pesetas à Lérida et à Saragosse, de 10 à Pampelune, de 9 à Barcelone et à Oviedo, de 8 à Ciudad Real et à Gerone. Par contre, le maximum ne dépassait pas 3 à Salamanque et 3,50 à Zamora, tandis que le minimum tombait à 2,50 à Ciudad Real, Guadalajara, Zamora, à 2 à Cordoue et Salamanque.

Quant au salaire féminin, il ne dépasse à ce moment nulle part 6 pesetas (Barcelone); son maximum est de 1,75 à Salamanque et à Granade, de 1,50 à Toledo. Le maximum moyen s'établissait d'ailleurs entre 3 et 4. Le minimum par contre, tombe à 1,50 à Ciudad Real, Granade, Huelva, Lugo, Toledo, à 1 peseta à Cordoue, Jaen, Salamanque et jusqu'à 0,50 à Valladolid (32).

Il semble ressortir de cet aperçu que l'Andalousie ne présente pas les types de salaire les plus élevés, tandis qu'elle réalise les plus bas, mais que, d'autre part, elle n'est pas seule à offrir ceux-ci, diverses zones de Castille lui étant assimilables à cet égard. Ainsi en va-t-il également du salaire féminin, qui demeure dans l'ensemble beaucoup plus bas que celui des hommes. (33)

Mais un autre élément doit entrer en compte dans l'appréciation du niveau de la vie ouvrière andalouse. C'est le chômage saisonnier qui revient là-bas régulièrement au printemps et en automne. Or l'enquête à laquelle nous nous sommes d'abord référée relevait autour de Cordoue, dans certains villages, jusqu'à 200 jours inoccupés, et la moyenne se fixait à 101. À supposer par conséquent 132 jours retribués au minimum moyen (428 pes) et 132 jours au maximum moyen (712), cela représentait pour l'année 1140 pes. soit 3,12 pes. par jour somme certainement insuffisante à l'entretien d'une famille, même avec toutes les restrictions possibles à la campagne. Si la vie est moins chère au village en ce qui concerne l'habitation ou le vêtement, elle l'est de-

vantage, par contre, pour les dentées achetées au détail. Or, nous voici en présence d'un proletariat qui ne possède, comme ressources accessoires, ni petite culture, ni petit élevage, Les cas cités n'est d'ailleurs pas le pire de ceux qui se présentent là-bas. Si, dans le village le mieux payé de la province, la moyenne s'élevait à 1433,50 pes. l'an, soit 3,92 par jour, par contre, dans le moins rétribué, elle s'arrêtait à 920, soit 2,50 par jour.

Certes, le travail, de la femme relève évidemment les rentrées, mais pas dans une forte mesure. La femme, en effet, n'est habituellement employée que pour la récolte de l'olive et pour le sarclage, soit en moyenne 80 jours et au plus 4 mois. Son salaire, qui atteint à peu près la moitié de celui de l'homme, se fixant à la moyenne de 2,20, il n'ajoute au budget annuel qu'environ 0,50 par jour. Quant aux enfants, on les envoie garder le bétail des qu'ils atteignent neuf ou dix ans, service en échange duquel ils reçoivent leur nourriture et de 3 à 6 duros tout au plus par mois. A supposer une famille réunissant les trois salaires: $1250+250+250$, cela fait donc 1750 pes. l'an, soit moins de 5 pes. par jour (4,77). On est unanime à admettre que pareilles ressources sont loin d'être suffisantes, surtout pour les familles prolifiques des braceros.

Comment s'en tirent-elles durant les périodes de chômage? Très rapidement mes menues économies s'épuisent, et ces pauvres gens se trouvent réduits à la misère. L'activité à laquelle ils recourent alors rappelle l'humanité primitive: on les voit se répandre sur les terrains incultes, gratter le sol par place pour en extraire des racines comestibles. les espárragos, ou chasser à la trappe un aléatoire gibier. Telle est la commune tragédie dont chaque année sonne lugubrement le retour.

XXXXXXXXXX

Voulons-nous compléter l'exemple? A la suite d'un sociologue qui l'a observé toute sa vie, replaçons l'ouvrier agricole de Cordoue dans son cadre de vie complet (34)

S'agit-il de la zone montagnaise, la sierra? beaucoup d'ouvriers y vivent dispersés dans les fermes et ranchos; ils ont peu de communication entre eux et avec le village, à cause de l'énorme étendue des ex-

exploitations. Ceux qui s'occupent du bétail s'engagent souvent à long terme et les bouviers se voient attribuer, comme une part de salaire, un certain nombre de têtes de bétail dans le troupeau confié à leur garde. Ils mènent tous une existence rudimentaire. Ceux qui résident dans les centres urbains, d'autre part, subissent de longues périodes de chômage, surtout l'été et se voient forcés de s'occuper aux mines ou à des travaux occasionnels, avec un salaire réduit. Les plus industriels, cependant, parviennent à améliorer leur situation en défrichant des terrains; parfois ils obtiennent en échange le droit de cultiver ce terrain pendant un certain nombre d'années. Ainsi isolés du monde, ils passent souvent de longs mois dans leurs cabanes.

Dans la plaine ou campiña, par contre, les villages sont plus rapprochés et les ouvriers communiquent facilement entre eux. Les grandes exploitations agricoles ressemblent sous le même toit de nombreux braceros qui mènent ainsi la vie commune. Les contrats de travail se font à très courts termes de 15 à 50 jours et souvent, à l'échéance, le personnel est renouvelé. Seuls, les chefs jouissent d'une certaine permanence. Un grand nombre d'ouvriers, d'ailleurs, ne s'engagent qu'à la journée et rentrent chaque soir au village; comme les travaux agricoles sont simples et partout les mêmes, les ouvriers se transfèrent aisément d'une exploitation à l'autre. En certaines localités se font deux récoltes: les céréales et l'olive, ailleurs s'y ajoute la vigne; parfois la culture maraîchère. Dans ces dernières zones, le travail vient rarement à manquer. Mais en d'autres villages, la céréale ou l'olive font totalement défaut, ce qui force périodiquement l'ouvrier à chercher emploi aux environs. Quant au personnel attaché à l'élevage, il n'est évidemment jamais atteint par le chômage.

Ne nous figurons pas, au surplus, l'Andalousie comme une région purement ouvrière. Il s'en faut de beaucoup. Sur certains points de la zone cordouane, la population sans autre ressource que le salaire est fort réduite en nombre, la plupart des paysans y comptant, outre le travail de leurs bras, sur le produit d'un lopin de terre louée ou obtenue à diverses conditions. Ailleurs, au contraire, la quantité des

simples journaliers est énorme.

Quant au propriétaire vivant de la rente de ses terres, ce type est peu fréquent; la règle générale, c'est le petit propriétaire, moins souvent le moyen, qui travaille lui-même son fonds ou le cultivateur locataire d'un cortijo. Que les grands domaines, au surplus, ne restent pas improductifs, c'est visible. Certaines grandes maisons, seigneuriales possèdent dans la plaine de nombreuses fermes distribuées suivant deux types de culture: le cortijo en grand, et la haza en petit. Les cortijos sont loués à de grands ou moyens propriétaires qui les font valoir eux-mêmes. Depuis des temps reculés, les señorios ont à'ailleurs distribué entre les petits propriétaires et les simples braceros de nombreux lopins aux environs immédiats des agglomérations. Ces lopins ne supportent qu'une rente modérée, qui ne s'est guère modifiée; ils se transmettent de père en fils et le droit d'occupation fait même l'objet de cessions à prix considérable, sans qu'intervienne l'administration du señorio. Assez récemment, les señorios ont librement morcelé des cortijos et distribué les lots entre petits propriétaires et ouvriers moyennant une rente plus élevée. De même, de nombreuses fermes ont été subdivisées ou sont louées à des prix croissants, même parfois exorbitants.

Comme partout, le progrès agricole a entraîné dans cette région la division du sol. De nombreux milliers d'hectares sont passés des mains des señorios aux mains vives et expertes des nouveaux riches, simples ouvriers il y a une quinzaine d'années, que les procédés modernes de culture ont transformés en cultivateurs aisés, voire en propriétaires opulents (36).

Ce petit aperçu, montre que les conditions de la vie sociale sont en Andalousie, plus complexes et plus mouvantes qu'on ne le croit parfois.

XXXXXXXXXX

Examinons de plus près cette plaie endémique du chômage, cause principale de la misère andalouse. D'où provient-elle à son tour?

Le chômage est de deux sortes, spécialement dans le bassin du Guadalquivir. Sous sa forme saisonnière, se renouvelle deux fois l'an, mais parfois des causes accidentelles, comme la sécheresse et la mauvaise récolte, le ramènent l'aggravent et précipitent ses conséquences désastreuses.

Le chômage saisonnier, il résulte fondamentalement, à l'évidence, de l'économie générale de l'agriculture dans cette région. Reprenons la distribution territoriale des cultures. Pour l'ensemble de l'Andalousie bétique, (provinces de Jaen, Cordoue, Seville, Cadix e Huelva) soit cinq millions d'hectares, la proportion s'établit comme suit: 31,40% de terrains incultes, 17,30 de pâturages naturels (dehesas), 33,94 de céréales et légumineuses à sec, 14,76 d'oliviers à sec; il reste 0,42 d'oliviers en irrigué, 0,92 de vignes à sec et 1,26 partage par moitié entre la culture maraîchère d'une part, les prairies artificielles et les arbres fruitiers d'autre part. Les pacages, les céréales, l'olivier forment la base du système, dont ils absorbent ensemble 66,42%.

Or, que demandent ce cultures au travail humain, sous un climat qui rend la nature volontiers généreuse?

Les pacages, offrant au bétail leur végétation spontanée, ne réclament que la garde des troupeaux, soit fort peu de chose. Les céréales exigent certes beaucoup plus, mais pas autant, toutefois, qu'on le pourrait supposer. Telle qu'elle se pratique dans la majeure partie de la Bétique, cette culture est en effet très lente. On n'emblave chaque année qu'environ le tiers de l'exploitation; sur l'étendue d'un autre tiers s'accomplissent lentement et à salaire réduit, le travaux préparatoires aux semailles de l'année suivante (barbecho) tandis que le troisième reste en jachère, abandonné à l'emprise de la végétation naturelle (erial). Un pareil système tend évidemment à diluer le travail. Sur les jachères circulent les bestiaux, qu'il suffit encore de conduire. Sur les emblavures, faute de nettoyage systématique des terres, une fois que les pousses sortent du sol, elles ne reverront l'ouvrier qu'au moment de la moisson. Dans l'intervalle la main d'ouvrière reste inoccu-

pée. Sans doute, n'en va-t-il pas de la sorte partout; aux environs immédiats des agglomérations ou des grandes fermes, la culture suit fréquemment un mode d'alternance simple: año y vez, et le barbecho lui-même est employé parfois à la culture intermédiaire d'une céréale ou d'une légumineuse. Mais ce système relativement intense n'est encore qu'assez exceptionnel, en présence de l'immense étendue dévolue à la culture lente.

Les oliviers vont-ils procurer la compensation nécessaire? Cette culture est plus exigeante en effet, que celle des céréales, mais cette exigence se concentre sur l'époque de la cueillette, lorsque l'automne est déjà avancé, et les travaux subséquent de l'épluchage (taille-vannage) Au printemps, l'olivier chôme comme les céréales. Ce n'est donc pas de lui que viendra le soulagement espéré.

Ainsi réduite à ces trois éléments: pacages, céréales, oliviers, la culture ne suffit donc pas à occuper une grande population; deux fois l'an, elle l'abandonne totalement à elle-même.

Et voilà comment se présente la situation dans la majeure partie des terres de secano. Le régulateur économique, pour l'ouvrier, c'est la récolte. Sous le soleil torride, dès que la moisson est mûre, il faut l'enlever, de crainte de voir les épis craquer et les grains se perdre sur le sol. Aussi la récolte réclame-t-elle, pour quelques semaines, une énorme main d'œuvre et les salaires haussent-ils en proportion. Mais si la récolte est maigre, d'où viendra le réserve?

L'introduction des machines agricoles a d'ailleurs troublé sensiblement ce plan de distribution du travail. Moissonneuses et batteuses ont relevé la rémunération de leurs servants, mais diminué par contre, dans une proportion considérable la demande de main d'œuvre. Les tracteurs, qui viennent remplacer les bêtes de somme, suppriment également une part du travail humain. L'évolution de la technique agricole tend à ramener la culture, en somme, à des périodes plus courtes de travail intense.

Mais l'explication de la détresse andalouse n'est pas encore complétée. Ce système général, avec son caractère élémentaire et sa rota-

tion lente, ne se localise pas en Bétique. Une immense partie de la Castille y est également livrée sans trouver même, à cause de l'altitude, l'utile assistance de l'olivier. A en juger par la seule distribution des cultures, la Castille serait plus exposée au chômage que l'Andalousie car la culture y est plus homogène. Dans les parties cadastrées de la région castillo-leonaise, les céréales et herbacées occupent 66,3% (en Bétique 33,9%) et les cultures arborées, en l'absence de l'olivier, s'y réduisent à 3,1% (en Bétique 15,9) L'irrigué y est par ailleurs plus considérable: 3,2 au lieu de 1,4 mais il passe presque totalement aux céréales (3,1) Or, le problème ouvrier ne s'y pose guère dans la campagne castillane. Il n'est pas aussi aigu non plus dans la Manche ni dans certaines zones de l'Estremadure. d'où provient la différence?

Une différence, en tout cas, coïncide avec celle-là. La propriété est en Castille beaucoup plus divisée, le fermage est plus répandu; il s'y rencontre beaucoup moins de prolétaires à l'état pur, complètement dépourvus de terre. Si bien qu'aux époques de chômage naturel de la grosse culture, le petit propriétaire ou le petit fermier trouve encore à s'occuper chez lui. Rappelons comment se distribue la propriété: En Castille et Léon, les parcelles de moins de cinq hectares occupent 59,35%, celles de cinq à 100: 18,06, soit ensemble 77,41% de la superficie. En Bétique, 15,55% seulement sont divisés en parcelles de moins de 5 ha. il est vrai que celles de 5 à 100 occupent 25,66%, mais cela ne fait encore au total que 41,21%. On voit la marge et l'on comprend que les crises ouvrières soient plus rares en terre de Castille qu'en pays andalou.

XXXXXXXXXXXX

Or, le prolétariat d'Andalousie s'agite. Il réclame avec véhémence un autre état de choses. Mais si la vie qu'il même pose un grave problème il faut avouer que le caractère même du peuple ne es pas fait pour la simplifier.

L'Andaloue, en effet, n'est pas un espagnol comme les autres; il tranche, faut-il le dire, sur le Basque et sur le Catalan, il contraste vivement encore avec le Castillan et même avec le Valencien. Et ce-

pendant, c'est lui qui réalise le mieux la définition classique de l'Espagnol; type le plus caractérisé, précisément, de toute la nation, il correspond à l'image courante et d'ailleurs fallacieuse que la littérature a vulgarisée d'un être romantique, tout en impulsions, tout en contradictions, qui à la fois séduit et déçoit.

Les plus sympathiques et le plus liant des hommes, l'Andalou joue en Espagne le rôle du meridional français, Avec un accent zézayant qui le trahit aussitôt, il est aussi communicatif, aussi abondant en paroles, aussi généreux et hospitalier. D'une intelligence prompte à comprendre, il répand un vocabulaire fulgurante. S'il n'est guère en Espagne de peuple plus illettré, il n'en est certainement aucun du sein duquel surgissent plus d'orateurs. C'est dans les meetings se paysans qu'il faut les entendre, avec leur verbe ardent, avec leur mimique toujours dramatique. Ce sont bien les frères des danseuses de Cadix, dont les contorsions et les déchirements de voix étandaient déjà notés des Romains. La parole est pour l'Andalou la plus grisante des voluptés. Est-il sous son empire, l'enthousiasme le ravit et il improvise des merveilles.

Mais ces dons ont leur revers et ici encore les deux midis se ressemblent. Cet esprit fertile est la proie de l'imagination. Nul comme l'Andalou n'est prêt à accueillir les prophètes, qu'il soient d'heur ou de malheur, qu'ils soient religieux ou matérialistes, qu'ils déploient pour idéal l'infini des cieux ou qu'ils le bornent aux horizons d'un village. Mais qu'aucun Espagnol, l'Andalou n'est apte à analyser les idées, mais plus qu'eux tous il croit en la vertu du grand homme: l'Andalou est messianique par nature. Il aura la foi et toutes les sortes de foie; il professera le culte et même tous les cultes.

Ce qui attire fondamentalement l'esprit du paysan andalou, c'est la possibilité métaphisique de la conquête d'un royaume absolu. "Quand on lui offre un bien relatif, il fait un geste de dédain et tire parfois de sa vaste collection de proverbes une expression comme celle-ci: "Pour peu de pain? personne." (37) Qu'est-ce à dire, sinon que ce grand enfant enfle ses conceptions comme il bouffit son langage et que, chez lui, tout est démesure? S'il exalte le meneur de passage et le consacre

thaumaturge en un tournemain, vous le verrez, par moments, aussi rempli de lui-même qu'un parfait fanfaron.

Mais ces états d'exaltation, fatalement, ne peuvent guère durer. Si l'Andalou monte très haut, il se déprime aussi de la plus lamentable manière. Lorsqu'il retombe au troisième ciel, c'est pour s'écraser littéralement sur le sol. Ne nous étonnons donc pas d'apprendre que cet impatient est en même temps le pire des apathiques, que ce héros des grandes équipées est un indolent et, pour parler un langage tout-à-fait moderne, que ce révolutionnaire est un résigné. Passée la rafale d'allègresse ou de sang, l'Andalou est un être soumis, quiet, et rien ne lui est plus commun que de s'écrier à la façon de l'ancêtre musulman dont il tient tant de traits; "C'était écrit! Estaba de Dios!"

"Le paysan andalou, note un écrivain de cette région. M. Peman, est un exilé dans son propre pays. Tout en lui, depuis l'andolence du geste jusqu'à la nostalgie profonde des yeux, fait entrevoir le souvenir d'une chose perdue. Noble, lent, flexible, il a quelque chose d'un roi détrôné ou d'un ange déchu. Lorsque, pour se saluer entre eux, au passage sur leur bourricot blanc, ils touchent légèrement le bord de leur grand chapeau, il semble qu'à leur imperceptible sourire évoque une même pensée: Te souviens-tu"

De quoi se souviennent-ils avec cette douce mélancolie? Du califat? De l'or des Amériques? "L'andalou n'est tombé en réalité que du trône de ses propres rêves... Il ne se rappelle ni un fait historique, ni une date concrète, mais qu'il y avait une fois un roi... Comment? Où? Quand? Jamais."

"De là vient ce qu'on appelle le fatalisme andalou. Une âme qui nourrit constamment un rêve en dehors du temps et de l'espace est à deux doigts de renoncer à tout effort. C'est pourquoi l'andalou se montre peu entreprenant, voire même peu combatif.... D'un dosage complexe d'éléments sénéquiens, maures et chrétiens est issue l'idée andalouse du sino (38) avec le conformisme social désenchanté qu'exprime le vieux dicton:"

Celui qui est né pour le petit sou
N'arrivera jamais au gros sou".

C'est avec ce portrait devant l'esprit qu'il se remémorer les grandes agitations qui secouèrent l'Andalousie (40)

Ne nous attardons pas aux soulèvements du passé. Ils traversèrent le pays en rafales. C'étaient des poussées de colère, qui n'avaient d'ailleurs pas pour objet la possession de la terre. Subitement déchainées, elles retombaient non moins brusquement. L'Andalousie ne présente pas d'exemple d'une action longue et soutenue comme celle des "hermandinos" de Galice ou des pagesos de remensa catalans.

Lorsqu'apparut le socialisme et qu'il se divisa en tendances contraires, on tout de suite quel parti l'Andalousie allait embrasser. Le socialisme constructif et organique, que préconisaient des hommes-intelligents et des ouvriers instruits n'eut aucune prise sur la masse. Celle-ci alla droit à l'anarchisme à défaut de chefs cultivés, c'est là du moins que l'esprit de ce peuple se retrouvait lui-même. Tel fut le caractère essentiel des grandes périodes insurrectionnelles qui suivirent les années 1873 et 1890.

Au début du siècle actuel, quand bouillonna en Andalousie une nouvelle effervescence, c'est le mythe de la grève générale qui hantait les imaginations. En même temps, une croyance aveugle s'était répandue dans le vœu de la parole et de l'écrit. Le salut, désormais, était là, pour les anarchistes, la Révolution allait se ramener à une question de instruction. Telle est la forme simpliste qu'avait trouvée là-bas le saintisme de l'époque. Aussi par l'effet d'un étrange prestige, la Presse libertaire jouit-elle des lors d'une diffusion inouïe parmi ces illettrés, dont la plupart si en pouvaient rien tirer - Du moins s'efforçaient-ils de en extraire la substance.

Les uns épelaient, d'autres se faisaient lire ces pages flamboyantes, faites à point pour flatter des espérances inouïes. Avec une naïveté enfantine, on croyait en la félicité humaine par la suppression de l'autorité et de l'organisation; tout de suite, on se représentait en

conséquence une immense de richesses à distribuer en un partage - parfaitement égalitaire. Les centres ouvriers se multiplièrent; l'autorité venait-elle à les supprimer, les foules se rassemblaient encore de toutes sur les places publiques, pour s'entretenir dans les espérances révolutionnaires, tandis que les grévistes exerçaient ouvertement la contrainte et le sabotage. Ce mouvement atteignit sa plénitude en 1902, mais il montra dès lors des signes de fatigue. Au cours - des deux années suivantes, l'accalmie grandit. C'est à ce moment qui - à la faveur de bonnes récoltes et sans actes de violence, les ouvriers obtinrent des augmentations importantes de salaires, l'adoucissement de des tâches, l'amélioration du régime alimentaire. Certes, les patrons n'y consentirent pas de plein gré car ils continuaient à subir la pression anonyme des masses grondeuses.

Le cycle d'agitation fut suivi en 1905 d'une famine qui coïncida --- avec une dépression profonde des mouvement ouvrier. C'est ici qu'il -- faut dissiper une erreur fréquente des publicistes qui, de loin, évoquent a priori les crises Andalouses. Si la pauvreté est évidemment - la cause profonde de ces convulsions sociales, celles-ci ne coïncident cependant pas, de façon habituelle, avec les périodes de détresse --- économique les plus douloureuses. La famine est sans doute la grande- raison qu'invoque la propagande, mais, au moment où celle-ci prend -- corps, la famine est déjà résolue. Les agitations les plus puissantes ne furent pas le fait des miséreux (41).

Ce trait se vérifia encore au cours du dernier cycle révolutionnaire qui ait pu donner lieu à une étude complète: celui de 1918-1920, - resté fameux sous le nom de triennat bolcheviste. Nous y attacherons un peu (42).

Une fois de plus, la promesse dorée était apparue sur l'horizon; c'était mieux qu'une promesse, puisque le communisme, désormais, gouvernait un pays, et que l'immense pays que la Russie, dans la longue-

stagnation du mouvement ouvrier, la révolution russe fit l'effet d'une explosif. Trois mois après les élections de 1918, le prolétariat andalou se soulevait tout seul, sans attendre le concours des autres travailleurs d'Espagne.

Jusqu'au coeur de l'été 1919, ce fut une marée montante. Les ouvriers de la terre rentraient en foule dans les sociétés qui cependant, à plusieurs reprises déjà avaient précédemment perdu leur confiance. Au mois de mai 1919, les centres ouvriers de la plaine s'étaient acquis la totalité des braceros et, de plus, la plupart des artisans. Le mouvement ouvrier polarisait d'ailleurs autour de lui toute la vie sociale. En bon nombre de localités, les petits propriétaires s'y laisserent entraîner eux-mêmes. C'est de cette classe que sortaient, en maint endroits, les dirigeants les plus compétents et c'est elle aussi qui donna au mouvement le plus de consistance, car il se montra plus perseverant, voire même plus violent, dans les localités où il n'était pas purement prolétarien. On y vit même se joindre les petits commerçants, soucieux de garder leur clientèle populaire, si bien que les sociétés ouvrières englobaient parfois jusqu'à 30% de la population de la localité, soit la totalité des hommes. Aussi "la raison pour laquelle l'agitation agraire a atteint de plus fortes proportions dans la province de Cordoue que dans le reste de l'Espagne note M. Diaz del Moral, c'est précisément le nombre énorme d'ouvriers propriétaires et de petits cultivateurs qui y prirent part". Avec une pareille ampleur d'adhésion, les ordres des comités de grève étaient assurés de remuer ou de paralyser, à leur fantaisie, toute la vie d'une cité.

La dictature du prolétariat, dans ces conditions, n'était plus un rêve. Dans le cadre étroit du village andalou, elle faisait une vivante réalité. Par leurs tumultes extérieurs et leurs cortèges houleux, leurs jets de pierre et leurs agressions soudaines, les "foules conscientes" semaient sur leurs pas la terreur. A cette pression massive-

et passionnée, qui se prolongeait à toute heure au travail, au cabaret, au cours des trajets, il n'était plus possible d'échapper. Le nom d'esquirol, qui désignait les recalcitrantes était devenu la pire des injures. Aussi les grèves déclarées coup sur coup étaient-elles ipso-facto générales.

La taillique ouvrière ne se limitait d'ailleurs pas à l'arrêt du travail. Elle visait à boycotter purement et simplement les bourgeois. On empêchait leur ravitaillement en terrorisant les domestiques et les servantes. Des grévistes montaient la garde autour des fontaines publiques pour empêcher les "patros" de s'y faire approvisionner. Aussi dames et messieurs se voyaient-ils forcés d'accomplir eux-mêmes toutes les courses ménagères. Seuls, moyennant l'autorisation écrite du comité de grève, les médecins et pharmaciens pouvaient continuer, à utiliser les services d'autrui. En certains endroits, le comité allait jusqu'à décréter le blocus des maisons bourgeoises. Les centres ouvriers étaient devenus les détenteurs affectifs du pouvoir: ils délivraient des sauf-conduits, réglaient la vie commune et administraient en somme, au lieu et place de l'autorité régulière. Leur prestige réussissait d'ailleurs à discipliner le mouvement et à l'écartier de certains excès: si les collisions avec la garde civile furent nombreuses il y eut (du moins dans la région cordouane) peu d'actes de sabotage et, malgré les excitations venues du dehors, les crimes sociaux furent relativement peu nombreux.

Ainsi se déploya la terreur rouge en Andalousie.

A quoi, pratiquement, visait donc ce mouvement?

L'état d'esprit général de la population ouvrière n'avait pas changé. On parlait de une foi, d'une absolue dans le triomphe définitif de la cause prolétarienne mais, cette foi, faut-il le dire e'tait moins --- irréfléchis qu'autrefois, devant l'effondrement des trônes et des empires. La grande aspiration, comme toujours, était symbolisée par la vieille devise: "La terre à ceux qui la travaillent, un reparto élémentaire et parfaitement égalitaire devait s'accomplir par la voie du --- sort. Il faut insister sur ce point: l'idée communiste, celle même d'une exploitation collective du sol, a toujours été étrangère à ce prodige d'individualisme qu'est le paysan andalou (43).

Si cet homme poursuit son rêve intérieur, ce rêve le ramène toujours à lui-même. L'incapacité dont témoignent les syndicats sans cesse mourante et renaissants l'absence de régularité qui se révèle depuis les grands idéaux jusqu'aux formales pratique mettent le mouvement audalou en fait, hors des cadres d'un véritable socialisme, pour le laisser, par une sorte de fatalité psychologique, sur le plan libertaire. L'objectif premier du mouvement agraire en est la meilleurs illustration.

Une sorte de fatalité historique menait d'ailleurs dans cette --- voie le prolétaire andalou. Lors du désamortissement, un bon nombre de municipes avaient réparti les biens communaux entre leurs habitants moyennant d'infimes redevance. Un premier "partage" avait donc eu lieu, mais aucune précaution n'ayant été prise, ni pour l'instruction des nouveaux propriétaires, ni pour leur procurer du crédit, la plupart d'entre eux n'avaient pu garder longtemps leur lot: pressés par la misère, ils l'avaient revendu à un prix dérisoire. Ainsi s'était formée une nouvelle classe de gros propriétaire, gens entreprenants qui n'avaient l'esprit de spéculation. Mais le peuple conserva la blessure au coeur, il ne pardonna pas à ceux qui lui avaient arraché l'objet du --- rêve séculaire. Le patrimoine communal, ressource ancienne des indi---

gents maintenant le ressentiment ne fit que grandir contre tous les propriétaires. Aussi, quand le mot de socialisme commença à circuler en Andalousie, y prit-il aussitôt, sur ce fond d'amers souvenirs, un sens moins vague qu'ailleurs. "Depuis lors, dans toutes les agitations paysannes, le partage est resté le mot magique qui électrise les foules. Non seulement lors des révoltes de l'internationale en 1882 ou en 1892, mais au cours des soulèvements anarchistes des débuts du XXe siècle ou des insurrections syndicalistes plus récentes. La masse des sociétés ouvrières, malgré les chers et parfois de leur aveu, a toujours aspiré à la distribution de la terre en lots individuelles." (44)

Au surplus, suivant les principes de l'anarcho syndicalisme, dont il est tout imprégné, le mouvement andalou marquait une vive répugnance envers les moyens politiques. La politique des gauches ne trouvait elle-même pas grâce devant des esprits plongés dans une lutte purement économique. Aussi le parti socialiste n'avait-il pas prise sur ces masses, qui n'intervenaient guère dans les luttes électorales.

Au point de vue religieux, on était loin des âges de ferveur où et les malheurs publics provoquaient une recrudescence de foi et multipliaient les manifestations de piété. Aux approches de 1880, les processions de pénitence entraînaient encore d'immenses foules. Mais au début du siècle, le mouvement ouvrier avait fortement accentué son penchant antireligieux. Les ouvriers "conscients" bannissaient systématiquement de leur vocabulaire le nom de Dieu laïcisait même la commune formule: adios. Dans les mauvais moments, quelqu'un s'avisait-il d'invoquer le nom divin, il se trouvait toujours une imprecation blasphématoire pour y répondre. Si ces gestes étaient surtout le fait des militants, la masse ouvrière ne se déshabituaît pas moins, un peu à la fois, de la pratique religieuse. Fidèle encore à quelques rites essentiels, elle avait perdu le ressort intime qui, de la foi, fait une vie. Par moments, les anciennes lumières avaient paru se raviver. Durant la disette de 1905, les cérémonies religieuses furent nombreuses et les processions de statues fort suivies, mais ce n'était plus

la grande l'affluence d'autrefois. Graduellement, le pleu^{pe} des campag^{nes} passait à l'indifférence. Tel était encore le sentiment, dominant sous le triennat bolcheviste. Par endroits, on assista cependant à -- des saillies véhémentes, on mena propagande pour les funérailles civi^{les}, on ouvrit des registres d'enfants non baptisés, on se livra à -- des manifestations contre le clerge. D'un point de vue simplement moral, d'autre part, le mouvement syndicaliste marquait par contre un -- sérieux effort d'assainissement. Il s'élevait contre l'alcool et même contre le tabac.

Si les socialistes se bornaient à lutter contre les excès de l'alcoolisme, et ansexaient une taverne à leurs Maisons du peuple, les-syndicalistes se montraient sur ce point tout--à-fait radicaux. Les unes et les autres se prononçaient contre le jeu, cependant. Sous ce rap--port l'action ouvrière parut moins effective en 1920 qu'en 1902.

Enfin la question sociale pour les dirigeants syndicaliste impli-qua^{it} toujours fondamentalement celle de l'instruction. Ils insta--llaient des écoles dans les centres ouvriers; et préconisaient les méthodes de l'Ecole nouvelle, selon le type de Ferrer, tout en sui--vant pratiquement le programme courant des écoles nationales. Si l'on ajoute à cela la diffusion d'une énorme littérature prolétarienne, on se figure l'atmosphère ou gravitait, vers 1920, la masse ouvrière en-Andalousie.

Quels étaient, plus précisément, les objectifs immédiants de la-campagne Tout d'abord, l'élévation des salaires. Les ouvriers y réus-sirent assez aisément au début, grâce aux ressources procurées aux -- patrons par le rencherissement des denrées agricoles durant la guerre Entre 1917 et 1921, les salaires augmentèrent de 150% même de 200%. -- Une autre revendication ouvrière dénotait nettement l'absence de soli^{darité} profonde dont pârtissait l'ensemble du mouvement ouvrier. Aux époques de gros travail, moisson, ou cueillette, les patrons avarien l'habitude, afin de hâter les choses, de faire appel à la main d'oeu^{vre} extérieure. Mais les ouvriers de chaque localité ne manquaient --

pas d'attribuer à cette immigration saisonnière la responsabilité - du chômage dans lequel ils retombaient ensuite. Aussi réclamaient-ils impérieusement l'exclusion des non-autochtones. Les grèves triomphantes de 1918 imposèrent en beaucoup de cas la réalisation de cette mesure, pratiquement fort préjudiciable à l'agriculture dont les travaux de récolte ne souffrent pas de délai. Au surplus, la solution se retournait contre le prolétariat lui-même, en déplaçant simplement les foyers de chômage, et elle accentuait sa division. Les ouvriers-reclamaient aussi l'abolition du travail à la tâche, source de nombreux abus, mais qui garantissait aux exploitants un travail rapide et soigné.

C'est dans les congrès ouvriers de l'époque que l'on retrouve le programme agraire en son intégralité. D'après une assemblée d'inspiration socialiste qui se réunit à Cordoue en avril 1919, voici comment se concevait la réforme profonde. Les terrains appartenant à l'État, aux provinces, aux communes seront cédés en usufruit aux sociétés ouvrières: les propriétaires, de leur côté, seront tenus de faire aux cultures les améliorations nécessaires et des juntas d'inspection les y forceront. En cas de refus, les terres mal cultivées seront remises gratuitement en usufruit aux sociétés ouvrières. Tout patrimoine individuel de plus de 6 hectares en irrigués ou de 12 en secano -- laissera aux ouvriers de 5 à 20% de participations aux bénéfices. Faute d'application de cette règle, un patrimoine municipal sera constitué d'après le nombre des ouvriers par l'expropriation des domaines de plus de cent hectares; il comprendra au moins 20% de l'étendue du territoire. Aucun propriétaire ne pourra percevoir plus que le revenu imposable du fonds tel qu'il a été arrêté pour les deux années antérieures au contrat de travail. Les propriétaires seront tenus d'occuper de façon permanente, dans chaque village, la totalité des ouvriers agricoles, moyennant la journée de huit heures et la suppression de la tâche. Des comités paritaires fixeront les salaires d'été. Enfin, pour la location des immeubles ruraux, les associations de culti

vateurs auront la préférence; l'Etat et les communes leur offriront le crédit nécessaire.

Tel est l'ensemble du programme socialiste de 1919. Il est intéressant de le retenir, en prévision des réalisations de 1931. Programme relativement modéré, en comparaison de celui qu'émettait presque en même temps un congrès syndicaliste qui exigeait la remise immédiate des terres de l'Etat, des Provinces, des Communes et des terres mas cultivées, aux syndicats ouvriers pour la culture en commun.

L'un et l'autre programme ont pour axe, il le faut noter, non point le partage en propriété, dont rêvent personnellement tant de pauvres gens, mais l'exploitation par des sociétés paysannes. On retrouve la même note dans les Congrès de l'Union générale des Travailleurs. (45).

Tel est le corps de revendications auquel se ramènent la plupart des résolutions prises par les congrès ouvriers de l'époque. Elles -- étaient soutenues par les sociétés ouvrières des deux tendances: les anacho-syndicalistes, fiévreuses et absolues, dont l'enthousiasme populaire gonflait subitement les caisses au début de l'agitation, mais qui se débandaient non moins aisément les socialités, plus rationnelles, plus systématiques, mais qui restaient un objet de méfiance pour les masses aussi longtemps que flambait l'ardeur des débuts. La puissance de ces dernières, néanmoins, grandissait.

Le "triennat bolcheviste" se distingua cependant des périodes -- antérieures d'agitation. Les succès ouvriers du début furent plus complets, ils se montrèrent aussi plus durables. L'offensive grégorienne de 1918 avait déconcerté la bourgeoisie; lorsqu'intervint la répression officielle et que, en 1919, elle se montra effective, un bon nombre de sociétés ouvrières s'en laisserent imposer, mais pas toutes, et -- beaucoup de contrats collectifs furent encore conclus, ou les patrons trouvaient de ailleurs, avec la sécurité et l'uniformité des engagements, un avantage pour eux-mêmes. Les tratados de paz étaient consignés rigoureusement par écrit faisaient l'objet d'une sorte de vénération populaire. Cet équilibre pourtant ne se maintint guère. En 1920

malgré la ténacité de certains groupes, les forces ouvrières étaient-lassées d'un effort sur lequel pesait toujours plus lourdement la répression bourgeoise. Ce fut la dislocation. Les cotisations ne rentraient plus; les effectifs des sociétés baissaient de façon désastreuse jusqu'à n'atteindre plus en 1921 que 8%, ou les groupements subsistaient. En automne 1920 et au cours de l'année suivante, on vit les ouvriers renoncer eux-mêmes au système collectif pour en revenir aux engagements individuels. En même temps, la ferveur pour la culture se refroidissait et les écoles ouvrières, sauf quelques-unes fermaient leurs portes.

Tirailé entre plusieurs dirigeants nationaux, mais surtout par la rivalité de socialistes et des syndicalistes, le mouvement s'était d'ailleurs enervé en conflits intentins; de plus, il avait pris au début une allure contre nature en unissant indistinctement aux journaliers agricoles certaines classes sociales dont les intérêts n'étaient pas les mêmes et qui devaient hâter la débandade: les artisans des villes et les mouliniers ou petits propriétaires. Par la tête comme par la base, le mouvement manquait donc d'homogénéité. (46.)

Bref, c'était le reflux, le lamentable reflux qui ne laissait après lui que découragement et prostration. Une fois encore, malgré le poids formidable de sa pression, l'énergie andalouse, soumise à sa loi fatale, retombait en se brisant sur elle même. (47).

Mais le problème agraire n'est pas seulement posé par la situation de l'ouvrier des champs. Il multiplie ses aspects suivant que l'on passe d'une région à l'autre. et le sort du fermier - requiert audience à son tour.

Le fermage joue en Espagne un rôle économique et social - très considérable. C'est l'une des principales assises de l'agri- culture. (48) D'après l'avance cadastral arrêtée au 31 décembre - 1925 (pour les régions que nous connaissons l'exploitation directe de la terre par les propriétaires occupe 62% de la superficie cul- tivée, 31 étant loués à ferme et 6 en métayage. La culture directe domine surtout dans le Levant, où elle s'étend sur 70% de la super- ficie, et aussi dans les provinces de Huelva, Jaen, Cuenca, Guada- lajara, Soria, Palencia. Le fermage, par contre atteint 65% à Cadix il dépasse 50% à Cáceres, Murcie, Grenada, 40% à Badajoz, Ciudad - Real, Salamanque, Malaga, 30% à Albacere, Almeria, Avila, Cordoue, Madrid, Séville, Toledo, Valladolid et Zamora. Quant au métayage, il règne surtout dans l'angle sud-est, à Murcie et Albacete. Telle est la situation dans une bonne moitié de l'Espagne. Quant à la - partie non cadastrée on constate notamment qu'en Catalogne, dès - que la propriété atteint 40 à 50 ha. l'exploitation tend à se sub- diviser en métairies, terratge ou rabassa. Sauf dans le région de Lerida, la grande propriété y a d'ailleurs disparu avec le régime féodal lors de la guerre des "remenses", lorsque les paysans furent excités contre les nobles par le pouvoir royal.

Si l'on reprend la même question sur la base du nombre - des propriétés, il apparait que, pour l'ensemble de la zone decas- trée, 80% des fincas sont en faire-valoir direct, 16 sont louées à ferme, 3 en métayage, le reste étant soumise à diverse régimes - spéciaux. (49)

Or, le fermier requiert une sollicitude spéciale. Non -- point, sans doute, le grand fermier, entreprenant, progressif, et

capable de traiter avec le propriétaire sur é pied d'égalité, mais les innombrables petits cultivateurs qui au gré de la saison, voient leur subsistance dépendre de la jouissance d'une parcelle de terre.

Précisément, le régime du fermage laisse place à maints - abus. Le principal d'entre eux, c'est la précarité de la jouissance. L'immense majorité des baux ruraux se font d'habitude sans terme défini, laissant pratiquement les fermiers à la disposition des propriétaires. Il ne faudrait pas en conclure que ceux-ci exercent souvent leur droit d'éviction et que la menace de cette mesure réduise les - petits fermiers, comme autrefois en Irlande, à une sorte de servitude dans l'indigence. Rien de plus divers, en fait, à travers l'Espagne, que la situation du fermier. On ne pourrait guère comparer au - fermage ordinaire l'espèce de copropriété établie de temps immémorial entre propriétaire et "colons" dans les caseros du pays basque, et qui donne une extrême stabilité aux familles paysannes. En Navarre, la petite propriété alterne avec la grande, les conditions du fermage sont modérées. Dans les Asturies, si les contrats se concluent à court terme, presque tous les colons sont en même temps petits - propriétaires. A mesure, par contre, que l'on descend vers le centre et le midi, la durée des baux diminue, la redevance augmente et le fermier voit échapper l'indépendance, avec des termes plus brefs, - des contrats plus aléatoires et souvent des fermages exorbitants. - Lorsque le fermier a directement affaire à son propriétaire, le mal n'est pas toujours sans remède et les conditions du contrat, très - dures sur le papier, s'adoucissent en fait. Mais la situation se complique souvent de l'absentéisme des grands terratenientes, qui s'en remettent de l'administration à de intendants auxquels ils assurent des primes suivant le rendement du domaine. Comme dans tous les pays ce sont ces intermédiaires surtout qui, par leurs procédés dréconiens rendent la propriété odieuse.

Le moment critique, pour le fermier, est surtout celui où la propriété vient à être mise en vente. Si l'on morcelle le domaine, les fermiers ne possèdent pas toujours de quoi acheter leur lot et un nouvel occupant les y vient remplacer. Parfois, le nouveau propriétaire, désireux d'industrialiser la culture, se débarrasse à la fois de tous les exploitants qui se la partageaient. Il arrive ainsi que des villages entiers se voient soudainement forcés de chercher ailleurs leur subsistance (50)

Le désir des propriétaires de simplifier leur gestion à abouti à un autre genre d'abus: c'est la sous-location. Souvent le propriétaire installe un seul fermier sur un trop vaste domaine; le fermier trouve avantage, à son tour, à subdiviser l'exploitation entre une série de sous-fermiers, dont les loyers additionnés dépasser les petits locataires. (51) (52) Aussi est-il unanime le monde agricole à réclamer l'abolition de la sous-location, sauf lorsqu'elle est opérée par des syndicats à des fins sociales. (53)

Enfin, dans le régime actuel, le fermier n'a pas droit à une indemnisation pour les pertes, sauf les cas fortuits de nature extraordinaire qui entraîneraient une part de la moitié des fruits et, sauf convention contraire; aucune compensation non plus pour les améliorations utiles à portées au fonds. (54)

Le régime légal n'est donc pas encourageant pour le fermier. Il ne stimule pas son initiative, il l'expose à doubler sa perte aux mauvaises années il le laisse à la merci du propriétaire. Aussi, faute des assurances nécessaires, arrive-t-il souvent aux fermiers de forcer la terre et d'en abuser; le procédé est courant pour la vigne et l'olivier. La situation se retourne donc fréquemment contre le propriétaire, qui se voit restituer, au terme, une terre épuisée. Si les mœurs corrigent ce système en bien des points les abus se sont cependant produits en trop grand nombre qu'il pût subsister.

Nous venons de nous arrêter au fermage proprement dit. Le régime de terre comporte en Espagne bien d'autres situations qui posent, à leur tour, un problème d'ordre social. C'est spécialement le cas des redevances emphyteotiques ou analogues à celles-ci.

Dans certaines régions du nord, et surtout en Galice, dans les Asturies et de Léon, les propriétaires du moyen-âge s'étaient appliqués à repeupler les terres au fur et à mesure de la reconquête et à les faire travailler avec soin. C'est pourquoi, au lieu de se contenter de serfs au type commun, les nobles et les monastères imaginèrent de stimuler l'intérêt du cultivateur en assurant sa jouissance pour un très long terme, Cette innovation transforma à cette époque la propriété territoriale, elle allia le travail au capital, développa la prospérité agricole et provoqua une grande intensité de trafic dans l'angle nord-ouest de la péninsule.

La durée de la jouissance était d'abord d'une génération: la vie de l'occupant et de sa femme; elle s'étendit bientôt à plusieurs, ou à trois vies de rois plus vingt neuf ans. La coutume s'établit d'ailleurs de renouveler indéfiniment le droit d'occupation ce que justifiaient pleinement les améliorations apportées par les occupants. En échange, le propriétaire servait une pension ou se réservait divers avantages. Tel est, en substance, le régime du foro, qui subsiste encore à l'état dominant, en Galice et dans le Nord du Portugal. Le propriétaire -aforante- transmet au foratario le domaine utile, en conférant un droit réel aliénable qui lui permet de jouir du terrain comme de son bien propre.

Pour diverses raisons, le foro a suscité au cours des temps des conflits sociaux. Tout d'abord, l'usage de partager également les héritages dans cette partie de l'Espagne a provoqué un peu à la fois la subdivision des droits, tant du côté du propriétaire -

que du côté de l'occupant. De plus, le climat facile et la terre - opulente de Galice se prêtaient à une culture très active; en fait celle-ci s'est intensifiée au delà même des indications de la nature et, si le Sud de l'Espagne souffre de l'existence de latifonds mal cultivés, la Galice, nous le savons déjà sur son côté l'exces inverse. Propriétés et exploitations s'y sont à tel point morcelées qu'elles ne suffisent plus à un travail rationnel., et d'autant moins que les céréales restent dans cette région, la culture principale. Le même exploitant possède des parcelles éparses dont l'ensemble est loin d'équivaloir à un bloc unique de moindre étendue. Enfin dans cette région à population très dense, la concurrence est vive des amateurs de la terre, si fragmentées qu'elle soit, et aggrave encore le morcellement. En somme, la problême agraire, en Galice, est posé surtout par la minifonds. A tous points de vue, la Galice figure en Espagne à l'opposé de l'Andalousie.

Or, le fait de posséder la terre en vertu d'un titre partiellement perpétuel, au prix d'une redevance payée à un ayant-droit - qui se désintéresse complètement de l'exploitation, a profondément transformé avec le temps le sens de cette redevance. Ce que l'on - tenait jadis pour la contrepartie légitime d'une jouissance privilégiée est passé un peu à la fois au rang d'une taxe due à un particulier, d'une sorte d'impôt privé sans utilité sociale. L'occupant - avantage, le locataire est devenu, dans sa propre conception, un - propriétaire de fait, trouvant visàvis de lui un étranger qui se - réclame du titre de propriétaire de droit pour enlever une partie des fruits de la terre. Cette évolution était fatale. Elle s'est - développée surtout dans l'atmosphère d'appauvrissement qui résulte du morcellement des cultures. Les petits cultivateurs, en devenant de très petits cultivateurs, se sont trouvés de moins en moins capables de soustraire de leur maigre revenu la fraction de redevance correspondant à leur parcelle. C'est ainsi que les foros, alors même

que la quotité n'augmentait pas, ont cependant grevé plus lourdement leurs débiteurs.

Le problème s'est compliqué d'ailleurs d'autres facteurs. Si le foro se présente le plus souvent en fait comme perpétuel, il est cependant, dans la plupart des cas, juridiquement temporaire. Or, à certaines époques, les évictions furent nombreuses. Au XVIII^e siècle, sous Charles III (55), l'État dut intervenir pour suspendre les innombrables procès qui s'étaient engagés et pour obliger les propriétaires à renouveler les termes tant que les forataires, du moins, payaient le "canon". Sous cet aspect, la question est au jour d'hui réglée; il n'y a plus lieu à reversion de droit dans le chef du propriétaire. Lorsque l'on crée de nouveaux foros, c'est pratiquement à titre perpétuel, bien que le titre temporaire soit encore valable. La vraie question actuellement, c'est la suppression de la redevance. Depuis longtemps, le rachat des foros fait l'objet des revendications instantes des intéressés. Déjà la république de 1873 avait déclaré rachetables de foros et autres redevances analogues. Sous l'empire de cette loi, 4082 rachats furent alors opérés en Galice et 7115 propriétés libérées pour une étendue de 1410 hectares; mais la loi fut suspendue dès 1874. Depuis cette époque, les forataires ont suscité maintes agitations, sans réussir à améliorer leur sort. Les divers projets émis pour faciliter le rachat, aucun n'avait abouti à la chute de la monarchie. La réforme du foro n'est d'ailleurs pas chose si simple. Il s'est créé des étagements de foros sur le même fonds, et le subforo est ainsi venu ajouter cruellement à la complication des situations juridiques et à la charge des vrais cultivateurs. Aussi demande-t-on très généralement l'interdiction du subforo, qui est contraire à l'esprit du foro primitif, lequel avait pour but de remettre la terre à qui directement la cultive. On voudrait en outre prolonger de 10 à 29 ans l'intergalle entre les apeos et les proratoos successifs, c'est à dire les

redescriptions du fonds et les redistributions de la redevance entre les divers occupants.)56) Que l'institution elle-même du foro réponde encore au surplus à une utilité réelle, le fait est certain: le cultivateur du Nord-Ouest continue à le préférer au bail à ferme. (57)

Le problème posé par le foro trouve ses analogues dans plusieurs autres régions du nord et du Nord-Est, où le régime quasi-émphytéotique des terres de culture s'est répandu traditionnellement. C'est la mamposteria, conclue pour la vie d'un pommier ou pour trente ans dans les Asturies et en Biscaye, où ce régime reste encore très vivace. Ce sont les trebudos navarrais et treudos aragonais. Dans la vega de Valence, les baux sont également devenus, dans un grand nombre de cas, perpétuels et héréditaires. De même nature est la rabassa-morta, qui régnait en Catalogne. La "morte racine", comme le mot l'indique en catalan, c'est la jouissance d'une pendant la durée normale de la vie d'un cep, ou pour une cinquantaine d'années, en échange d'une redevance consistant la plupart du temps en une part des fruits. Le propriétaire de son côté, fournit avec la terre des instruments de culture et parfois des avances pécuniaires. La rabassa a rendu un très précieux service social, en émancipant beaucoup d'ouvriers les rabassaires ont du bien; ils ont pour la plupart propriétaires de leur habitation et de certaines terres ainsi que d'une basse-cour et de bêtes de somme. Ils font assez d'économies pour acheter un bon nombre des terres qui sont mises en vente. Bref, la situation sociale du rabassaire catalan n'est pas aussi bien que celle du masovero ou métayer ordinaire; est loin d'être misérable. Les observateurs de la vie rurale en Catalogne ne cessent d'admirer la étroite collaboration qui existe là-bas, grâce à un échange constant de services pratiques, entre les propriétaires qui restent des cultivateurs et leurs auxiliaires largement intéressés à la production; dans la campagne catalane, ne comporte pas

un prolétariat progrement dit.

Par la nature même de leur situation, remarquons-le, les foreros, rabassaires, métavers sont plus près de la propriété que les simples fermiers; aussi l'extension de ces régimes constituerait elle dans une région comme le midi, un enorme progrès. Cependant, le fermage s'étend et l'on exige la suppression de ces modes "désuets".

(58)

Pour achever le tableau du malaise rural, il faudrait parcourir les campagnes et voir comme la vie y manque, en de vastes régions, des commodités, voire des conditions hygiéniques les plus élémentaires. Le logement des cultivateurs n'ya pas quère progressé depuis des siècles: ce sont des maisons étroites, souvent humides et, pour tout dire, malsaines. Si le type extérieur varie, si la masia catalane n'est pas le caserio basque ou le cortijo andalou, la qualité reste néanmoins partout à peu près la même. En bien des cas -- gens et bêtes y vivent à peu près un commun et la cuisine sert de poulailier; le plus souvent, le logis ne comporté qu'une suele pièce avec des alcôves sans aération directe. Comment le tenir propre si l'eau manque au village, et si les rues sont des dépôts de fumier?

(60)

La question des communications n'est pas moins grave. Dans les zones de population clairsemée, les villages, réduits souvent à de petits aldeas, sont mal reliés entre eux et avec la ville; l'établissement de routes serait une entreprise démesurée pour d'aussi longues distances et d'aussi rares usagers. On estime que 4000 petites agglomérations manquent même de sentiers pour la cultura des terres.

(61)

En même temps que se développaient les villes, il s'est donc produit en Espagne, à la défaveur de l'agriculture, un des violents contrastes qui sont la propre de ce pays. Se rendre d'une ville moderne à certains villages de banlieue, c'est souvent passer du jour

à la nuit. (62)

A certains endroits de l'Espagne, en effet, une sorte de fatalité géographique a déprimé les conditions d'existence jusqu'à un niveau difficile à concevoir.

Dans la région d'Almeria, par exemple, la disette est permanente, aussi bien que la sécheresse. Les bois sont extirpés les sources sont taries. Faute de voies de communication, les mines de fer, ni les mines d'or, car il y en a une sont pas exploitées. La plupart des cultures étant épuisées, les habitants, s'en sont allés par milliers sur les chemins de l'émigration. Il reste une population misérable et désespérée de journaliers, dont le salaire descend parfois à 2 pesetas et que guettent des infirmités telles que le tracoma. Point de mouvement social organisé; cette masse humaine se laisse porter de droite et de gauche selon de vent qui souffle. Et voilà une province qui paye chaque année à l'Etat en impôts de toute espèce plus qu'il ne lui faudrait pour s'équiper en travaux d'irrigation et faire reflourir son agriculture. (63) La situation est pire encore dans une région voisine, à Lorca les pluies déjà très rares s'y sont réduites à tel point, depuis 1926, qu'une série d'années consécutives s'écoulèrent sans récolte appréciable (64) Contrainte à émigrer, la population de la ville tomba de 80.000 âmes en 1926 à 55.000 en 1931. Sans doute la plaine environnante productrice de céréales et d'oranges, était elle munie de 400 Km. de canalisations, mais celles-ci ne s'alimentaient plus guère. Mise en adjudication, l'eau est arrivée à y valoir 0,80 pes. le mètre cube, soit un prix prohibitif. (65)

Mais le cas de paupérisme le plus frappant, car il est la fois extrême et permanent, c'est celui que présente cette zone montagneuse de la province de Caceres, du côté de Salamanque, appelée les Hurdes. Dans un chaos de roches nues et de montagnes effondrées vivent là-bas quelques milliers-6.000- d'habitants dont l'état de

misère est proverbiale. Le paludisme et la tuberculose en font leur proie. Abandonné à lui-même depuis de longs siècles, ce peuple n'est pas parvenu à sortir de sa vallée de souffrance. Il est pour -- ainsi dire rivé à la terre qui livre à ses fils de si maigres fruits en échange d'un effort incroyable pour leur petite taille, d'une habilité et d'une persévérance qui contrastent avec leur aspect créti-neux et dégénéré. (68) On n'emigre pas de Hurdes et les mendiants qui en émanent finissent par revenir à leur rocher dénudé. (69) - Ces pauvres gens ne songer même pas à se frayer des chemins vers - les villes. Qu'y porteraient-ils, eux qui ne produisent rien? Qu'y pourraient-ils acheter, s'ils ne possèdent rien?

Depuis qu'Alphonse XIII a répondu au cri de détresse lancé des Hurdes et que, par les moyens de fortune dont on disposait dans cette région, à cheval, puis à pied, il l'a parcourue complètement, un "Ptronage" spécial, qui fit sous la présidence effective du roi, a veillé à pourvoir ce pays des éléments les plus indispensables à son relèvement: l'assitende médicale, des écoles, des chemins. Cette race est arrivés cependant à un tel état de dégénérescence que - bien des efforts faits en sa faceur resteront vains. Elle se relève un peu, néanmoins, et les Hurdes d'aujourd'hui, si affreuses qu'elles demeurent, ne sont déjà plus l'abime de détresse auquel celui - qui devait devenir le cardinal Segura, alors évêque du lieu, voiait autrefois sa paternelle pitié. (70)

Cependant Pent'on il ne faudrait cependant pas tirer des conclusions précipitées, en déduire, par exemple a l'équation des termes - pauvreté et révolution? Pas précisément.

Il est, par exemple, des régions de culture opulente, qui demeurent des foyers de vive agitation. Ainsi la campagne de Cordoue. - Comme l'écrit M. Diaz del Moral "le progrès agricole est énorme, dans cette région, surtout depuis le début du siècle. L'emploi des engrais chimiques et des machines agricoles s'est répandu dans tous les villages. Certaines exploitations sont à cet égard au niveau des pays les plus progressifs; la production de céréales et de légumineuses a doublé en vingt ans. Sans doute, il reste des cortijos cultivés par tiers mais beaucoup sont ensemencés en leur totalité... Grâce aux labours profonds dans plaine, la sécheresse, fléau traditionnel du pays, fait moins sentir son action. La culture de l'olivier s'est perfectionnée, et l'on fabrique des huiles fines en grande quantité. Au total, cette région présente l'un des sols les plus riches de l'Espagne; la valeur de la propriété rurales et la production par hectare y atteignent l'un des niveaux supérieurs du pays "La propriété y est d'ailleurs assez largement répartie et certaines communes de la plaine comptent autant de propriétaires que de familles. Le mouvement de la propriété y égale et dépasse celui des régions les plus progressives de l'Espagne. - Cela n'empêche le pays cordouan de flamber a la première étincelle révolutionnaire. (71)

On peut en dire autant de la région de Saragosse. Les terres profondes y permettent des labours de 40 centimètres. Elles donnent un riche froment, spécialement dans les zones de Monegros et de Cinco Villas, des vins de forte graduation, des huiles très peu acides, une luzerne de premier choix, des fruits renommés, et près d'un million de tonnes de betteraves. Neuf rivières et le principal canal d'Espagne traversent cette zone. Il s'y opère au surplus une ample distribution

de la terre et du produit. Les cultivateurs dépourvus de terres ont du moins de qui ajoteau salâte, et assure len subsistance. Les prolétaires agricoles ne se couchent jamais sans souper et ils sont en état de se procurer des agréments. On lit assez bien, on se rend -- fréquemment à la metropôli; les relations entre patrons et ouvriers son de jour en jour plus cordiales. Le patron descend et l'ouvrier s'élève, le grand seigneur, propriétaire d'un village entier, qui ignore ce qu'en lui doit et ce qu'el doit, este une espèce à peu -- près disparue. De cette production prodigieuse, tout le monde vit à suffisance. Et cependant, le problème social souffle avec vigueur sur ce pays, activé, peut-être, au dire de certains observateurs par le développement même de ce prolétariat. Il revendique avec force la terre pour qui la cultive. 71 bis.

Constanta, a l'inverse, qu'un état voisin de la misère ne -- suscite guère de rancunes dans certaines régions où les classes sociales ont une tendance à fusionner. Ainsi dans la Manche, où l'agriculteur a toujours vécu fraternellement avec ses ouvriers. Aux époques des plus rudes, il les visite su champ et converse aimablement avec eux; il leur offre des cigares, des vins, tue à l'occasion pour eux une brebis et multiplie des attentions dont on lui reste reconnaissant. Un propriétaire de cette espèce n'a rien du hautain señorito qui traite ses ouvriers avec dédain; c'est simplement le "patrón" Antoine, François ou Pierre. Quand un ouvrier quelque chose à lui demander, il s'adresse à lui comme à un membre de sa famille, convaincu que ses désirs seront bien accueillis s'llis sont justes. Il entre sans faire antichambre et sans avoir besoin d'intermédiaires. Cet esprit de confraternité héréditaire est une précieuse assurance contre la haine des classes. L'ouvrier ganne peu, il n'a pas le nécessaire, mais il n'est pas de mauvaise volonté. Les ouvriers fixes ont d'ailleurs une participation à l'entreprise sous forme de peyu jar et ils savent que les terres rendent mal; les petits cultivateurs ne s'en tirent, en Lorsque, au lieu de fils, ils ont été gratifiés

de filles, et ou'il leur faut des ouvriers, ils n'en sortent pas. (72)

Enfin, s'il y a souvent disette aux champa, on n'y constate cependant plus le retour du fleau endémique d'autrefois: la famine. - Au XVIIe siècle, elle a sévi vingt-neuf fois en Andalousie; au XVIIIe les récoltes furent perdues trente-quatre fois. En 1834, au cours d'une de ces terribles passes, de dix à douze personnes mouraient chaque jour dans certaines localités et les prisons ne se désemplissaient pas de familles qui ne commettaient de délits qu'à fin de s'y réfugier. A Baena, une population de 12.000 âmes se trouva ainsi réduite de 2.700 âmes en trente mois. De pareilles horreurs ne se produisent plus depuis une cinquantaine d'années.

Rappelons enfin que les agitations n'éclatent pas, de façon générale, au cours des périodes de disette, mais qu'elles semblent conditionnées souvent par un certain bien-être ouvrier, et nous pourrions conclure qu'il existe, au fond de la crise sociale, un autre ferment que la misère.

Nous avons décrit jusqu'ici la nature du malaise qui étreint les diverses classes de la population rurales. Arrêtons-nous maintenant à l'une de ses conséquences générales. Il se manifeste en Espagne une crise démographique, que l'on peut caractériser comme suit: la campagne n'attire pas, elle ne retient même pas la majeure partie de ceux qui, nés en son sein, pourraient accroître sa population par contre, les villes grandissent et leur puissance d'attraction est considérable. Déjà nous avons examiné ce phénomène sous son aspect urbain. Découvrons-en à présent la face rurale.

Un premier fait est saisissant; c'est la faiblesse d'accroissement de la population dans les campagnes du nord. Les localités de moins de 20.000 habitants étaient seules en cause, entre 1921 et 1930, la zone de croissance inférieure à 4% forme un vaste bloc --

comprenant toute la moitié septentrionale de l'Espagne, à partir d'une ligne idéale qui partent de la côte levantine avec Castellon, passe au nord de Madrid par Guadalajara, Ségovie et Salamanque. No font exception que Barcelone, la côte cantabrique (saur Oviedo et Lugo) et, sur le plateau: Leon, Palencia, où il y a des centres miniers, Avila. Il s'agit donc en general des bassins de l'Ebro, du Douro, du Minho.

A l'inverse, les campagnes du sud dénotent un meilleur rythme. Dans l'ensemble de cette région, le taux d'accroissement dépasse 4% il est même supérieur à 12 dans les provinces andalouses de Cordous, - Jaen et à Ciudad-Real; il dépasse 16 à Seville. Seules, Murcie et Almeria font tâche, avec moins de 4%. (73)

La moitié méridionale de l'Espagne, avec la zone viticole de laManche, avec les bassins du Tage, du Guadiana et de Guadalquivir, se développent, au point de vue de la démographie rurale, bien mieux que l'autre moitié.

La même distinction de zones se retrouve dans les statistiques de l'émigration provinciale, intérieure et extérieure, toujours entre 1920 et 1930. Le solde migratoire négatif est en général de 5 à 10% - de la population dans la moitié septentrionale du plateau ainsi qu'en Aragon (sauf Saragosse) et dans les deux provinces occidentales de la Catalogne (Lerida, Tarragone) avec un prolongement vers Guadalajara, - et Cuenca. Ségovie marque le point maximum avec 10,26. Cette masse - continue qui va de Lugo à Lérida par Alava et la Navarre et de Salamanque à Cuenca en contournant Madrid, se présente la région la plus affligée par l'émigration, en termes relatifs. (74) (75) D'autre part c'est dans la catégorie de perte faible, 5% au plus, qu'il faut ranger toute la partie méridional du pays depuis la ligne Caceres-Tolède-Castellon. Mais c'est là aussi, tout au sud que figurent les régions dégo-lées d'Almeria (qui a perdu par émigration 69.418 habitants en dix ans, soit 19,38%, de Murcie, qui a perdu 76.910 habitants, soit 12,04% et - de Cadix, profondément déchue depuis la perte des colonies 59.391 ha-

bitants ou 11,58% . (76)

Il est même des régions qui positivement se dépeuplent. La province, d'Almeria perd 22.239 habitants entre 1911 et 1920 et encore 16.599 entre 1921 et 1930, soit une réduction successive de 6,20 et de 4,63%. Lugo en perd de même 10.260 et 1086, soit 2,14 et 0,23 %. D'une façon générale, cependant, la dépopulation semble s'être enrayée durant la dernière décade: alors que, entre 1911 et 1920, elle affectait 13 provinces. (77) elle ne concerne plus entre 1921 et 1930, que 7 provinces seulement. Or, (78) ,à l'exception d'Almeria, qui a subi une exceptionnelle sécheresse, et de Lugo, il s'agit de provinces différentes de celle qui perdirent du monde durant la précédente décade. Cette crise n'affecte plus, cette fois, la plateau central, où elle sévissait surtout sur la Vieille-Castill et le Léon (79) Par contre, la Catalogne entière, à l'exception de la province de Barcelone, marque une perte nette et, avec elle, la province voisine de Huesca.

Cette dépopulation prend par endroits des formes tragiques dans certaines régions comme le Sud de Salamanque, la vie semble s'éteindre. "Lorsque je parcours mon diocèse, écrivait en 1922, l'évêque de Ciudad Rodrigo, Mgr Barbera, mon âme est remplie de tristesse en traversant ces vastes solitudes sans rencontrer durant de longues heures ni une habitation ni parfois un être humain. De loin en loin apparaît un clocher à demi détruit, semblable à une croix au chevet d'une tombe; ici, c'est un peuple entier qui git et je pourrais citer sans effort vingt noms de paroisses qui ont disparu ou qui vont disparaître". (80)

De cette distribution de zones, il serait permis de déduire que la population rurale se développe davantage dans les régions où il existe de l'industrie métrations peuplées, comme en Andalousie; et là aussi où il existe de l'industrie ou des grandes villes, que dans celles où domine le type du petit village à population clairsemée. La population proprement rurale semble donc grandir fort peu. (81)

Existe-t-il d'autre part, une corrélation entre l'exode rural et le régime de la propriété? Faute de données cadastrales suffisantes, nous le savons, une étude complète n'est pas possible à cet égard. D'une confrontation entre le rapport cadastral du 31 décembre 1925 et les chiffres de la population (82), on peut cependant tirer quelques renseignements.

Il apparaît ainsi que le dépeuplement relatif ou même absolu, nous le voyons de le voir-affecte des régions où dominent la petite et la moyenne propriété: Castille, Léon, Suivent le Levant, l'Aragon, le Haut-Ebre, avec un territoire beaucoup plus morcelé que l'Andalousie et l'Estrémadure.

D'autre part, la région de plus forte parcellation, Galice et Asturies, si elle souffre beaucoup de l'émigration, ne présente pas à cet égard, le coefficient extrême.

Il se faudrait pas tirer de ces rapprochements des conclusions hâtives. C'est un fait, cependant, que, dans une région de propriété très concentrée et de prolétariat caractérisé, telle que l'Andalousie occidentale, la population rurale augmente, que l'on y immmigre (3,68%) tandis que sur le plateau de Castille, où se multiplient les petits propriétaires et les fermiers moyens, l'exode prend des proportions catastrophiques. (82)

En somme si l'Andalousie est un pays de révoltes agraires et d'indolence populaire, si la Castille est une terre infiniment plus tranquille, la démographie présente l'aspect inverse: en Andalousie, on se retourne et l'on se crispe sur un lit de misère, sans songer cependant à le quitter, tandis qu'en Castille, avec une situation apparemment meilleure, le paysan se fatigue de la terre et aspire à devenir citoyen.

A cette lumière, l'exode rural exprimerait plutôt le découragement de l'esprit d'entreprise et la fuite de la responsabilité. On aimerait mieux être ouvrier que fermier. Mais d'autres éléments entrent

ici certainement en jeu ainsi le climat de la Castille est très rude, celui de l'Andalousie beaucoup plus agréable. Ce mouvement serait-il un effet de l'appel magique du soleil sur les côtes méditerranéennes, ce facteur dominant des grandes migrations historiques?

C'est, au fond, le même corollaire du malaise rural que nous abordons maintenant en prenant un aperçu de cette vieille plaie nationale qu'est l'émigration extérieure. Même lorsque les villes sont inhospitalières, en effet, on ne les quitte guère et les statistiques ne relèvent d'ailleurs parmi les émigrants qu'une minorité infime d'ouvriers industriels. Presque tous sont des fils des champs.

Très diverse est la contribution des diverses régions au courant général de l'émigration. De l'Andalousie, où l'on s'entasse, nous savons déjà que l'ouvrier misérable n'émigre pas, (83) tandis que'on le voit fuir la Vieille-Castille, où la population est déjà si clairsemée et que, de la Galice, c'est un vrai fleuve humain qui chaque année s'écoule par les quais de Vigo ou de La Corogne. De façon habituelle, il part de cette région plus d'hommes, chaque année, que du reste de l'Espagne entière; il en part même davantage de chacune des provinces de Galice que de toute l'Andalousie. (84)

L'émigration outre mer se réduirait en somme à peu de chose, s'il n'y avait la Galice. Le peuple qui habite cette région si accueillante serait-il peu attaché à sa terre natale? Peut-être l'est-il au contraire plus qu'aucun autre; c'est de lui que Castelar écrivait: Ni le catalan, qui se croit doté d'une nationalité parfaite, ni l'Andalou qui habite la région la plus privilégiée et la plus poétique de l'Espagne, ni le Valencien, heureux en ses jardins asiatiques, ni le vigoureux Aragonais n'aiment leur patrie comme le galicien. (85) Ce n'est pas davantage la paresse qui porterait le Galicien à chercher ailleurs une vie facile, puisqu'il se plie chez lui aux travaux les plus bas -- pour un salaire assez vil. La population serait-elle, en cette région, --

démesurément dense? Elle est nombreuse, en effet, mais ce n'est pas là que l'on se serre le plus en Espagne. En réalité, l'émigration galicienne est le résultat d'un ensemble de causes qui depuis de longues années concourent à déverser au loin le trop plein des foyers réduites aux plus minimes parcelles nous le savons, l'exploitation agricole rapporte en général peu de chose; si copieusement arrose qu'il soit, le sol aurait d'ailleurs besoin d'une distribution plus rationnelle des eaux, qui permettrait de regagner d'immenses étendues pauvrement cultivées. La misère, on peut le dire, règne en Galice et à l'état endémique elle ne suffirait cependant pas à alimenter un pareil déversement humain s'il n'y avait quand même, au fond de l'âme des Galiciens un mystérieux appel de l'inconnu, un désir de la fortune lointaine, un goût inné de risquer le passage sur cet océan qui bat furieusement les côtes de ce dernier rempart de l'Europe. Et le Galicien s'en va.

Triste mirage que celui dont l'émigrant, de Galice ou d'ailleurs, est ainsi victime! Rien ne l'a préparé, en réalité, à tenter au loin une chance difficile. Dans l'immense majorité des cas, si les partants sont des vigoureux et peut-être des courageux, ce sont aussi les moins préparés à s'élever dans l'échelle sociale. Illettrés pour la plupart, ils ne connaissent la technique d'aucun métier, et c'est comme simples manoeuvres, comme peones ou braceros, qu'ils quittent leur pays. Aussi leur arrivée en Amérique est-elle lourde de désillusions; les perspectives brillantes que les agents de recrutement avaient fait miroiter à leurs yeux sont bien tot dissipées, et c'est alors que commence le calvaire de l'émigrant. Traité en étranger, aussi rudement -- parfois qu'un malfaiteur, il est démuné là-bas de l'ambiance sociale que; dans leur milieu naturel protège d'une certaine façon les plus infortunés. Aussi le voit-on résigné à accepter n'importe quel salaire, si infime pu-il puisse être. C'est ainsi que tant de milliers de Galiciens, d'Asturiens, de Léonais composent dans les pays d'outre-mer la

classe la plus basse de la population blanche.

Il n'en va pas toujours ainsi, heureusement, et parmi les immigrants espagnols, il n'en manque pas qui se procurent une meilleure considération sociale. C'est souvent le cas des Basques: plus cultivés, plus industriels, ils arrivent à se débrouiller davantage; attachés à l'agriculture, ils deviennent assez aisément fermiers ou petits propriétaires; dans l'industrie, on les voit contremaîtres et mieux que cela. Cependant, un trait est commun à la plupart des émigrants espagnols. Pour peu qu'ils arrivent à gagner leur vie, ils se mettent à épargner, afin de soutenir ceux des leurs qui sont restés au pays. Minces filets, certes, mais en se totalisant ils arrivent à former des sommes imposantes. C'est ainsi qu'on estime à non moins de 500 millions la valeur des épargnes envoyées chaque année d'Argentine par la masse des petits émigrants. (86)

Sans doute, faut-il apprécier les envois des gros commerçants enrichis à La Havane, à Mexico ou à Buenos-Ayres, de des indianos comme on les appelle avec quelque irrévérence, qui, leur fortune amplement faite, reviendront bâtir un villa sur un promontoire de la côte basque, doteront splendiferement leur villega et fonderont des oeuvres à leur mémoire. Mais la masse des petits émigrants dont la plupart, d'ailleurs reviendront aussi, procure peut-être plus de revenus à la mère-patrie qu'une minorité de privilégiés.

Le sort de l'émigrant préoccupe depuis longtemps les sociologues espagnols. On voudrait réprimer tout d'abord l'odieuse pression dont beaucoup de pauvres gens sont l'objet de la part d'agents sans scrupules; après avoir facilité la traversée par des avances de fonds, ils abandonnent l'émigrant à son arrivée sur la terre étrangère, pour lui imposer ensuite un contrat de travail draconien. En général, l'émigration des ouvriers non qualifiés devrait être conditionnée, car elle n'aboutit souvent qu'à précipiter la misère, pour ramener ensuite, au bout de quelques années, des déracinés qui ne se plairont plus nulle -

part; l'embarquement des mineurs, spécialement, devrait être prohibé. Des traités conclus avec les pays d'immigration auri-ent à assurer en outre la protection juridique de l'émigrant et à éviter qu'il ne soit traité en partie dans les nations de sa race et de sa langue. Il serait nécessaire aussi que l'Espagne créât au sein de ces colonies une série de services tutélaires, afin de les grouper ses nationaux sous l'égide des représentants de la patrie et aussi de canaliser par les banques espagnoles les envois de fonds qu'ils destinent au pays.

Depuis un certain nombre d'années, spécialement depuis la guerre, les chemins de l'Amérique sont moins encombrés, il est vrai, et l'émigration se dirige davantage vers la France. Cette déviation du vieux courant a cet heureux effet d'éviter les départs définitifs, en poussant aux séjours saisonniers, façon des hirondelles", selon une typique expression espagnole. Les hommes de Galice ou du Leon s'en vont ainsi chaque année avec leur baluchon et leurs outils faire la moisson en Gascogne, d'où ils reviennent au bout de quelques mois. Ceux-là ne sont plus déracinés et leur foyer familial ne se transplante pas. Entre l'émigration américaine et l'émigration saisonnière française, il y a cette énorme différence, par conséquent, que l'une dépeuple l'Espagne en n'y introduisant qu'un revenu incertain, tandis que l'autre, sans la dépeupler, lui procure des rentrées régulières de fonds qui équilibrent une quantité de petits budgets campagnards.

L'Espagne officielle s'est malheureusement fort peu préoccupée jusqu'à présent du sort de ses émigrants. Il existe dans un certain nombre de localités des "Patronages" destinés à leur procurer une information véridique sur le sort qui les attend et à assurer leur protection au départ. Bien que la Dictature se soit efforcée de les réorganiser, ces "Patronages" sont loin de suffire à la tâche. L'Etat n'a guère veillé non plus à entretenir la flamme patriotique qui ferait

de ces colonies lointaines, au lieu de masses apathiques, de groupes cohérents, capables d'étendre l'influence nationale, voire même de susciter un trafic commercial. Certes, un grand nombre d'émigrés continuent à rêver de leur patrie. Certains d'entre eux n'intéressent même qu'aux échos qui leur en viennent, au point de rester indifférents à leur nouveau milieu de vie; il est des journaux purement locaux, édités en Espagne dans les provinces d'émigration, qui ont acquis de la sorte une diffusion mondiale. Mais c'est là une sympathie purement passive, qui n'aboutit pas à procurer ce vivace esprit de corps que l'Italie fasciste, par exemple, cherche à imprimer à ses colonies. Cet attachement n'est d'ailleurs que le fait de la première génération; -- dans les pays de langue espagnole, en effet, les enfants des immigrants se laissent complètement assimiler par leur patrie adoptive et deviennent des Cubains ou des Argentins comme les autres.

Certes, un bon nombre d'œuvres privées se sont constituées au dehors, pour le soutien moral et matériel des émigrants. Dans les grandes villes du Midi français, il existe des (hogares) ou foyers espagnols, où les familles peu aisées peuvent se retrouver et se divertir, tout en bénéficiant des services sociaux nécessaires à leur condition.

(88) Les caisses de pension, désireuses d'attirer l'épargne, ont de leur côté établi des succursales dans les villes françaises. L'Association Saint-Raphaël veille à la sauvegarde morale et religieuse des parats. Mais si ces institutions sont précieuses, elles restent impuissantes devant le formidable problème que pose le sort misérable de la masse des émigrants.

Ayant ainsi pris connaissance de la plaie qui afflige le monde rural et, par répercussion, l'Espagne entière, c'est le moment de rechercher de ce que l'on a pu faire pour y remédier. De progrès techniques et de l'extension des cultures déjà nous nous sommes occupés; c'est sur les remèdes de nature spécifiquement sociale que nous aurions à porter

maintenant notre attention.

A la base du relèvement des campagnes s'impose sá bou de toute nécessité la diffusion du crédit.

Les économistes déplorent le déséquilibre qui existe en général entre le capital investi dans le fonds agricole et le capital de ex ploitation. Alors qu'il faudrait des disponibilités considérables pour bonifier la terre, pour sélectionner les semences, pour payer convenablement la main-d'oeuvre et spécialement pour mettre l'irrigation en valeur, tout cela fait défaut. Le grand propriétaire souffre de cette insuffisance comme le petit et l'éleveur aussi bien que l'agriculteur.

Sans doute sur ce point l'éducation du paysan n'est pas faite, et souvent il estime davantage un fonds pour son étendue que -- pour ses possibilités d'exploitation. Il y aurait-il chez lui quelque chose de cette magnificence décorative dont l'Espagne offre tant de traits? Mais la cause profonde de cet état de choses, c'est l'absence d'un crédit facile, approprié aux facultés de la petite exploitation -- et conçu pour la soulager plutôt que pour l'égorger. Or, l'usure dévore les bénéfices de la petite culture. Les prêts sur récoltes se stipulent souvent recouvrables en nature à un prix arbitraire plus un intérêt de 25%. "Nous n'exagérons pas, écrit El Debate, en disant que l'usure a fortement aggravé le problème social, surtout en Estrémadure et en Andalousie. Si, dans cette zone si riche de la campagne espagnole, il ne s'est pas formé une classe moyenne de petits propriétaires, c'est -- surtout pour cette raison. L'usure a empêché que la conjoncture agricole datant de l'établissement des droits sur le froment ait pu agir en ce sens. Durant la période de hausse des prix qui va de la fin du XIXe siècle jusqu'en 1929 les bénéfices nullement négligeables du travail agricole ont été presque complètement absorbés, non, comme on le pense, par les propriétaires mais par l'usurier. (89)

Certes, on ne peut dire que rien n'ait été essayé pour améliorer sur ce point la condition du petit cultivateur. Avant d'en venir - aux formes nouvelles de credit rural, signalons une institution qui joua un grand rôle dans le passé et qui n'est d'ailleurs pas éteinte d'hui: les positos. (91)

L'existence de ces "depots" remonte au moyen-âge. C'étaient -- d'abord d'humbles fondations pieuses créées par des prêtres ou des personnes charitables pour procurer du pain aux voyageurs et aux mendiants spécialement aux pèlerins qui de toutes parts se rendaient à Compostelle. Elles correspondaient à un réel besoin, à l'époque où l'insecurité des communications rendait difficile l'échange des produits et où le pauparisme était fort étendu. Sous l'impulsion de l'esprit chrétien les positos se multiplièrent rapidement.

Peu à peu, ces fondations élargirent leur objet. Elles devinrent de petits graniers communaux qui, dans les années de disette, procuraient du grain aux laboureurs pour les semailles. Les emprunteurs le restituaient à la première récolte, d'abord sans supplément, puis avec un léger intérêt. Les positos servaient également à regulariser le prix du froment et du pain, en empêchant dans les moments difficiles le renchérissement auquel poussaient les accapareurs.

Les positos se développèrent largement sous les Rois Catholiques, dont les chartes encouragèrent nettement les municipales dans cette voie. Un bon nombre de positos de Castille, de Léon, d'Argon et de Valence, qui datent de cette époque, ont contribué au progrès agricole qui marque de son règne. En dehors des fins originaires, on employait leurs fonds à mettre les terres en valeur. Le XVII^e siècle marque l'apogée de l'institution. On estime à 12.000, (92) le nombre des positos sous Philippe II. (93)

Seulement, ces richesses, comme les autres, ne tardèrent pas à devenir une source d'abus. Elles se prêtaient trop aisément à la convoitise de leurs administrateurs, qui à la faveur du relâchement de -

l'autorité centrale, commencèrent à se repaître du bien des pauvres. Exactions et malversations s'achamèrent dès lors sur ces précieuses réserves, au point de les épuiser en bien des cas. Il restait, en 1792, 5249 positos royaux et 2833 particuliers, soit 8802 établissements. Un règlement de cette année s'efforce de les relever, en rappelant que leur premier objet était de prêter assistance aux travaux agricoles et de préférence à ceux des indigents.

La misère de positos et de la petite culture n'allait cependant que grandir. A son tour l'état s'abattit sur eux, en les appelant à combler le vide de ses caisses. (94) A la fin du XVIIIe siècle, le fisc la remise de 20% des capitaux, ce qui força à des liquidations rapides et désastreuses. Ainsi fut opérée sur les pauvres positos saignée sur saignée. (95)

Après l'Etat vinrent les caciques qui se firent attribuer sur les capitaux des crédits pour des travaux ou des services imaginaires. Sous prétexte de construire un marché, un pont, une école, on dépensait le crédit sans rien édifier, sauf parfois un petit bâtiment loué justifié par la délivrance d'un certificat d'exécution. Ces abus infectèrent les commissions permanentes des positos pendant tout le dernier tiers du XIXe siècle, spécialement dans la région qui éprouvait le besoin le plus criant de crédit rural, l'Andalousie. En 1861, les positos ne sont plus que 3.403; au lieu de 9.425.692 fanegas de froment comme en 1792, ils n'en possèdent plus que 862.843; le capital métallique est tombé de 55.105.419 réaux à 3.909.919. L'institution allait-elle disparaître? Non, Malgré tous ses défauts, elle demeura relativement vigoureuse, puisqu'en 1902, elle possédait un capital total de 95.808.722 pesetas, dont 27 millions, il est vrai, étaient difficilement recouvrables.

Maura s'appliqua à réformer les positos et créa à cet effet en 1906 une "délégation royale". Il s'agissait de les adapter aux besoins modernes, d'y ajouter un élément de coopération et de sauver leur administration des mains des caciques. La fondation de nouveaux

positos fut autorisée aux ayuntamientos, aux ayndicats agricoles et même aux particuliers. Les prêts en argent ne devaient pas dépasser un intérêt de 4% ni le délai d'un an. En même temps, le système de l'hypothèque était remplacé par la caution personnelle. (96)

La réforme avait enfin pour objet de mobiliser tout l'avoir des positos et de le métalliser, les dépôts permanents de grains n'ayant plus leur raison d'être en présence de la facilité croissante des transports. Il s'agissait plutôt d'acheter des machines, des engrais, des semences sélectionnées, des instruments aratoires, du bétail, le tout à bas prix et avec des délais de paiement. Mais il fut très difficile d'opérer cet assouplissement. Si le capital total des positos s'élevait en 1906 à 96.659.189 pesetas, on n'en put mobiliser en 1908 que pour une valeur de 26.965.635 millions. Beaucoup de créances étaient irrécouvrables; et les titres mêmes en avaient été supprimés par les dilapidateurs; la dette de l'Etat (11.771.815 réaux) n'était pas moins difficile à recouvrer. Quant à la nouvelle "manière" administrative, elle ne rendait pas ce qu'on en avait espéré; les positos n'étaient toujours pas assez liés au cultivateur; ils manquaient d'initiative et d'adaptation. Bref, la vie n'y rentrait pas; dès 1912, lorsqu'eut disparu la poigne de Maura et celle de Canalejas, les positos redevinrent stagnants.

La Dictature, à son tour, chercha à les raviver. Par un décret de 1927, des prêts furent autorisés, avec ou sans hypothèque, sur les produits agricoles ou d'élevage, moyennant caution collective ou individuelle, limitée ou illimitée. L'intérêt pouvait monter à 5%, avec de plus forts délais. Des mesures d'assainissement furent prises par la radiation de créances irrécouvrables et par l'octroi de facilités de paiement aux municipalités.

Bref, en 1928, voici quelle était la situation. Le capital assaini s'élevait à 45.036.614 pesetas et le capital total à - - - - 82.915.628 pes. Les positos étaient environ 3.700. (97)

Durant cette même année, il y eut pour 26.830.380 pts. de prêts, concédés et 5.197.583 de renouvellements, soit au total 32.027.963. Les rentrées s'étaient élevées à 27.899.011. Durant la dernière décennie, le mouvement des prêts avait beaucoup augmenté. Il dépassait 25 millions depuis 1921 et 30 depuis 1924. Les rentrées augmentaient également: plus de 20 millions depuis 1922, plus de 25 depuis 1925. (98)

Si nous nous sommes un peu appesanti sur les positos, c'est que leur histoire résume de façon frappante les phases d'abandon et de réveil par lesquelles passa l'agriculture espagnole. La dernière période, depuis 1926, marque nettement une remontée.

Les positos ne sont cependant pas restés seuls à offrir à l'agriculture certaines possibilités financières. Il faut encore citer l'État, les banques et les caisses des associations agricoles.

L'intervention de l'État s'est bornée jusqu'ici à peu de chose. Il existe un service national du crédit agricole de fondation incertaine récente. Créé en 1925, il fut doté d'un premier apport de 10 millions de pes. par le trésor public, puis de 25 millions pour les prêts gagés sur des produits agricoles tels que le froment, les vins, l'huile, etc. Le crédit avait été d'abord réservé aux associations et exceptionnellement étendu aux particuliers sur garantie réelle. (99)

Les opérations faites par cette voie officielle révèlent que le crédit agricole peut s'affectuer en Espagne de façon parfaitement saine. Les rentrées des prêts à court terme se sont faites très régulièrement. Ainsi, sur 15.420.125 pes. prêtés aux particuliers en pes de 3000 opérations sur garantie de récoltes durant l'année 1927, il ne restait à réintégrer à la fin de 1928, que 128.420 pes. Les années précédentes avaient donné la même impression. En 1928 il fut consenti pour 30.773.528 de prêts sur récolte, dont 22 millions sur froment. C'est la branche la plus considérable du crédit officiel 2.881.500 pes.

furent prêtés aux organisations agricoles et seulement 327.683 pes. à des particuliers sur garantie hypothécaire.

Le volume d'activité du service national n'est cependant que pour peu de chose, en regard des nécessités de l'agriculture. D'autre part, dans un pays comme l'Espagne, un service d'Etat tourne aisément en arme politique; on s'en aperçut pour le crédit agricole dès qu'il fut question d'élections, en 1930. (100)

Les banques privées interviennent davantage et plusieurs de leurs succursales de province ont pris un caractère nettement agricole. Elles agissent au moyen de lettres de change signées par le cultivateur et par deux garants. Les lettres sont renouvelées jusqu'au terme de l'exercice agricole et parfois prolongées par les Caisses rurales; la Banque d'Espagne, notamment, les admet à l'escompte comme des effets de commerce ordinaires. Ce procédé a donné de bons résultats et l'on préconise une accentuation de cette politique de la Banque d'Espagne. Le renouvellement de son privilège l'a d'ailleurs obligée à prêter aux organisations agricoles à 1/2 % intérêt en dessous du taux courant. Mais toutes les succursales ne se montrent pas également ouvertes à cette politique de soutien agricole. (101)

Au total, cependant, l'offre reste tout à fait disproportionnée à la demande et les institutions de crédit hésitent à faire les immobilisations prolongées qu'elles redoutent dans l'agriculture.

Nous ne sortons pas du domaine de crédit agricole en passant maintenant à l'examen du mouvement d'organisation économique-sociale qui s'est développé entre les petits cultivateurs depuis une vingtaine d'années.

Ce mouvement s'est principalement inspiré des principes catholiques sociaux qui ont donné corps en tant de pays à des institutions de progrès matériel et moral.

Les catholiques espagnols ne se sont pas hâtés, il faut le reconnaître de donner suite au vœu des papes, même sur ce terrain agrar

graire ou lambiance leur était favorable. C'est à la suite du Congrès Catholique de 1900 à Burgos, que furent créées les premières caisses de crédit rural ainsique et la Banque Populaire de Léon XIII, destinée à les soutenir. Cependant l'atmosphère n'était pas faite à ce genre d'oeuvres, non seulement dans la classe alors dominante des caciques et des politiciens de villege, mais même parmi les catholiques fervents, voire dans le clergé. Il fallut attendre l'année 1912 pour qu'apparût réellement un mouvement catholique agraire, et c'est le Nord de la meseta qui s'y prêta. En 1914 se constituait à Valladolid une confédération de la Vieill-Castille et du Léon qui, deux ans plus-tard se transférait à Madrid en devenant une Confédération Nationale. Tel fut le noyau initial d'une institution qui, après avoir traversé bien des vicissitudes, est arrivé à marquer d'une empreinte profonde de la vie rurale de certaines régions.

Ne nous attardons pas à décrire le fonctionnement de cet organisme. Ses activite professionnelle repose principalement sur les opérations de crédit agricole. Chaque village, en principe, forme un syndicat auquel est attachée une société à responsabilité solidaire et illimitée du type Raiffeisen, qui consent à ses membres des prêts sur garantie personnelle ou mobilière, plus rarement sur hypothèque. C'est la type de crédit facile exactement adapté aux besoins des petits cultivateurs, qu'a fait merveille en bien des pays. Le syndicat agricole s'occupe en outre de secours mutuels, d'assurances, d'achats et d'autres services de nature à émanciper le paysan de la tutelle que faisaient peser sur lui, non seulement les usuriers, mais aussi les intermédiaires commerciaux. Conçus dans une pensée chrétienne, les syndicats ne se bornent pas à ces activités matérielles; ils cherchent à exercer en outre une action directemens morale; bon nombre d'entre eux disposent d'une casa social qui offre à leurs membres un centre éducatif et récréatif.

Que l'organisation catholique agraire ait obtenu un succès considérable; le fait est certain. On en jugera par quelques chiffres. En 1919, la Confédération comprenait 52 fédérations régionales, 5442 syndicats avec 424.607 membres et 499 caisses rurales avec 57.965 associés. La même année, l'action économique du mouvement atteignait les chiffres suivants; 17,5 millions prêtés aux cultivateurs par les syndicats; 20.381.393 ps. accordés par les caisses rurales; 18.263.136 ps. reçus en dépôt par les caisses et 23.324.000 ps. de capital mobilier. Ce fut d'ailleurs le point culminant, tout au moins pour le nombre des membres. Dix ans plus tard, en 1929, la Confédération comptait 47 fédérations, 3298 syndicats avec 295.564 associés. Par contre, les opérations effectuées étaient plus considérables l'ensemble des fédérations qui comptaient 1793 caisses rurales, géraient 45.962.125 ps. de dépôts les prêts s'élevaient à 37.895.362 ps. il était acheté 98.134.280 Kgs. d'engrais minéraux pour une valeur de 17.095.215 ps. et les machines agricoles pour un montant de 528.714 ps. Le chiffre d'affaires total était de 427.654.298 ps. Il fallait noter en même temps l'existence de 238 coopératives de consommation, 24 magasins coopératifs, 27 moulins à huile, 24 bodegas coopératives, 25 fabriques de farines, 6 de conserves, 7 d'esparterie, 6 boulangeries et divers autres services. Bref - on pouvait résumer jusqu'en 1928 l'activité de l'organisation par l'ordre de grandeur que voici: 200 millions de ps. déposée par les associés, 300 millions de prêts consentis. (102)

En dehors de son activité fondamentale, l'organisation s'était effectivement intéressée, mais de façon moins générale, à la plupart des besoins du campagnard. Elle chercha notamment à lui faciliter l'acquisition de terres. Nous reviendrons plus loin sur ce genre d'initiatives. Signalons en outre, à titre d'échantillons, que la Fédération de Burgos avait élevé à proximité de la ville un quartier d'habitations appropriées à la profession agricole, que celle d'Orihuela (Alicante) avait planté de mûriers plusieurs milles carrés afin d'en-

encourager l'élevage du ver à soie et creusé, pour une somme de 4,25 millions, 260 Kms de conduite susceptibles d'irriguer 40.000 hectares. En Galice s'étaient créées des boucheries coopératives pour la vente directe aux grandes villes. A Ciudad Rodrigio, Léon et Zamora, le fro- ment des récoltes étant impropre aux semailles, les fédérations avaient assuré celles-ci en 1929, par la vente de 15.000 fanegas pour 363000 ps. Les assurances contre la grêle et l'incendie avaient pris également un développement sérieux. Quant à l'action culturelle, elle ressort de ce que l'organisation disposait en 1929 de 6 quotidiens et de 74 revues ou bulletins, ainsi que de 18 imprimeries.

Mais, dans cet ensemble, les régions du pavs se comportaient de la façon la plus diverse. Une fois de plus, le nord faisait contraste au sud. Plusieurs fédérations y comptaient une centaine de syndicats, notamment celles, vraiment puissantes, de la Navarre (125), de Saragosse (117), de Burgos (107). (104)

Par contre, la midi demeurait à peu près amorphe. Les statistiques relevaient 28 syndicats pour la province de Cordoue, 26 à Ciudad Rodrigio, 18 dans la Manche. Ni Séville, ni Huelva, ni Grenade ne figuraient au tableau. Encore, un bon nombre de ces syndicats n'avaient qu'une apparence d'activité. (105)

Le mouvement agricole catholique aût été susceptible d'un développement beaucoup plus considérable s'il n'avait pâti de divers défauts. Ses dirigeants sont les premiers à reconnaître que la diffusion des syndicats fut souvent l'oeuvre de propagandistes plus zelés qu'expérimentés et que leur administration, fort dépourvue de technique et de contrôle, se ressentait trop de l'esprit "d'oeuvre" qui avait présidé à leur formation. L'excuse de cette improvisation, dans certaines régions, consistait évidemment dans la course de vitesse à laquelle les catholiques se livraient avec les anarcho-syndicalistes, spécialement vers 1920. Mais on aurait pu espérer que la Confédération -

exercerait sur le mouvement une salutaire tutelle technique et qu'elle le centraliserait fortement. En réalité, il n'en fut pas ainsi; l'organisme national dut faire face à des difficultés qui le déterminèrent à laisser une autonomie presque entière aux fédérations régionales, qui gardent en mains, spécialement, la partie financière de l'organisation. (106 Si cette dispersion est conforme au tempérament du pays, elle a contribué d'autre part à enrayer la croissance du mouvement agricole, en privant la Confédération de ressources et de prestige.

Bien différentes sont au surplus d'après les régions, les conditions de succès du syndicat agricole. Dans les zones chrétiennes du nord, le contact du curé de champagne avec ses paroissiens est facile, et c'est en bonne part du clergé qu'est émané le mouvement social; c'est du prêtre, l'homme de confiance de tous, que le cultivateur de Navarre ou de Vieille-Castille prend le plus volontiers conseil, même dans ses intérêts matériels. Aussi l'organisation est-elle devenue florissante dans les régions où le clergé y a mis tout son zèle, elle n'y a pas toujours acquis cependant un sens plénier de ses responsabilités ni une hardiesse suffisante pour affronter tous les problèmes.

Dans les régions peuplées du Midi, par contre, la situation est tout autre. Au lieu de grouper les petits cultivateurs possédant un peu de bien, il s'agit de pourvoir aux besoins de l'ouvrier. Or, pour autant que l'organisation catholique ait pu s'y implanter, elle a manqué de l'adaptation nécessaire. Là comme ailleurs, le syndicat a fait appel indistinctement à toute la classe rurale: petits propriétaires, fermiers, ouvriers. Ce statut semblait répondre, non seulement à un souci d'harmonie sociale, mais aux nécessités économiques elles-mêmes, la plupart des ouvriers ne disposant pas d'une épargne suffisante pour payer fidèlement la cotisation syndicale ni pour obtenir le moindre crédit. Ecarter l'ouvrier du groupement où il voisine avec des propriétaires, ce serait, pensait-on, l'éloigner de la source

même de son relèvement matériel. Faute de fonds. comment le syndicat pourrait-il subvenir aux services de mutualité, d'assurance, d'enseignement qu'on attend de lui? Telle est, en deux mots, la thèse du syndicat mixte. En réalité, dans les régions travaillées par le socialisme, cette formule a privé le syndicat d'âme et de nerf. Ses membres non ouvriers se sont bornés, en bien des cas, à promouvoir à leurs intérêts propres, réduisant le groupement au rang d'un comptoir d'achat ou de vente. De leur côté, ne s'y sentant pas chez eux, les ouvriers désertèrent en masse de groupements qui, à tout le moins, n'avaient pas l'esprit prolétarien. Cette politique explique en bonne partie l'échec à peu près général du syndicalisme catholique en Andalousie. (107)

Mais le problème est ardu. Il est déjà si difficile de monter un syndicat par village qu'il semble tout-à-fait utopique de vouloir en faire trois pour un. Cependant, si l'on ne se résigne pas à abandonner la classe ouvrière purement et simplement au socialisme, il faut bien envisager la création de syndicats "pur". Peut-être est-il même trop tard pour ramener du côté de l'action sociale chrétienne les espoirs d'une innombrable masse ouvrière.

Ce qui a manqué le plus, d'ailleurs, au mouvement social chrétien, nous l'exposerons dans un autre chapitre. C'est la netteté du programme d'ensemble et c'est aussi l'absence de l'impulsion que communique aux idées renouvratrices une ambiance de sympathie. "Après vingt cinq ans d'existence, écrivaient en un des chefs, l'action sociale agraire n'a pas su concerner le programme authentique de toutes ses aspirations et revendications". (108) Faute d'unité cet effort a manqué d'efficacité et les propagandistes, partis dans la flambée d'un beau zèle, se sont vite sentis abandonnés à eux-mêmes.

Beaucoup de syndicats, issus par génération spontanée d'une propagande théorique avec un programme trop vague ou trop occasionnel, n'ont pu résister à l'épreuve de la durée.

Cela n'empêche, il faut le souligner, que l'organisation agricole fut la seule qui connût quelque consistance à l'action catholique sociale à la veille de la révolution. Allait d'ailleurs ébranler l'arbre d'une main violente, puisque, en 1933, les syndicats agricoles catholiques se trouvaient réduits a nombre de 1902 avec 176.902 membres, les associations professionnels à 315 avec 19.353 membres, les caisses rurales à 409, les mutualités à 43, les coopératives à 32. D'autre part, dans les mêmes régions et sous l'influence des mêmes idées, il se développa sous la république un mouvement agrarien de droite qui révéla en 1933 une force inattendue. (110)

Independamment de cette force vive: la Confédération Catholique, Agrai existe-t-il des organisations pour les cultivateurs?

Dans le cadre officiel, il faut noter les Camaras Agrícolas, les "comices" de l'Espagne, mais ces organismes ne sont pas parvenus à représenter les terêts agricoles de façon vraiment vivante. Les agriculteurs se désintéressent ces organisme bureaucratiques, qui siègent dans la capitale de la province et dont les membres ne vont guere les trouver chez eux. Là où les syndicats ont prospéré, ce sont eux qui ont exerce la véritable représentation de l'agriculture et les Chambres se sont effacees. Elles ne jouent un certain rôle que dans le sud, quelques unes, spécialement celle de Seville, se montrent agissantes.

Dans le champ des organisations libres, d'autre part, la plus ancienne place este occupée par l'Asociacion de Agricultores de España, mais elle manque également de racines populaires. C'est le porte-voix, assez dénué de preoccupations sociales, des grands propriétaires terriens. Cette association se réduit d'ailieu plutôt à une sorte de Comité central, établi à Madrid; en province, les grands propriétaires cherchent plutôt à agir par l'entremise des Chamores -

agricoles, où il dominant en effet.

Notons encore, parmi les organisations économiques, l'Union Nationale de l'Exportation agricole, "intelligemment dirigée, l'Association Nationale des Oliviculteurs, de cohésion solide, la Confédération Nationale des Viticulteurs, de moins ferme structure, le Syndicat National des Apiculteurs, l'Union des planteurs de betteraves et de cannes à sucre, qui est encore récente. Les éleveurs ont su organiser à leur tour une forte Association générale, qui a mis sur pied de nombreux services techniques; elle organise tous les quatre ans à Madrid un concours national, dont la préparation se remplit, comme dans les autres pays, en une foule de concours régionaux et locaux. Dans les conseils consultatifs de l'Etat, dans les Juntas officielles de toute espèce ayant un rapport plus ou moins direct avec l'agriculture, les chambres agricoles jouissaient sous l'ancien régime, avec l'Association des agriculteurs, de la principale part de représentation et il n'était parvenu que leurs délégués se confondent. (111)

Par décret du 12 mai 1928, la dictature promulgua l'organisation corporative de l'agriculture. Cette mesure était conforme à la ligne générale de l'organisation professionnelle édictée dès 1926. Le décret créait trois corporations agricoles nationales: celle du Travail rural, composée d'ouvriers et de patrons, afin de fixer les conditions contractuelles du travail et de résoudre les difficultés d'application, celle de la Propriété rurale, formée de propriétaires et de fermiers, celle de l'Industrie agricole, constituée de producteurs et de fabricants.

L'essentiel du système consistait à susciter dans chaque localité, pour les deux premières branches, des Comités paritaires à base électorale, une hiérarchie de Comités provinciaux, élus par les Comités locaux et de comités nationaux couronnant l'édifice. Un conseil était créé à Madrid pour chacune des trois corporations et une "Commi-

mission déléguée" de caractère consultatif les coordonnait à leur tour. Les décisions des Comités locaux agissant comme amiables compositeurs devaient avoir force obligatoire une fois l'accord conclu. Les Comités provinciaux décidaient en cas de désaccord au sein du Comité local sauf recours ultime devant le Conseil de la corporation et le ministère du Travail. Ces organismes supérieurs étaient chargés de veiller en outre au respect de la loi et aux intérêts généraux en cause. En fin, la troisième corporation, celle de l'Industrie, devait se composer de commissions arbitrales mixtes de caractère varié, suivant les conditions spéciales de chaque industrie.

La désignation des membres des Comités paritaires devait s'opérer par élection directe, les femmes ayant le droit de vote actif et passif. Pour la composition des délégations ouvrières, le décret donnait la préférence aux syndicats "purs", lesquels obtenaient un délégué sur trois si le nombre de leurs membres dépassait 25% de l'effectif de leur classe, deux pour 50% et trois pour 75%. Si existait plusieurs associations du même genre, elles se partageaient les postes suivant l'importance de leurs effectifs. (112)

Bien des critiques furent adressées au système du décret corporatif. Issu comme celui de 1926 de la pensée de stimuler, par une forte intervention gouvernementale, l'organisation des professions il ne tenait pas suffisamment compte des réalités. Organiser par décision centrale les trois branches à la fois de l'économie rurale c'était simpliste. Le décret paraissait ignorer l'incapacité de la classe agricole à constituer par ses propres moyens, dans chaque village un comité paritaire électif, composé d'hommes assez qualifiés pour exercer la mission difficile de conciliateurs. D'autre part, il méconnaissait les organisations bien réelles qui avaient commencé en maintes régions l'éducation économique et sociale du paysan: les syndicats.

En créant le privilège des syndicats ouvriers, le décret défavorisait spécialement la Confédération Catholique agraire, basée sur le système du syndicat mixte, et il offrait à la propagande socialiste une prime dont celle-ci s'empressa de bénéficier. Le premier résultat de la réforme fut, en effet, la diffusion à travers les campagnes d'une nuée de propagandistes qui cherchèrent à susciter de toutes parts le syndicalisme agraire. Entravée par ses traditions, la Confédération Catholique ne pouvait suivre le mouvement du même pas.

Le décret n'eût d'ailleurs guère d'autres résultats que ces effets indirects. Conscient de la matière amorphe dans laquelle il fallait bâtir, le ministre avait annoncé une mise en application lente et graduelle de la réforme. Cette patience elle-même se trouva déçue et la corporation agricole resta sur le papier.

Seul, le groupe de la production et de l'industrie s'était organisé dans la branche sucrière, et cela, dès avant le décret.

Quelques autres mesures furent prises par la dictature, notamment, en 1929, pour la création de conseils provinciaux de "culture et d'élevage", chargés de stimuler le progrès agricole, de répandre l'enseignement technique, d'installer des champs d'expérience. Mieux conçus que ceux de l'organisation corporative, ces conseils devaient comprendre, à côté de délégués de l'administration, ceux de toutes les associations existantes. Cette initiative trouva meilleur accueil dans les milieux agricoles, mais elle fut aussitôt suivie de la création de "Chambres de la Propriété rurale" qui menaçaient de rééditer les anciennes Chambres agricoles, ces refuges du caciquisme.

Enfin, un décret de "police" des syndicats, du 21 novembre 1929, restreignit la souplesse de la loi de 1906, à la faveur de laquelle s'était développé le mouvement syndical. (113) Il imposa une série de mesures bureaucratiques, impossibles à accomplir au village et qui, en définitive, livraient la vie des syndicats à l'arbitraire du pouvoir exécutif. S'il avait été question de l'appliquer, des cent

ines de syndicats aussent dû disparaître. Mais cette législation de la Dictature n'eut pas le temps de s'implanter. (114)

Les stimulants au progrès social que nous venons d'examiner concernent surtout les cultivateurs qui, de façon ou d'autre, jouissent de la terre. Mais comment obvier à la situation la plus malheureuse de toutes: celle des simples journaliers?

C'est ici, au plus vif du problème agraire, que nous rencontrons l'idée tant débattue de la redistribution des terres.

Dès que les Espagnols, au cours des derniers siècles, se sont rendu compte du désastre qu'entraînait l'abandon de l'agriculture, ils ont songé à ramener l'ouvrier aux champs, à l'y attacher par un intérêt direct et par une garantie permanente, en lui procurant la jouissance de la terre. Ce thème est devenu là-bas un lieu commun des sociologues. Déjà au XVII^e siècle (9), le P. Mariana réclamait l'intervention de l'Etat pour empêcher la concentration de la propriété et la négligence dans la culture. Un chroniqueur de Philippe III, le cordouan Pedro de Valencia, déplorait que quelques-uns fussent maîtres de grandes étendues de terre alors que d'autres n'en possédaient pas un pouce, et il souhaitait en voir remettre à tous ceux qui en avaient besoin.

Ce n'est cependant pas avant le XVIII^e siècle que l'idée d'une réforme de la propriété prit effectivement consistance. Il fallait que, après une longue dépression, la nation commençât à se ressaisir; le fait se produisit, nous le savons, sous Charles III. Alors comme maintenant, l'Andalousie et l'Estrémadure formaient les principaux foyers d'infection du paupérisme agraire. Afin d'en prendre connaissance exacte, les ministres du roi ordonnèrent deux enquêtes restées fameuses, dont la première eut lieu en 1764, sous les auspices de Floridablanca. Le rapport de Campomanes insiste sur la nécessité, pour peupler une province et la faire prospérer, de doter chaque famille

le d'une parcelle de sol "suffisante pour qu'elle puisse vivre, rendre service à la société et contribuer au trésor publico. "Il recommande - en conséquence une loi agraire qui assurerait cette distribution, fût-ce en réduisant les grandes exploitations. La seconde enquête eut pour ob jet direct la conception d'une loi agraire. Le rapport de l'intendant de Séville, Olavide, est particulièrement remarquable. "l'un des maux les plus graves dont nous souffrons, ainsi s'exprime-t-il, résulte de l'inégale répartition des terres; la plupart d'entre elles se trouvent en peu de mains, ce qui cause préjudice à l'agriculture et à l'Etat, - car les exploitations étendues se cultivent moins bien que celles de - moindre superficie et rapportent moins en proportion. "Il préconise de convertir les cortijos en villages par la distribution des terres en - lots de 50 fanegas; de la sorte, le coeur de la plaine serait aussi -- bien cultivé que les alentours immédiats de agglomérations.

Le comte d'Aranda voulut passer à l'exécution. En 1766, il ordonna le lotissement des terrains vagues (baldios) et des propriétés communales (concejiles) d'Estrémadure en faveur des habitants les plus nécessiteux, à la condition qu'ils les cultivassent convenablement - eux-mêmes, sans les sous-louer, moyennant une redevance à l'Etat. L'année suivante, cette mesure fut étendue à l'Andalousie, puis à toute l'Espagne. Mais on en resta là réforme ne fut pas mise en application.

Une expérience de colonisation intérieure se réalisa cepen- dant sous le gouvernemen d'Aranda, mais elle s'inspirait d'une autre pensée: la nécessité de peupler les abords de la grande chaussée de - Madrid en Andalousie, alors infestée de brigands. (115) C'est ainsi que furent installées diverses colonies dans la Sierra Morena dans le desert de La Parrilla (province de Cordoue) et près d'Ecija (province de Séville). Sous la direction d'Olavide, quarante-quatre noyaux d' agglomération se formèrent en quelques années, de 1767 à 1711, sur la base de la distribution à titre emphytéotique de lots suffisants pour

l'entretien d'une famille. (116) Les lots étaient indivisibles, inaccumulables, insaisissables et exempts de toute autre charge que le "canon" dû à la Couronne.

Cette implantation fut un succès. Dès 1770, la récolte fut suffisante pour entretenir toutes les familles. Les onze communes qui prolongent aujourd'hui les premiers noyaux de colonies comptent ensemble 50.197 habitants. (117) Mais, si l'oeuvre d'Aranda aboutit à mettre des terrains en valeur et à susciter quelques agglomérations, elle ne contribua pas à résoudre le problème du prolétariat andalou. Les 6.000 colons installés étaient des étrangers, pour la plupart des Allemands. Si ces essais de colonisation intérieure sont semez célèbres, c'est d'ailleurs moins en raison de leur importance intrinsèque que du fait qu'ils restèrent sans suite pendant plus d'un siècle. Les autres tentatives opérées au XVIIIe siècle sur la route d'Estrémadure, ainsi que dans les terriores dépeuplés de Ciudad Rodrigo et de Salamanquem n'aboutirent à rien de durable. (118)

Au cours du XIXe siècle, le principe du désamortissement général des biens de l'Eglise et des institutions publiques eût pu ouvrir la voie à une large répartition de terres entre les nécessiteux. En réalité, l'occasion fut perdue. Le décret des Cortès de Cadix sur la vente des biens baldios, realengos, et propios, s'il marquait une préférence pour les défenseurs de la patrie et les habitants dépourvus de terre, resta lettre morte, de même que ceux de 1820 et 1822. Les lois de 1836, de 1855 et 1856 qui réalisèrent effectivement la vente des biens de mainmorte, manquaient totalement pour leur part d'esprit social; cet immense transfert de propriété s'accomplit donc à peu près au seul bénéfice d'acquéreurs déjà nantis.

Le désamortissement causa même plus de mal que de bien. En faisant éliéner les biens communaux, le loi privait en effet les indigents des vastes étendues où ils allaient ramasser le bois et faire -

paître leurs maigres bestiaux; elle enlevait également aux municipalités des ressources qu'il fallut bien remplacer par des impôts. Quant aux biens des couvents, ils étaient pour la plupart exploités en fermage, voire à censo omphytéotique, par de modestes cultivateurs dont un bon nombre se virent évincés par les nouveaux acquéreurs. Mais l'idéal de la suppression des mainmortes primait alors tout autre souci.

De n'est pas que quelques esprits remarquables u'aient à cette époque tracé à la justice de meilleures perspectives. Un économiste de grand renom, Florez Estrada, établissait en 1839 dans un opus- cule sur la Question social, tout libéral qu'il fût que la terre appar- tient à qui la cultive. Dès 1812, Pedro Franco Salazar avait préconisé le partage des terres comme un moyen de refaire la Nation (118 bis) et Casimir Orense ne vou- lait reconnaître d'autres propriétaires que - ceux qui travaillaient directement une partie de leur fonds. (118³) Cette tendance était alors inspirée surtout par les idées qu'avait émi- ses au XVIIIe siècle le philosophe social Jovellanos (118⁴)

Il est vrai que, en 1855, intervint une loi pour susciter - la fondation de colonies agricoles. Cette loi destinait à la création de nouveaux villages des terrains publics (baldios y realengos). Elle fut suivie, en 1856, d'une autre loi préconisant le système de la popu- lation dispersée sur les terres (caseria), d'après le type en usage -- dans le nord. Mais comme tant d'autres lois, celles-ci ne servirent qu'à exprimer une bonne intention. Voilà, en somme, à quoi en étaient restées les choses à la fin du XIXe siècle. Sans doute, il s'était -- opéré un bon nombre de morcellements volontaires et de mises en valeur mais ces "roturations arbitraires" ainsi que les appelle le langage ad- ministratif, ne changèrent pas sensiblement la situation. Le nombre des ruraux sans terre n'en fut pas réduit. (119)

C'est au début du siècle actuel que les pouvoirs publics re- commencèrent à s'intéresser au problème agraire. La crise qui flagella

en 1902 l'Andalousie et l'Estrémadure porta l'Institut des Réformes Sociales" ayant étudié de près le sort des journaliers et les conditions générales de la production. Un concours fut ouvert à cet effet en 1903 à l'initiative du roi; il amena le dépôt de 78 mémoires qui forment un fonds copieux de documentation sur la question. Les uns préconisaient avant tout la réforme de la propriété; d'autres l'intensification de la production en vue de susciter de façon naturelle le morcellement des domaines. La littérature agraire ne fit ensuite que croître et s'amplifier: travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, discours de Canalejas en 1902 et 1903, rapport du comte de Romanones, après une visite en Andalousie à la suite de la crise de 1905, voyage d'études, en 1906, d'une commission de l'Institut des Réformes Sociales collaboration spontanée des sociologues, à l'exemple de Joaquín Costa, qui avait ouvert le feu par son grand ouvrage sur "le Collectivisme agraire en Espagne" (120) On peut dire, en somme, que le problème agraire fut dans la première décennie du siècle, retourné sous toutes ses faces par les meilleures têtes pensantes du pays. L'Espagne ne pouvait plus alléguer l'ignorance du fleau qui accablait plusieurs de ses plus belles régions."

Cette vaste sollicitude, malheureusement, n'aboutit une fois de plus qu'à des réalisations dérisoires. Ce fut l'oeuvre de la loi "de colonisation intérieure", dite loi Besada, promulguée en 1907. Cette loi, inspirée des meilleures intentions, se proposait d'enraciner dans le pays les familles dépourvues de capital ou de moyens de travail, de réduire l'émigration, de peupler les campagnes et de mettre en valeur les terres incultes. Elle visait la répartition, de préférence entre les cultivateurs pauvres, de la propriété de divers terrains et bois publics. Seule était rendue obligatoire la colonisation des rares bois et terrains, appartenant à l'Etat ou aux municipalités, qui -

étaient susceptibles de culture sans préjudice de la richesse forestière; en outre, la loi escomptait la cession volontaire de terres incultes. (121)

En réalité, la loi se confinait dans un cadre beaucoup trop étroit. Les surfaces qui furent cédées n'étaient que des terrains de rebut. La plupart des colonies s'installèrent soit sur des terres pierreuses ou trop accidentées, soit dans des zones sablonneuses, peu propices à la culture. Entre 1907 et 1926, 18 colonies furent ainsi créées dans diverses régions, sur une ensemble de 11.028 hectares dont 5.155 furent mis en culture; au nombre de 1670, les lots ne dépassaient pas, en moyenne, 3,74 ha. par colon, soit une étendue insuffisante pour faire vivre une famille, surtout en ce mauvais secano. Le coût de l'oeuvre s'éleva à 13 millions de pesetas à charge de l'Etat, dont 7.700.000 non remboursables, sans compter les frais de direction et d'administration. Conçues dans un esprit de bienfaisance, les premières colonies surtout coûtèrent très cher à l'Etat, qui y fit gratuitement à peu près toutes les installations nécessaires au défrichage et à l'habitation. A El Plans, notamment, les débours atteignirent jusqu'à 11.131 pes. par hectare et 22.263 par colon. Un peu à la fois cependant, l'Etat restreignit ses dons et les transforma en avances aux colons et aux coopérateurs. (122)

En somme, cet essai fut un échec. Si les colons se plaignaient dans leur "domine" durant la période d'installation, c'était à cause des travaux publics qui leur procuraient des salaires. Cet appoint perdu, les uns se maintinrent qu'à force d'endurance dans ces sites malencontreux que l'on alla jusqu'à qualifier de pénitentiels sociaux; les autres désertèrent en quête de salaires. Plusieurs colonies durent être supprimées. L'opération s'avérait moins loueuse, que celles du XVIIIe siècle.

En présence de cet insuccès, les projets de révision de la loi de 1907 n'ont pas manqué. En 1917 le ministre Santiago Alba dépo-

sait un ample programme de réforme agraire; en 1919 M. Ossorio y Gallardo, ministre de Fomento, provoqua une nouvelle étude du problème par les ingénieurs du cadastre, mais il ne fit que passer au pouvoir; en 1920 c'est le ministre du Travail qui se mit à enquêter spécialement sur les abus de la sous-location. Divers congrès et la presse entière, effrayés par la persistance du malaise andalou, firent écho à ces efforts, mais de nouveau on n'alla pas plus loin. Le régime se montrerait impuissant à engager n'importe quelle réforme de grande envergure.

(123)

Animés d'un esprit négatif, les ouvriers n'y prêtèrent d'ailleurs pas la main. Lorsque, en 1919, un décret prescrivit des commissions mixtes, le prolétariat reçut pour mot d'ordre de n'y pas participer, afin d'éviter, suivant la doctrine syndicaliste, tout contact avec la classe bourgeoise.

S'accrédita plus largement l'idée, depuis longtemps défendue par bon nombre de sociologues, de transférer en de nouvelles mains, non plus la seule propriété publique, mais la propriété privée elle-même. Nous arrivons ainsi au point vif de la réforme agraire; l'expropriation des latifondistes.

Une question préalable se pose: l'expropriation est-elle nécessaire pour opérer une mutation de grand style? D'aucuns le contestent. Il ne serait pas nécessaire, leur semble-t-il, de stimuler artificiellement les propriétaires actuels à vendre leurs terres. D'une étude de M. Aznar portant sur les années 1921 à 25, il résulte, en effet, qu'il se vend dans le pays en moyenne 172.688 propriétés par an, que l'on en hypothèque 36.246, que l'on en vend avec pacte de rachat 5.5335. Dans ces deux dernières catégories, les petites exploitations sont souvent récupérées par leurs propriétaires, mais les grandes s'aliènent définitivement. (124)

Durante les mêmes années, il a été aliéné en Espagne des -

terres de culture pour une valeur moyenne de 632.709.230 pes., dont - 265.533.913 par vente ordinaire et 262.903.645 par hypothèque non libérée. L'importance du mouvement hypothécaire jette un jour peu satisfaisant sur la situation matérielle des grands propriétaires. Les statistiques basées sur les actes notariés sont d'ailleurs inférieures à la réalité, beaucoup des terres changeant de maître par acte privé ou par contrat verbal. (125)

Ces chiffres démontrent tout au moins que la propriété rurale présente une large part d'instabilité, spécialement parmi les grands propriétaires. Il n'est donc pas nécessaire que l'État se mit à expropriar les latifonds; les terres aliénées chaque année et qui, trouvant acquéreur, sont susceptibles d'un rendement appréciable, lui offrent en effet ample matière à des opérations de morcellement. Si l'État se réservait simplement un droit d'option sur la vente des terres de culture, un peu à la fois, des étendues énormes de terrains seraient mises es la sorte à sa disposition. (126)

S'il n'agissait simplement de stabiliser la situation du fermier, un droit d'option et des facilités de crédit y pourvoiraient d'ailleurs aisément. L'option, notamment, est depuis longtemps réclamée, mais la plupart des propriétaires s'y opposent en alléguant que ce privilège aboutirait à avilir la terre, ont ils raison? La concurrence des acheteurs aboutissait plutôt, dans les dernières années le l'ancien régime à enfler les prix, l'acquéreur cherchant ensuite à se couvrir par un fermage excessif, lequel se repercutait d'ailleurs sur les salaires en les abaissant; les ventes de terres de culture ont ainsi donné lieu à des spéculations éhontées, dont fermiers et ouvriers payaient tous les frais. C'est dans le sens de la libération du fermier que la Dictature commença à agir. Le principe du décret de 1927, préconisé par le directeur général Benjumea, consistait à rendre les cultivateurs propriétaires du terrain qu'ils occupaient déjà. Si le propriétaire y consentait et que les "colons" fussent solvables, ceux-ci

apportaient 20% du prix librement convenu entre parties et l'Etat - faisait l'avance du surplus. De 1927 à 1929, 21.501 ha. furent acquis de la sorte par 4.202 colons pour un prix total de 12.473.061 ps., les colons versant eux-mêmes 2.148.369 ps. La plupart de ces opérations s'accomplirent à l'intervention des sociétés agricoles.

La Dictature chercha à progresser dans le même sens par la création en 1928, d'une "caisse pour favoriser la petite propriété". Mais cet organisme bureaucratique, qui visait avant tout l'habitation à bon marché, ne fit qu'alourdir le mécanisme des prêts. Au bout de quelques mois de fonctionnement, il n'avait pas encore commencé à soutenir effectivement l'oeuvre de colonisation. Vers le même moment, la zone colonizable fut étendue, il est vrai, au delà des limites malencontreuses de la loi de 1907, pour englober les terrains des zones irriguées que les propriétaires ne mettaient pas en valeur, les propriétés des positos, les lagunas et terrains marécageux, les terres achetées aux fins de morcellement par la Direction d'Action sociale et d'Emigration. On prit également des mesures pour s'assurer de la valeur professionnelle des colons.

En fait si cette revision ne soulagea un certain nombre de fermiers, elle ne modifia pas l'étendue des exploitations existantes et resta de nul effet en ce qui concerne les ouvriers. On n'usa d'ailleurs pas du droit d'expropriation, et l'on se borna à encourager l'initiative rivée. (127)

La loi de 1907 et le projet de 1921 ne décrètent pas l'insaisissabilité, sauf en des cas exceptionnels. La direction compétente ne s'est pas occupée davantage de concilier l'insaisissabilité et le crédit. Elle interdisait d'y hypothéquer le fonds avant le paiement total des annuités d'achat, sans plus.

Jusqu'au point où nous sommes, à la fin de la dictature, les pouvoirs publics n'ont pas osé mettre la main sur la propriété privée, si vaste qu'elle fût, ni user envers elle de contrainte pour amener un morcellement des terres.

D'innombrables depuis celui de Jovellanos au XVIII^e siècle le principe de l'expropriation. De l'extrême gauche à la démocratie chrétienne, l'idée en était devenue familière. Le projet du ministre Alba (novembre 1918) prévoyait en faveur des fermiers le droit d'expropriation après une jouissance de 20 ou de 30 ans, moyennant indemnité. En 1925, le professeur socialiste Fernando de los Ríos énonçait les bases suivantes. (129) seraient expropriés tous les domaines attachés aux anciennes seigneuries -les señorios- lorsque le même propriétaire possède au moins l'étendue d'un territoire municipal, es en outre les fonds labourables de plus de 2000 ha. en secano et de plus de 500 ha. en regadio. Le projet prévoyait la cession emphytéotique des terres et la coopération volontaire des occupants en vue d'une exploitation industrialisée du sol. Il préconisait au surplus la reconstitution du patrimoine communal. Dans les zones pulvérisées, l'expropriation serait appliquée au remembrement. Une banque agricole reprendrait à sa charge la dette forale et la dette hypothécaire, -- tout en avançant le capital d'exploitation. Voilà une conception d'extrême-gauche. Du côté de la démocratie chrétienne, M. Severino Aznar recommandait également l'expropriation, tout en la limitant davantage. Serait exproprié à juste prix, d'abord, une partie des terres nouvellement irriguées. S'il est bon, en effet, que le propriétaire bénéficie de l'amélioration, il n'est pas juste, d'autre part, qu'il garde tout le profit d'une opération qui ne lui a rien coûté, tandis qu'elle a coûté cher à d'autres. "Le morcellement tend d'ailleurs à se faire de lui-même dans ces terrains. (130)

La réforme devrait atteindre également les terres incultes et enfin les domaines de plaisance, de chasse et les vastes pâturages réservés à l'élevage des taureaux de combat. Les grandes propriétés bien cultivées échapperaient par contre, à la redistribution du sol, afin d'éviter le risque de réduire la production. Quant aux domaines de l'Etat et des corps publics, ce qui en subsiste ne permet guère de faire oeuvre colonisatrice notable, alors même que ces terres échapperaient à l'influence des caciques. Il faudrait se garder d'ailleurs de les répartir en propriété, mais les réserver plutôt comme un élément régulateur au profit des plus nécessiteux. Telle est, en somme, la conception de M. Aznar. (131)

Suivant un autre catholique, qui inspire l'attitude du Debate en cette matière, M. Fernando Martín Sánchez, la réforme devrait comporter la faculté de louer ou d'exproprier les terrains public ou privés qui sont mal exploités et susceptibles d'une bonne colonisation. Un service de crédit serait organisé sur une base à la fois large et souple. L'attribution des terres se ferait en propriété ou en usufruit à des particuliers, moyennant des conditions d'inaliénabilité, d'étendue suffisante et de bonne culture. Plus tard, on pourrait arriver à la location obligatoire des terres mal cultivées à des associations agricoles comptant plusieurs années d'existence. M. Martín Sánchez, après avoir étudié sur place l'exécution des réformes italienne et roumaine, recommande une réforme lente, évolutive, adaptée aux diverses régions et tenant compte du manque de préparation technique et sociale des bénéficiaires. Elle devrait échapper d'ailleurs à l'emprise étouffante et à la prodigalité de la bureaucratie, pour être confiée à un Institut national autonome. Cette opinion marque l'Etat des esprits dans un important secteur de croûte vers 1928 (132)

On put croire, à un certain moment, que la Dictature oserait elle-même recourir aux grands moyens. A la fin de 1927, le général Primo de Rivera avait proclamé des intentions largement réforma-

trices. Respectant les latifonds bien cultivés, il s'en serait pris, tout au moins, aux propriétaires négligents. Il reconnaissait, d'autre part, la nécessité d'établir l'unité successorale du petit héritage rural. Mais on en resta aux mots. (133)

En dehors de l'action directe des pouvoirs publics, les intéressés à la répartition foncière ne sont d'ailleurs pas restés tout-à-fait inactifs. Nous connaissons l'organisation catholique -- agraire. Elle s'est employée avec persévérance à procurer aux cultivateurs la propriété du sol qu'ils occupent. Les résultats de cet effort ne sont pas négligeables. En 1930, les groupements de la Confédération avaient morcelé 35.045 ha. représentant une valeur d'achat de 34.545.185 pes. qu'elle avait répartis entre 5.025 fermiers ou ouvriers. Cette action a dégalé des villages entiers de leur angoisse. (134) Les opérations de ce genre, facilitées par les dépôts syndicaux ou par des emprunts en banque, se sont effectuées surtout dans les régions de latifonds, l'Andalousie (135) et l'Estrémadure. (136) Une série de localités dont la population n'avait d'avenir que dans l'émigration se composent aujourd'hui, grâce à cet effort, presque uniquement de petits propriétaires. (137)

Cependant, en regard de l'immensité du mal quelles réalisations minuscules. Les simples journaliers n'en ont d'ailleurs pas bénéficié; à leur égard, le problème reste absolument intact, avec la formidable inconnue du socialisme montant.

En somme, à la fin de l'ancien régime, la plaie agraire restait béante à la face de l'Espagne. Ceux qui voyaient monter l'orage multipliaient les avertissements. C'est par une réforme d'expropriation et de colonisation, écrivait M. Severina Aznar, que l'Europe s'est défendue contre la révolution sociale. Je crains que, pour lui faire face, l'Espagne n'ait pas d'autre arme que celle-là. Sans la coopération active ou passive de l'ouvrier agricole, cette révolution n'est pas fort vraisemblable chez nous; mais il est cer-

tain qu'elle est plus menaçante à la ferme qu'à la fabrique ou à la mine. C'est pourquoi la colonisation doit passer au premier plan de notre politique sociale. Si elle se fait dès à présent, elle pourra s'accomplir suivant la technique, de façon douce et évolutive. Mais -- s'il s'y oppose des résistances invincibles, si la pouvoir public -- tergiverse ou escamote le problème, cette colonisation se fera un jour faiblement et brutalement, comme aux frontières de la Russie. Encore, nous laisser-t-on le temps de la faire. (137 bis)

L'énergie réalisatrice, dont l'ancien régime fut si pauvre en matière agraire, surabondait au contraire sous la république; on s'en aperçut dès la révolution d'avril.

L'annonce d'une réforme de grand style, atteignant la racine même du problème, en fut la première manifestation. En attendant que les Cortés Constituentes puissent se livrer à cette tâche, le gouvernement s'empressa de prendre lui-même diverses mesures provisoires qui devaient parer, dans sa pensée aux maux les plus graves.

En faveur des fermiers, dès le 29 avril, fut interdite toute expulsion quelconque. Un décret du 6 mai charge les commissions municipales de police rurale, qui faisaient fonctions de municipalités républicaines d'examiner les cultures et d'imposer aux propriétaires un plan d'exploitation. (139) Le 12 juillet, les fermages sont déclarés sujets à révision, à seule fin de les réduire sur la base du revenu cadastral. Cette révision, d'abord limitée aux baux inférieurs à 15.000 pesetas l'an, est étendue le 6 août à tous les baux quels qu'ils soient.

D'autres mesures importantes furent prises. Le 7 mai fut enfin mis état de fonctionnement le système arbitral imaginé naguère par la Dictature. A la réglementation du travail devaient faire face les jurys du travail rural; à celle des baux, les jurys de la propriété rurale; la coordination de la culture et de l'industrie apparten-

drait aux jurys de la production et des industries agricoles. Aussi bien que la conception Aunos, le décret de Largo Caballero attribuait à ces organismes paritaires un vaste ensemble de fonctions autant réglementaires que judiciaires. (140) C'était instituer un cadre corporatif dans l'agriculture.

Plus spécialement au bénéfice des ouvriers, notons les mesures suivantes un décret du 19 mai autorise les associations d'ouvriers agricoles à conclure collectivement des baux à ferme, en vue de la culture en commun à l'exclusion de tout travail salarié. (141) A cet effet, elles jouissent d'exonérations fiscales et obtiennent de la part de l'Etat l'aide technique et le crédit nécessaires. Le décret attribue de préférence à ces baux collectifs les biens de l'Etat et des municipalités. Une autre innovation répond à une vieille aspiration des journaliers dans les régions atteintes par le chômage annuel. Elle imposa aux patrons la préférence des ouvriers locaux par rapport à tous les autres.

Tel est, en bref, le corps de dispositions par lesquelles la République proclamait son état d'esprit.

Quels furent les effets de l'intervention officielle? Nous sommes trop près des événements pour qu'ils aient pu révéler leur signification définitive. Un trait cependant, est avoué de tous: c'est que le monde agricole subit dès l'été 1931 une perturbation très profonde.

Cette crise atteignait indistinctement toutes les classes sociales. L'annonce d'expropriations imminentes sur une vaste échelle rendait incertain, d'un bout à l'autre du pays, le sort de la propriété rurales transactions immobilières devinrent pratiquement impossibles. Chose plus grave, la culture elle-même se trouva sévèrement atteinte; beaucoup de propriétaires, en effet, devant l'incertitude du lendemain, voulurent éviter les dépenses d'exploitation et réduisi-

rent les emblavures. Il est vrai que sur ce point le pouvoir central réagit rapidement, en décrétant la "culture forcée" (142) Par ailleurs, si la révision des fermages correspondait en beaucoup de cas à une nécessité de justice, elle tenait en suspens le sort d'un grand nombre de petits propriétaires dépourvus de toute autre ressource. Le retard mis par les jurys mixtes à se constituer en maintes régions provoqua sur ce point un arriéré formidable, qui greva lourdement l'économie rurale. Au 29 avril 1932, 67.719 demandes en réduction avaient été introduites. (143) (144)

Si les propriétaires étaient paralysés, les ouvriers, de leur côté, ne trouvaient pas dans la législation nouvelle de pures satisfactions. Ainsi, la prohibition d'emploi des ouvriers étrangers devint bientôt fameuse par ses conséquences inattendues. Sans doute, dans chaque localité, elle assurait un travail prolongé à bon nombre de chômeurs, mais elle n'était nullement du goût des milliers de journaliers, en surnombre dans leur village, que chaque année s'en étaient allés en quête de travail, c'est ainsi que, pour la moisson, la Galice fournissait en main d'œuvre la Castille et le Levant, l'Andalousie. En cette dernière région spécialement, la disproportion entre la population et la culture, dans certaines localités, forçait beaucoup d'ouvriers à passer dans des cortijos des villages voisins. En réalité, cette mesure, qui ne réduisait le chômage à certains endroits que pour le développer ailleurs, se retournait donc contre elle-même, sans compter la perte de récolte que ce protectionnisme de clocher, en prolongeant à l'excès le temps de la moisson, allait forcément entraîner. De plus, l'obligation d'employer tous les ouvriers de la localité aboutissait à dégrader la qualité du travail. Dans les syndicats d'ouvriers agricoles s'inscrivaient, en effet, non seulement les braceros rompus aux travaux des champs, mais, en raison de la crise générale, bon nombre de manœuvres revenus de l'industrie, voire même des gens sans métier et sans aveu, plus enclins au vagabondage qu'à une activité ré

gulière. La situation était intenable et le décret dut être révisé à maintes reprises. (145)

Encore, si les cultivateurs ne s'étaient vus obligés à prendre du personnel que dans la mesure de leurs besoins. Mais en cette région de régime primitif qu'est l'Andalousie, il existe traditionnellement un moyen de résoudre le problème du chômage aux époques de grande disette. Les greniers municipaux, pour autant qu'il y en ait, sont-ils épuisés? L'état des finances ne permet-il pas d'engager des travaux publics et d'y employer les bras vacants? La seule solution, pour éviter la mort par inanition, consiste à répartir les affamés entre les fermes du voisinage; là, du moins, des provisions leur permettront de se sustenter. Cet expédient - l'alojamiento - grève périodiquement de rude façon les exploitations andalouses. Les bras qu'on leur impose sont des bras inutiles et la stagnation économique habituelle en cette conjoncture rend la charge intolérable. De toute manière, le régime de bienfaisance simpliste consiste à endosser aux seuls cultivateurs, à l'exclusion des habitants des villes, le soulagement des sans-travail. (146)

Au début de 1931, précisément, la crise avait été très grave; l'accession des socialistes à un grand nombre d'ayuntamientos encouragea le maintien de la vieille tradition et les cortijos andalous se virent envahis d'une foule de chômeurs munis d'un billet de logement délivré par la municipalité sur les indications de la Maison du peuple. (147)

Les abus furent innombrables; quantité de paresseux et de vagabonds, plutôt que de chercher emploi, se faisaient octroyer ainsi la pension gratuite en quelque ferme des environs.

Le pouvoir central intervint d'ailleurs rapidement. (148) Le fameux alojamiento fut interdit en Andalousie dès le 25 mai 1931; le 18 juillet, le gouvernement décidait de servir contre les municipalités qui y recourraient encore; enfin, pour subvenir au chômage,

une contribution supplémentaire d'un décime fut ajoutée en Andalousie et en Estrémadure aux impôts foncier et industriel. La pratique du -- "logement forcé" fut cependant loin de disparaître. (149)

Mais la crise agraire se trouva fortement aggravée, en 1931 et 1932, par le menées révolutionnaires qui se développèrent à travers tout le pays, entraînant à l'anarchis plusieurs régions agricoles. L'atmosphère était propice aux commotions sociales, à la suite de la -- mauvaise récolte de 1930. La Confédération Générale du Travail, en -- son Congrès de juin 1931, avait émis des solutions radicales; l'ex--propriation de toute propriété supérieure à 50 ha. la confiscation -- du bétail, des semences, des instruments, la remise gratuite des mo--yens de production, en usufruit, aux syndicats; la suppression des -- impôts sur la terre. Ce programme devait être soutenu par une campag--ne générale d'agitation.

Le point le plus sensible, comme toujours, fut l'Andalou--sie et, en Andalousie, la campagne de Sévilla. (150) Des grèves -- turbulentes coïncidèrent avec les semailles dans les zones de Carmo--na, Utrera, et en général dans le bassin du Guadalquivir et celui du Genil.

C que fut cette agitation un rapport adressé le 25 juillet au gouvernement par le gouverneur civil de Séville, M. José Bastos -- suffit à le dépeindre. Il signale la province comme se trouvant "en -- pleine guerre civile". "Les syndicalistes, profitant avec une indenia--ble habilité de l'état général des imaginations, se sont organisés -- formidablement. Ils ont commencé par compléter le nombre de leurs ad--hérents en persécutant par tous moyens le socialisme organisé et en exerçant, grâce à des pistoleros du pays et du dehors, une contrainte sur les ouvriers individualistes. En même temps, avec une tactique et des résultats identiques à ceux des bandits du siècle passé, ils ont plogre les éléments neutres dans un état mêle de terreur et de sympa--thie, propre à offrir l'abri pour le repos et le rempart dans le combat

"Les conséquences de cet état de choses, continue-t-il, sont désastreuses. "C'est l'énervement économique, l'anéantissement de l'esprit d'entreprise. Le sabotage a été mené de façon barbare: abandon et dispersion de milliers de têtes de bétail qui périssent de soif et par manque de soins; les moissons, en pleine récolte sont livrées aux intempéries; les canalisations détruits afin d'assurer la perte de récoltes en sol irrigué; les incendies et toutes sortes d'attentats contre les personnes et les choses... Les projets criminels de la C.N.T. se sont accomplis... L'ennemi, qui se prévaut des droits et des libertés avec l'intention de les détruire par la violence, dispose de chefs, de pistoleros à gages, d'une tactique, de plans de combat bien conçus d'unité d'action dans la propagande et la bagarre; il est énergique et persévérant." (151)

Cette situation se compliquait, on l'a vu, de la rivalité mortelle des deux branches du mouvement prolétarien; syndicalisme et socialisme se livraient à une surenchère sans arrêt. La Fédération Nationale Socialiste des Travailleurs de la terre, avait abouti à diriger pratiquement la représentation ouvrière dans toutes les institutions paritaires, auxquelles les syndicalistes, par principe penchaient à s'opposer. En Estrémadure, le mouvement était aux mains des socialistes; en Andalousie néanmoins, les autres gardèrent le dessus, sauf à Grenade et à Jaen.

Dans l'Estrémadure, l'impatience ouvrière prit au cours de l'hiver 1933 une forme qui rappelait la crise traversée par l'Italie au lendemain de la guerre mondiale: l'occupation révolutionnaire des terres.

L'atmosphère sociale n'est généralement pas la même en Estrémadure qu'en Andalousie. Si les conditions d'existence de l'ouvrier y sont plus misérables, il s'y produit, en revanche, beaucoup moins d'agitations; alors qu'en Bétique, les esprits se laissent enflammer par le seul goût de la révolutions économiques déterminées. Cependant fatigués d'attendre le fameux partage promis depuis près de deux ans,

les arbres et détruisant ce qu'il leur plaisait. La Fédération des propriétaires ruraux de la province de Caceres estime que la récolte des glands se perdit ainsi aux neuf dixièmes. Tous recours, toutes condamnations demeurèrent inopérants. Telle fut la première phase de la révolution. Maîtres de la plupart des municipalités, les socialistes se virent bientôt dépassés en promesses par les anarcho-syndicalistes et par les communistes, dont la propagande eut désormais beau jeu auprès de la masse énorme des paysans incultes. C'est à la prise de possession des terres que les Comités lesposussaient désormais. Craignant de succomber dans cette surenchère, les centres socialistes emboîtèrent le pas aux extrémistes; un plan de partage fut élaboré, qui visait surtout les pâturages naturels. Le 15 janvier 1933, l'ordre d'occupation fut lancé à travers la province de Caceres; le lendemain, les ouvriers se rendirent sur les terres qui leur étaient dévolues et ils se mirent à les travailler. L'estémadure resultait ainsi en marge de la loi.

Qu'allait faire le gouvernement? Il s'avise de légaliser le fait, ou peu s'en fat. Dès le début du mouvement, un décret fut rendu pour favoriser "l'intensification de la culture en terrain sec" dans les propriétés que seraient signalées par les ingénieurs de l'Institut de Réforme Agraire dans la province de Badajoz, puis ailleurs encore. Les exploitants de ces propriétés se voyaient tenus, soit d'absorber toute la main d'œuvre inoccupée, soit de louer collectivement le sol aux sociétés ouvrières; à défaut de se plier à cette alternative, ils verraient les terres cultivées directement par l'Institut. A la fin janvier 1933, 588 propriétés, d'une superficie totale d'environ 350.000 hectares, étaient déclarées soumises à ce régime, dont 364 dans 44 communes de la province de Badajoz, et 104 dans 14 communes de Caceres. (152) En fait, 60.000 hectares étaient attribués à 20.000 ouvriers, soit 3 hectares par famille Moyennant un crédit de 20 millions, chaque occupant se voyait octroyer 500 pesetas -

et chaque hectare 170 pesetas. (153)

Un troisième foyer révolutionnaire se trouvait en Catalogne. Nous connaissons déjà l'existence, dans cette région, de la forme de métrayage appelée le rabassa. Dans ce genre de contrat le propriétaire à pratiquement droit, en général, à une part qui oscille entre la moitié et le sixième des fruits. Dès que, en 1931, fut connue la décision de reviser les fermages, un mouvement de classe fut soulevé parmi les rabassaires, qui introduisirent en masse leurs requêtes en réduction et suspendirent les prestations aux propriétaires. Ils étaient violemment excités à prendre cette attitude par les éléments extrémistes de l'Esquerra catalana. En faisant miroiter à leurs yeux l'imminence de l'attribution de la pleine propriété, les propagandistes réussirent à entretenir parmi eux une agitation persistante, dont le principal théâtre fut la région du Panades (Villafranca et Igualada) province de Barcelona). Le mot d'ordre fut répandu parmi les rabassaires de ne remettre aux propriétaires que la moitié au plus de la quantité convenue. (154) Pratiquement les rabassaires empêchèrent les propriétaires avec force voisées de fait d'intervenir dans les opérations de la récolte et d'en vérifier le pesage. Les propriétaires étaient désarmés; les autorités locales, pour la plupart favorables à l'Esquerra, s'abstenaient souvent de transmettre leurs réclamations; les décisions de justice étaient-elles favorables aux propriétaires, personne ne prêtait main forte à leur exécution. La situation parut s'éclaircir au cours de l'été 1932; la Commission arbitrale mixte de la propriété rurale, siégeant au Ministère del'Agriculture, donna, en effet, raison aux propriétaires pour autant que leur part ne fût pas supérieure à celle convenue en 1914. (155) Mais ce désaveu n'était pas de nature à ramener la paix. Au contraire, le Panades se souleva; les rabassaires et les journaliers déclarèrent la grève en pleine récolte. L'agitation fut bientôt à son comble; on brûlait les javelles,

on menaçait partout. En dépit des dispositions prises par les autorités centrales, l'Esquerra, par la voix de son chef Companys, continua à prêcher la rébellion; le Parlement catalan, où elle dominait, vota une loi spéciale déclarant nulles les décisions des jurys mixtes, suspendant toute mesure d'exécution contre les rabassaires et rayant de la liste des délits la soustraction des récoltes; un tribunal mixte présidé par un délégué de la Généralité, examinerait les recours des propriétaires. En définitive, si ces derniers avaient à Madria obtenu raison en droit, ils restaient impuissants en fait. Le produit - des deux récoltes de 1931 et de 1932 leur échappa sans espoir; les - membres de l'Union des Rabassaires étant pratiquement inviolables et insaisissables.

En 1933, les métayers n'avaient pas renoncé à une attitude, qui menaçait de consommer la ruine d'un grand nombre de petits - propriétaires désormais privés de tout crédit.

Tels furent, durant les premières années de la République les principaux brasiers de l'agitation agraire. Il faudrait pourtant se garder de croire que la crise fut localisée dans les trois contrées dont nous venons de parler. (156) Le malaise régnait partout. L'élevage en souffrit plus particulièrement. Sous la contrainte des agitateurs, il arrivait souvent que les bouviers et berges se mettaient subitement en grève, laissant le bétail à la faim et à la soif. En même temps, les produits de l'élevage subissaient une dépréciation - que, en 1933, l'on estimait catastrophique, et pour comble le dumping étranger introduisait en Espagne certains articles, comme les laines en concurrence à la production nationale. (157)

Bref, dans l'ensemble de 9 provinces du Sud plus celle de Ségovie, on vit, de 1931 à 1933, les bovidés réduits à 76%, les moutons à 64% (20% à Segovia) les porcs à 71%, les multes à 81%. (158) De plus, les propriétaires se plaignaient fort des décisions des jurys mixtes, où la voix prépondérante du président, délégué ou gouver

nement, se prononçait contre eux dans le plupart des cas. Les charges extraordinaires dues aux expédients employés contre le chômage, ajoutés au fardeau fiscal, (159) au défaut de rentrée des fermages et à l'avilissement des denrées agricoles, jetaient les cultivateurs dans une situation telle que les ensemencements risquaient de ne pouvoir se faire. (160)

Bref, la crise sociale et la crise économique générale se précipitaient l'une l'autre. Les autorités publiques penchaient à ne prendre en considération que la première, en procurant coûte que coûte du travail sur place aux ouvriers, sans songer à la capacité de résistance de l'économie rurale. Or, si celle-ci restait indépendante de l'étranger pour les céréales, elle en dépendait étroitement pour des cultures de grande exportation, telles que l'olive. (161)

Lorsque les ouvriers s'opposèrent à l'emploi des machines agricoles, ainsi qu'ils le firent en de nombreux endroits à la veille des récoltes de 1932 et de 1933, la situation devint angoissante: fallait-il menacer l'agriculture de travailler à perte, afin d'entretenir momentanément la main d'oeuvre, ou condamner une partie des journaliers à la misère, afin de respecter le plan établi d'économie rurale? (163)

De la terrible dépression subie au cours de cette période par l'agriculture, il résulte en outre une aggravation de l'absentéisme des propriétaires, de mal qui provoquait depuis longtemps de si vives récriminations; dans la masse des petits cultivateurs se développa d'autre part un sentiment d'opposition toujours plus vive à l'égard de la politique dominante. (165) Ce fut l'un des principaux ressorts du mouvement agraire, dont la puissance éclata aux élections générales de 1933. (166).

C' est dans cette atmosphere chaotique que s'elabora la grande reforme agraire qui, depuis quarante ans avait fait l'objet de tant d' études preparatoires, d'aspirations véhémentes et de soulèvements désordonnés.

Promise par la République dès son avènement, elle eut cependant une dure gestation, Divers projets gouvernementaux et parlementaires, se succédèrent pour aboutir enfin à la loi du 15 septembre --- 1932, dont allors examiner les bases.

Faisons observer d'abord que cette loi ne vise que la redistribution de la propriété rurale et non le régime du bail à ferme. Son-principe fondamental est l'expropriation, celli-ci étant d'ailleurs - susceptible de modalités tres diverses. La loi, dans sa base cinquiéme, ne vise pas moins de 13 catégories de biens fonda qu'elle déclare expropriables. Il s'agit d'abord des terres offertes volontairement par leurs propriétaires; sur celles qui sont l'objet d'une mutation à titre onéreux, l'Etat aura un droit d'option; sont visées- au surplus celles qui viennent à être adjudgées à l'Etat, a la région, a la province ou en municipes à titre de débits d'héritage ou de legs et celles que ces corps constitués possèdent comme propriété privée de meme, les biens ruraux des corporations, fondations et établissement publics qui ne les exploitent pas directement. Ainsi apparait- un premier groupe: les biens de main-morte. La propriété privée, -- d'autre part, se trouve largement atteinte. Voici d'abord les te--- rres qui "en raison des circonstances de leur acquisition, du fait- qu'elles ne sont pas exploitées directement par leurs adqueurs et de la situation personnelle de ces derniers, font présumer qu'elles ont été achetées à des fins de spéculation ou dans le seul but de - percevoir une rente" Puis, les terres qui ont constitué des seigneuries juridictionnelles et se sont transmises à leurs possesseurs acq

tuels par héritage, legs, donation, ou suivant quelques autres modalités spéciales (n°6). Viennent ensuite les terres incultes ou manifestement mal cultivées, pour toute la fraction susceptible d'une culture permanente dont le rendement serait supérieur à l'actuel -- (n°7); celles qui auraient dû être irriguées selon le précepte légal, par suite de l'existence d'un réservoir (n°8) et celles aussi -- qui vendront à être irriguées à l'avenir au moyen d'eaux provenant de travaux hydrauliques couverte en tout ou en partie par l'Etat, à l'exception de celles qui, cultivées directement par les propriétaires, ne dépassent pas l'étendue fixés au n° 13 (n°9); les terres situées à deux kilomètres de l'agglomération dans les localités comptant moins de 25.000 habitants, lorsque leur propriétaire possède sur le même territoire municipal des biens d'une valeur cadastrale dépassant 1000 pesetas, à moins que ces terres ne soient exploitées directement (n°10). La onzième catégorie comprend en outre les terres qui, appartenant à un seul propriétaire, représentent un revenu imposable supérieur à 20% du total du revenu rural d'un territoire municipal, à la condition que leur étendue dépasse le sixième de ce territoire, la partie supérieure au dit revenu étant seule expropriable (art.II). Sont également expropriables les terres systématiquement exploitées en régime de ferme durant douze au moins, sauf certaines exceptions dont les biens des mineurs et des incapables, -- la dot non évaluée des femmes mariées, les biens possédés en usufruit, ceux qui lors de l'acquisition étaient grevés d'un bail (n°12) (167) Enfant, toutes les propriétés qui, au sein d'un même territoire municipal, dépassent une certaine étendue et pour ce surplus seulement. L'étendue en question doit être fixée par des Juntes provinciales suivant les nécessités locales, mais dans le cadre légal que voici. Pour les terrains, les terres consacrées à la culture des herbacées: de 300 à 600 hectares, les oliviers: de 150 hectares, les vignes, de 100 à 150; les vergers, de 100 à 200; les patures, arborées ou non, de 400 à 750. Pour les terrains irrigués, la

mesure se réduit, dans les zones bénéficiant de travaux fait à l'aide de l'Etat, à la marge de 10 à 50 hectares (n° 13) Tel est l'ensemble des propriétés soumises à la faculté d'expropriation.

Lorsqu'il s'agit de culture directe, la part franche augmente d'ailleurs sensiblement (de 33% du type minimum et de 25 du maximum prévu au n° 13); par contre, les propriétés de l'ancienne grandesse dont les titulaires ont effectivement exercé leurs prérogatives honorifiques, s'additionnent dans tout le territoire national pour indiquer la part expropriable, au lieu d'être considérées séparément comme les autres dans chaque territoire municipal. Les terres du n° II soit de très grandes propriétés, seront d'ailleurs expropriées de préférence.

Enfin, se trouvent exceptés de l'expropriation, par la base 6, les biens communaux, les exploitations forestières, les pâturages (dehesas de pastos y monte bajo, les y las de puro pasto), les terrains vagues non susceptibles de culture permanente pour 75% de leur étendue, ainsi que les propriétés qui par leur exploitation exemplaire peuvent être tenues pour des modèles de bonne culture. Il y a d'ailleurs quelques exceptions aux exceptions.

Tel est le premier aspect de la réforme, les apports de terrains. Mais à qui ces terrains seront-ils attribués? C'est ce que détermine la base onzième. Des Juntas provinciales seront chargées d'opérer, dans chaque village, un recensement des cultivateurs qui pourront être "établis" sur les terres devenues disponibles, et cela d'après les distinctions suivantes: les ouvriers agricoles ou d'élevage, n'ayant la jouissance d'aucune terre, les sociétés ouvrières paysannes les propriétaires payant moins de 50 pesetas de contribution foncière pour les terres cultivées directement et moins de 25 pour des terres en location, les fermiers ou métayers exploitant moins de dix hectares de secano et d'un de regadio. L'attribution des terres devra suivre l'ordre de cette énumération, sauf, pour les terrains secs, une préférence obligatoire en faveur

des organisations ouvrières qui souffrent à les exploiter collectivement. Dans chaque catégorie, au surplus, seront préférés les pères de famille et spécialement de famille nombreuse.

L' "établissement" de petits cultivateurs, tel est l'objet principal de la réforme. Elle vise cependant encore d'autres fins -- (base 12), notamment la création de nouveaux entres urbains moyennant la distribution de parcelles constitutives d'un "bien de famille", -- celle de royers paysans composés d'une maison avec jardin, le repeuplement forestier, l'exploitation industrialisée à grande échelle -- aux fins d'expérience ou d'enseignement, la concession de terres à des particuliers ou à des sociétés, en échange d'améliorations permanentes, la constitution de terrains destinés à pouvoir aux assurances sociales, enfin, la concession à ail réservatif ou emphytéotique, aux fermiers actuels, des terres cultivées depuis plus de 6 ans si elles ne dépassent pas 20 hectares en terrain sec et deux en irrigué, ou de celles qui, cultivées depuis plus de 30 ans, dépassent 20 hectares sans atteindre un revenu cadastral supérieur à 5000 pesetas.

Nous venons de voir que la loi accorde un traitement préférentiel, pour l'attribution des terres, aux sociétés ouvrières. La base 16 établit à leur sujet quelques règles de gestion. Les "communautés", une fois mises en possession des fonds, auront à décider elles-mêmes, à la majorité des voix, si l'exploitation se fera sous forme individuelle ou collective. Dans le premier cas il sera procédé au morcellement et à la distribution, suivant les conditions du terrain et des familles intéressées, mais en veillant à maintenir l'égalité économique entre les associés. Les parcelles seront, à cet effet, indivisibles et inaccumulables. Au surplus, les garanties nécessaires seront prises pour que l'exploitation assure une production normale. Quant aux pâturages et terrains arborés, la loi fait un précepte de l'exploitation en commun.

La loi ne se borne pas à opérer la redistribution du sol. Elle cherche aussi à consolider la situation des petits occupants et des débiteurs de redevance. Tout d'abord, sont abolies sans indemnité - toutes prestations quelconques, en espèces ou en nature, provenant d'anciens droits seigneuriaux même ratifiés d'une façon quelconque. De plus, mesure extrêmement importante, tous, les censos foros et subforos, établis sur biens ruraux sont déclarés sujets à révision; la rabassa morta sera rachetable au gré du rabassaire. Une loi spéciale réglera ultérieurement les conditions de ces diverses opérations, et la réforme du fermage se trouve également renouveau. (base 22).

Mais, si l'on se rend nettement compte des avantages que la réforme promet à une multitude paysanne, en quel état les propriétaires vont-ils être laissés? C'est ce que règle la base 8e.. Les plus sévèrement atteints seront les propriétaires d'anciens señorios juridictionnels ainsi que les ex-grandes d'Espagne: en tout et pour tout, ils ne seront indemnisés que de la valeur des améliorations utiles faites au sol, pour autant qu'elles ne soient pas déjà amorties. Le surplus leur est purement et simplement confisqué. Toutefois, les propriétaires de señorios qui se trouveraient de la sorte privés de moyens de subsistance auront le droit de réclamer une pension alimentaire, à la condition expresse qu'ils ne disposent d'aucune espèce de biens. Quant à la grandesse, le conseil des ministres pourra consentir des exceptions en reconnaissance de services éminents rendus à la nation. (108)

Les autres propriétés seront l'objet d'une indemnisation basée sur le revenu imposable tel qu'il figure au cadastre ou dans les registres qui en tiennent lieu; (169) la capitalisation se fera suivant des taux échelonnés depuis 5%, pour les biens dont la rente est inférieure à 15.000 pesetas, jusqu'à 20% au delà de 200.000 pesetas. Le montant de l'indemnité ne sera évidemment pas payé tout

entier en numéraire. Une autre échelle est dressée à cet effet qui descend de 20% pour les propriétés dont le revenu n'est pas supérieur à 15.000 PESETAS jusqu'à 1% pour celles qui dépassent 200.000.- Le surplus sera liquide en titres d'une dette spéciale à 5% amortissable en cinquante ans. Des précautions sont prises pour éviter l'avilissement de ces valeurs: leurs porteurs ne pourront les aliéner qu'à concurrence d'un dixième par an.

L'ensemble de la réalisation est confié à un établissement public autonome, l'Institut de Réforme Agraire, qui sera composé de techniciens, de juristes et des divers catégories d'intéressés. C'est sous la juridiction de cet Institut que s'établiront les "communautés paysannes" destinées à assumer la culture. Les cultivateurs pourront librement entrer dans ces sociétés ou s'en retirer. L'Institut veillera à leur procurer du crédit, moyennant l'intervention d'une Banque nationale, du Crédit agricole, ainsi qu'à développer -- dans leur sein l'enseignement technique et la pratique de la Coopération. Chaque année, l'Institut, se verra allouer une somme d'au moins 50 millions pour réaliser son œuvre. Sous sa direction fonctionneront, en outre, des juntas provinciales paritaires. (170).

Retenons enfin que "établissement" de cultivateurs ne s'effectuera pas dans tout le pays mais seulement en Andalousie et en Estremadure, ainsi que dans les provinces de Ciudad Real, Toledo, Albacete et Salamanque, soit, pratiquement dans la zone des latifonds. Cependant les terres de l'Etat et celles des anciens señorios pourront être -- occupées dans tout le pays (171)

Et voilà, à grands traits, les bases de la réforme agraire espagnole.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Attendue depuis si longtemps, préparée sous l'ancien régime par tant de projets issus de tous les partis, la réforme était arrivée --

normalement a maturite. Aussi son principe fondamental: la redistri-
 bution du sol national, ne fut-il guere discuté. Mais il n'en alla -
 pas de meme des modalités d'application. Visiblement, la réforme es-
 pagnoise est radicale. Elle, se classe à cote des mesures d'expro-
 priation massive par lesquelles les Etats en bordure de la Russie -
 se sont défendus après la guerre contre la propagande bolcheviste.-
 En Esthonie, en Lithuanie, en Pologne, en Rumanie, en Bulgairie, en
 Grece, en Yougo-Slavie, en Tchéco-Slovaquie, l'Etat a procédé de --
 semblable manière, expropriant en chaque domaine toute l'étendue -
 qui dépassait un certain nombre d'hectares, sans mettre grand scru-
 pule à l'indemnisation des prooiriétaires.

La réforme espagnole appartient à cette catégoria-la. Elle est
 plus avancés que la reforme italienne, qui accorde simplement la fa-
 culté d'exproprier pour défaut de culture dans les terraines suscepti-
 bles d'une bonne exploitation. (173) Aussi les socialistes l'ont--
 ils prise expressément sous leur "patronage". Comme le disait leur-
 porte-parole aux Cortes, M. Martinez Gil, ils "souscrivaient au pro-
 jet d' un bout à l'autre."

Ce ite inspiration s'est particulièrement fait remarquer sur-
 certains points qui preterent à de vifs débats. Tout d'abord, la ré-
 forme se tend pas à faire des propriétaires, mais plutot des fer-
 miers de l'Etat. C'est lui qui est subroge aux droits des expropriés
 l'Institut de Reforme Agraire etant, en son nom, chargé de fixer sur
 la base du revenu catastral les redevances à payer par les cultiva-
 teurs "etablis" (base 8g). Il n'est nullement question d'en libérer
 ulterieurement ceux-ci. Au contraire, les nouveaux détenteurs reste-
 ront soumis à un controle et exposés à des sanctions bien plus gra-
 ves que celles qui peuvent frapper un fermier muni d'un bail certain
 puisque l'Institut à la faculté d'ordonner l'évacuation des cultiva-
 teurs ou des societes qui feraient preuve d'abus ou de n'eglige-
 (base 16). La réforme tend denc à susciter en Espagne une classe de

petits cultivateurs dépendant entièrement, non plus d'arbitraire d'un particulier, mais de celui de l'Etat; dans un pays où la partialité politique use de toutes les armes, on voit où ce régime peut mener.

Il eût été par ailleurs imprudent d'attribuer trop tôt la pleine propriété aux nouveaux occupants. L'Espagne avait fait à cet égard la triste expérience du désamortissement. Tout avait été à recommencer au bout de peu de temps. Il ne fallait pas s'exposer au retour de pareils accidents et c'est pourquoi les projets opposés à celui du gouvernement prévoyaient la concession à cens réservatif rachetable. Le peu de souci que prend la loi du sort des petits propriétaires se manifeste au surplus en ce qu'elle est loin de limiter sa portée aux latifonds. En qualifiant d'expropriables les terres situées à moins de deux kilomètres des villages et celles dont le revenu imposable dépasse 1000 pesetas, elle frappe un très grand nombre de petites propriétés, notamment dans le nord et le Levant, où les agglomérations sont assez proches l'une de l'autre où culture fruitière et l'élevage sont intensifs. Toutes ces terres se trouvent pratiquement, dès lors, retirées du commerce, puisque les mutations postérieures au 14 avril 1931 sont frappées de caducité; elles ne peuvent davantage servir de base au crédit. La loi retourne ainsi contre une multitude de petits cultivateurs.

Le radicalisme de la loi se révèle encore par le principe d'évaluations des terres. Le revenu cadastral, en effet, est de loin inférieur à la réalité dans un grand nombre de cas; la base imposable qui en tient lieu, dans les régions non cadastrées, ne relève presque jamais du même ordre de grandeur que la rente réelle, surtout en raison du redressement agricole de la période récente. Se borner à de pareilles bases, ce est plus seulement exproprier, c'est spolier. Les autres projets prévoyaient une expertise en règle. La tendance à la spoliation se montre d'ailleurs nettement, nous le sa-

vons, a propos, de la grandesse et des señorios. Elle trouva une nouvelle occasion de s'appliquer à la suite du complot du 10 août 1932, - contre le gouvernement Azaña: par une loi speciale, les personnages-tenus administrativement comme impliqués dans cette affaire se virent dépossédés d'office de leurs biens ruraux, sans aucune indemnité

Autre marque d'extremisme: les terres bien cultivées par leurs-proprétaires n'ont pas été exceptées de la menace d'expropriation, - malgré les instances des économistes soucieux de la production nationale et des sociologues désireux d'éviter l'aggravation du chômage.

Le régime n'est entré que lentement en vigueur, en décevant - les bouillants espoirs des agitateurs. Il fallut d'abord procéder à l'inventaire des terres visées par la loi, et cette opération, qui - devait embrasser l'Espagne entière prit toute une année. Terminée en-juin 1933, l'information préalable à l'inventaire comprenait 79.554-déclarations ayant pour objet 879,371 propriétés, parmi les quelles une forte proportion doit être considérée comme échappant à la ré--forme la déclaration étant prescrite en cas de doute. (178)

Combien de bénéficiaires la réforme atteindra-t-elle? Les promesses a vaient d'abord été très larges: 75.000, puis 60.000 familles cha--que année, disait les premiers projets officiels. Il fallut bientôt déchanter, en consideration des frais énormes que pareille opération eût enfreintes pour l'Etat. (180). Aussi la loi n'a-t-elle sur ce --point retenu aucun chiffre.(181).

En fait, les socialistes reconnaissaient eux mêmes, au cours de l'été 1933, que la réforme se trouvait "embourbée". L'Institut de Ré--forme Agraire était devenu un énorme organisme bureaucratique, occupant 400 employés. L'inventaire était fait, mais le malaise agricole devenait intolérable.

C'est l'énormité même de la réforme qui la rend impossible, soutenait El Debate organe des agrariens populaires. "Il n'est à ce mal qu'un remède: réduire les proportions de la réforme, restreindre la -

portée de la base 5^e, selon laquelle la majeure partie du territoire espagnol est expropriable mais ne sera jamais exproprié. La solution continuait le journal de droite, ne peut être que la suivante. La réforme agraire doit s'opérer par cas déterminés. La terre doit être donnée aux cultivateurs qui la demandent. C'est alors que l'Institut recherchera les propriétés susceptibles de recevoir de nouveaux occupants, qu'il les examinera aux points de vue technique et juridique et qu'il usera de ses facultés d'expropriation en payant un juste prix". (182)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Ainsi s'affrontent la conception impatiente et la conception modérée d'une réforme dont tous les espagnols soucieux de bien de leur pays appellent d'ailleurs la réalisation. L'avenir dira qui avait raison.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La loi sur la réforme agraire avait établi quelques principes sur le bail à ferme, qui devait faire l'objet d'une loi subséquente. (183) Le gouvernement déposa en effet un projet (avril 1933). Celui-ci cherche à assurer au fermier toute la protection nécessaire et à faire en sorte que, "un peu à la fois, sans convulsions ni bouleversement qui puissent menacer l'économie sociale, se réalise l'idéal rêvé par tant de générations de cultivateurs et que le produit entier de la terre appartienne à qui la cultive." (184).

C'est de ce principe que s'inspirent les dispositions que nous allons brièvement énumérer, en resumant un texte très minutieux. -- Tout d'abord, la sous-location est interdite, sauf des exceptions d'ordre secondaire, le montant de leur produit ne pouvant d'ailleurs excéder 50% du fermage total. Tout bail à ferme devra être conclu par écrit et contenir une série d'indications déterminées par la loi. Le fermage ne pourra dépasser le revenu cadastral ou son équivalent; il pourra être fait remise totale pour cas fortuit extraordi

naire et remise partielle jusqu'à 50% en d'autres cas. La durée du bail sera d'au moins 6 ans (sauf pour certains approvisionnements forestiers ou de terres incultes (rastroyeras); il sera prorogé indéfiniment pour de semblables périodes au gré du fermier et le montant en sera révisé à chacune de ces échéances. Quant au propriétaire, il ne pourra échapper à la prorogation et résilier le contrat que s'il se propose de cultiver le fonds personnellement, durant une période d'au moins 6 ans aussi. Le bien va-t-il être vendu? Le fermier aura le droit d'option, vis-à-vis du vendeur, ou de rachat, vis-à-vis de l'acquéreur. Mais pareille occasion n'est pas nécessaire pour que le fermier passe au rang de propriétaire; si, par lui-même, par ses ascendants, ses frères ou son conjoint, il a prolongé la culture du fonds pendant vingt années consécutives, il lui sera loisible de convertir le bail à ferme en un sens réservatif, et ce cens sera lui-même rachetable, soit au comptant soit en dix annuités au plus, au gré du "censataire". (185) Cette disposition est applicable à tous les baux en cours. Le projet marque, comme la loi de réforme agraire, une préférence pour l'exploitation collective; à cet effet, les associations d'ouvriers agricoles sont habilitées à conclure des baux, et elles jouiront même à cette fin d'un privilège sur la plupart des fonds actuellement loués par des particuliers ainsi que sur les terrains communaux non déjà exploités en commun et sur certains terrains de l'Etat. Cependant, des garanties sont prises: l'association devra désigner le montant d'une année de fermege.

Le projet assure également des indemnités pour les améliorations obligatoires—celles qu'imposent la loi ou les services agronomiques et les améliorations simplement utiles. Elles sont en général à la charge du propriétaire. (186) Le propriétaire garde le droit de résilier le bail pour divers motifs, tels que le défaut de paiement —

du fermage ou la mauvaise culture.

Les règles prévues sont moins sévères pour le propriétaire --- quand il s'agit du métayage. En effet, le propriétaire n'est plus -- dans ce cas, un absent; il participe des ses deniers aux risques de l'exploitation. (187) Aussi permeton aux contractants de déterminer et d'apprécier librement leurs apports, sauf revision par le jury -- mixte en cas d'erreur ou d'abus. Il n'y a pas lieu à la conversion-- forcées du métayage en cens réservatif. (188)

Enfin, le projet prévoit la dévolution à des jurys mixtes, établis-- dans chaque circonscription judiciaire, de tous differends issus -- contrats en cause et notamment de leur revision. Chaque jury sera -- presidé par un magistrat.

Ce projet a trouvé en général bon accueil auprès des organisa-- tions de cultivateurs. Il contenait cependant quelques dispositions draconiennes qui susciterent une vive opposition, telle l'expropria-- tion de toutes les terres actuellement louées depuis vingt ans, sans que leurs propriétaires eussent le loisir de les reprendre en faire-- valoir direct. Pourquoi dépouiller ainsi indistinctement tous les -- propriétaires, même les innombrables petits possédants de Galice ou de pays basque? Le taux de capitalisation à 5% opérant d'ailleurs-- une véritable spoliation, la rente ne dépassant généralement pas -- 3% de la valeur du fonds. Ces dispositions n'allaient-elles pas se-- retourner contre les fermiers eux-même. Les propriétaires, craig--- nait-on, ne consentiraient plus de baux à long terme; ils n'amelio-- reraient plus le fonds; aucun fermier ne serait plus maintenu vingt ans de suite en jouissance de la même terre. Du moins, le proprié-- taire qui trouverait trop onéreux de reprendre la culture à son com-- te obligerait-il le fermier à devenir métayer. Enfin si le projet -- tend à multiplier les propriétaires, il ne prend pas de précautions pour assurex aux nouveaux maitres la tranquille jouissance de leur-- bien. L'usure ne va-t-elle pas reparaitre de ce côté, par 'avance -- des capitaux nécessaires au rachat, préparer de nouvelles spolia--

tions? Il aurait été bon, à cet égard, de prévoir un type de "bien de famille" insaisissable, ainsi que le proposait la Confédération Catholique Agraire. Les députés agrariens aux Cortes avaient d'ailleurs déposé dès 1932 un projet beaucoup plus souple que celui que nous venons d'analyser.

Le gouvernement inu des élections de 1933, sur lesquelles pesa fortement l'influence agrarienne, déposa à son tour un projet de teneur moins avancée que celui que nous venons d'analyser. D'après ce projet, le terme minimum sera de six ans, et indéfiniment prorogea-ble au gré du fermier, sauf si le propriétaire désire reprendre lui-même la culture. Le fermage ne pourra de passer le revenu cadastral déclaré; il pourra de'ailleurs être révisé au bout d'un an. Lorsque le fermier aura cultivé la terre oebdant quinze ans, il lui sera --loisible de l'acheter, moyennant un juste prix fixé par experts; un droit de retracto (option), lui est d'ailleurs assuré chaque fois --que la terre se trouve mise en vente. Quant au métayage, il échappera à la vente forcés de la terre au métayer.

Mais en Catalogne, ou gouvernait l'Esquerra, on prétendit --aller beaucoup plus loin et la loi du 21 mars 1934 fut conçue dans--un sens très radical. A son tour, elle fixe le terme à six ans et --le proroge indéfiniment au gré du fermier, sauf reprise effective de la culture par le propriétaire; elle transmet le bail aux héritiers et arrête le fermage à un maximum de 4% de la valeur cadastrale; --elle laisse la "colon", au bout de 18 ans, en jouissance de la plei--ne propriété, moyennant un prix à fixer par une junte arbitrale et a verser en quinze annuités, pour former un patrimoine familial in--saisissable sur la base de la capitalisation de la rente à 5%.

Mais, de plus, la los catalane ramène à des limites très étroites l'étendue des exploitations, en interdisant tout contrat de culture relatif à une superficie dépassant la quantité de terre qui requerrait, outre le travail du cultivateur et de sa famille, le conours des salariés pour une part supérieure au quart de l'ensembl-

du travail de l'année (189) Cette dernière disposition, qui ne s'applique pas seulement aux baux, mais aussi aux reprises par le propriétaire ou aux "consolidations" de fermiers empêcherait évidemment toute grande culture industrialisée. De plus, la loi déclare rechetables toutes les "rabassas" moyennant capitalisation à 4% du revenu imposable. En fait de métayage, le terme minimum sera également de 6 ans et le colon ne pourra garder moins de la moitié des fruits, ni le propriétaire en recevoir moins du tiers. Quant aux Juntas arbitrales, la voix prépondérante y appartiendra à un président nommé par la Généralité. Cette loi a soulevé aussitôt le monde des propriétaires catalans qui, arguant de son inconstitutionnalité prirent leur recours à Madrid devant le Tribunal des Garanties. Tels sont les jalons posés jusqu'ici en Espagne sur la voie d'une rénovation rurale - Hâtons-nous, en concluant, de faire observer que lorsqu'aura été refondu le régime juridique des terres, le redressement social sera loin d'être accompli. L'exploitation d'une petite propriété se conçoit en effet, tout autrement, que celle du domaine auquel les braceros apportaient leur travail.

Aux journaliers désormais mantis de terre, il faudra procurer l'enseignement technique nécessaire pour leur éviter dès le début - terribles déceptions. Or, les régions de gros prolétariat rural se distinguent justement par le défaut d'instruction générale. C'est à partir du néant, ou peu s'en faut, qu'il s'agit de meubler ces esprits frustes. (190)

De très importantes avances de fonds ne seront pas moins nécessaires pendant longtemps, pour la mise en train, le contrôle, l'amélioration des petites cultures. C'est toute une politique de fomento de l'agriculture qui s'impose afin de procurer aux cultivateurs des semences sélectionnées; à acclimater des cultures nouvelles de réparer les dégâts dont souffrent les vignes, de combattre les insectes et autres plaies des champs. Il faudrait surtout donner une impulsion énergique aux travaux d'irrigation. Cette politique doit-

d'ailleurs s'appuyer largement sur le crédit agricole, dont nous -- avons noté plus haut toute la faiblesse. Sur quel pied l'établir de préférence? Avances de l'Etat, engagement de capitaux privés, de -- l'épargne publique, assistance mutuelle dans la classe agricole? La question reste ouverte.

Le problème social demeure fatalement lié, d'ailleurs, à celui de la production générale. Sur des terres re-veches, qu'on rasso, la culture morcelée comme la culture extensive restera indéfiniment pauvre. Fructe d'applications techniques: machines engrais, qui risquent d'échapper aux facultés de petit cultivateur, le rendement ne va-t-il pas léchir. Les prévisions pour les zones seches sont -- sur ce point fort pessimistes de la part des économistes. Les réformateurs sociaux, il faut le dire, admettent facilement l'idée d'une réduction de la production, que compenserait aux avantage une répartition plus équitable du profit. Question bien delicate que celle-- la, et l'accord n'est pas sase à faire entre les esprits tout orientés vers les problèmes de repartition et ceux qui ne songent qu'aux calculs de la production. Ni d'un côté oi de l'autre, semble-t-il, l'exclusivisme n'est de mise. La production de nouvelles cultures -- n'est-elle pas à même, par elle seule, de résorber une grande partie du chômage rural; et la mecanisation des grands domaines, par contre, si elle modernise l'exploitation, ne tend-elle pas a rejeter -- sans espoir ne masse considerable de travailleurs?

La politique de relevement agraire devrait comporter en outre l'assainissement de la vie rurale au sens obvie du mot avec la diffusion des habitudes d'hygiene élémentaire.

Enfin, il ne faut cesser d'y songer, la réforme agraire n'est pas seulement un problème économique, juridique ou sanitaire, c'est aussi un probleme rural. Des conditions matérielles fort semblables ont abouti, nous le savons, à des resultats tout differents suivant les régions. C'est que l'esprit des populations etait autre, tant --

du côté des possédants que du côté des manœuvres. Comment comparer le caractère du Basque égalitaire et du Catalan calculateur avec l'imagination utopiste de l'Andalou? Lorsque l'on parle d'attribuer la terre à des communautés paysannes qui l'exploiteraient en commun, songe-t-on à l'individualisme forcené qui a toujours distingué les habitants de la Botique et au manque total chez eux, d'habitude de la coopération?

Pour les mettre sur le pied du paysan danois ou flamand, il faudrait un revirement social imprévu que celui qui ferait du classique señorito un modèle de sens social. Cette transformation des esprits parviendra-t-on jamais sinon à l'accomplir, du moins à la préparer? quels que soient d'ailleurs les caractères et leurs travers l'ordre rural, doit être éclairé par une conception générale de la vie, tant individuelle que nationale et familiale qui inspire la bonne volonté réciproque - le sens de la justice et même, tout simplement le goût du travail - Mais indiquer cette nécessité, c'est avouer que le problème agraire ne tient pas seul, et qu'il ne peut être séparé de l'immense question de l'éducation profonde d'un peuple.

ANNOTATIONS

1 page 1- La population disséminée l'emporte en Galice et aux Asturies population agglomérée. Au recensement de 1910, 673,164 habitants s'y logeaient dans 180.796 édifices groupés par agglomérations de plus de 100 édifices, tandis que 2.075.556 âmes habitaient 646.268 édifices dans les agglomérations de moins de 100 édifices. Partout ailleurs, la population groupée l'emporte sur la dispersée.

2 page 2- Le fuero de Monzon, de 1585, limite à un quart la réserve des enfants.

3 page 5- Les anciennes données du cadastre datent en général de plus de trois quarts de siècle; elles avaient été largement faussées par l'influence des caciques et constituaient, de l'aveu unanime, un chef d'œuvre d'artifice. C'est pourquoi il fut décidé en 1906 de remettre de tableau à jour. Mais il fallut se borner pour commencer à un "avance catastral", travail sommaire, exécuté à seule fin d'augmenter les impôts. En général l'estimation du revenu est basse, parce que les propriétaires et exploitants, aussi bien d'ailleurs que les ingénieurs agronomes, ont naturellement tendu à sauver des mains du fisc l'agriculture toujours négligée par les pouvoirs publics; et cela d'autant plus que s'élevait le taux de l'impôt, qui suppose d'office un pourcentage d'occultation dans les déclarations.

Les chiffres sur lesquels nous basons, sont arrêtés au 31 décembre 1930. Ils ont fait l'objet d'une analyse précise de la part de M. Carrion dans son ouvrage "Les Latifundios en España", auquel nous emprunterons la plupart des données qui vont suivre.

Le cadastre est terminé, en Andalousie dans les provinces de Cadix, Cordoue, Grenade, Jaen, Malaga, dans le centre à Albacete, Ciudad Real, Madrid et Toledo, dans le Levant à Alicante et Castellon. Séville et Badajoz trouvent à peu près achevés; Almería, Avila et Huelva sont fort avancés, Salaman-

que, Ségovie, Valence et Valladolid le sont moins; les travaux ne font que commencer à Cuenca, Guadalajara, Palencia, Soria et Zamora.

6 page 6- Il faut remarquer que, si le nombre des propriétaires de chaque catégorie figure dans les résultats cadastraux, la superficie occupée par chaque catégorie a dû faire l'objet d'une évaluation basée sur des moyennes.

7 page 6- Dans la partie cadastrée, il y a quelques années, sur 1.026.412 propriétaires, 1.007.616 avaient un revenu foncier de moins de 8 pesetas par jour, dont 847.548 de moins d'une peseta (Madariaga, Spain). L'auteur cite la province d'Avila ou, sur 13.530 redevables de l'impôt foncier, 11 45% ont un revenu de moins d'une pesetas par jour, 1.758 de moins de 5 et 155 entre 5 et 8 pesetas.

En 1868, 27,967.042 hectares étaient cultivées dans l'ensemble du pays hormis le pays basque et la Navarre; il y avait 3.426,083 cotes foncières, ce qui faisait une moyenne de 8,16 ha par bien fonds. Environ un cinquième des parcelles (624.992) étaient du type minimum (de 1 à 10 réaux de contribution annuelle); plus de 2 millions ne dépassaient pas 50 réaux soit une vente journalière d'un real.

La statistique des propriétés (fincas) ne donne pas, au sujet du régime social de la terre, une indication sûre, principalement en ce qui concerne les petites propriétés. Les terrains non contigus, en effet, y sont relevés séparément, alors qu'un bon nombre d'entre eux appartiennent aux mêmes propriétaires. Retenons cependant que selon ces données, sur 10.214.359 propriétés de toute grandeur, que nous appellerons blocs, il en existe 10.016.094 de 10 hectares au plus, soit 98,06%, parmi lesquelles 7.933.298 n'atteignent pas un hectare, ---

1.877,033 vonde un a cinq hectares, et 205.784 vont de cinq a dix ha.

10 page 7- Les blocs de 10 à 250 ha. figurent, dans le revenu cadastral total pour 27,63%. En superficie, ils se répartissent comme suit 169.472 bloc entre 10 et 100 ha, soit 1,66 da nombre des blocs occupent 4.611.789 hasoit 20,56%, et 16.305 blocs de 100 a --- 250 ha, soit 0,16% en occupent 2.339.957, soit 10,43%. La moyenne propriété comprendrait donc, si chabloc faisait un propriétaire, 30,99% du territoire. Mais ces données repetons-les ne sont rien moins que sûres: en effet, beaucoup de blocs de moins de 10 ha. se regroupent certainement aux mains d'un même propriétaire, de même que ceux de plus de 10 ha.

D'après la Memoria resumen de 1926, une évaluation, une évaluation approximative du nombre des propriétaires donnerait -- les résultats suivants. 1.100.000 propriétaires de moins de 10 ha. occuperaient 5.800.000 ha; 150.000 de 10 a 100 ha en occupent 3.100.000; 26.000 de plus de 100 en occupent 8.300.000.

12 page 8- La région de Castille et Léon comprendra les provinces de -- Avila, Palencia, Segovie, Soria, Valladolid et Zamora, avec -- 38,02% d'étendue cadastrée; la région centrale (Cuenca, Guadalajara, Madrid), en compte 49,36% le Levant (Alicante, Castellón, Valence) est cadastrés à concurrence de 80,87%, Almería et Murcie, avec 78,38%, forment une zone sud-orientale; la Manche (Albacete, Ciudad Real, Toledo) est presque entièrement ca dastrée: 99,62% à l'Estremadure (Badajoz et Caceres) peut ---- être rattachée la province de Salamanque (67,51%). Il reste, en Andalousie, une zone bétique comprenant Cadix, Cordoue, Huelva, Jaen, et Séville (94,93%) et une zone pénibétique (Grenade et Malaga), dont la totalite se trouve cadastrés. Les indications qui vont suivre ne présentent donc une valeur absolue -- que pour la Manche et l'Andalousie; partout ailleurs, elles ne portent que sur une fraction du territoire.

13 page 8- Carr., page 65.

14 page 10- Les biens communaux (monte alto, monte bajo, matorral y pastos) atteignaient en 1925 une étendue totale de 1.646.974 ha. dont 345,745 dans la province de Saragosse, 145.901 à León, - 102.592 à Lugo-Orense. (Statistique de la direction de l' -- Agriculture et des bois. Carrion, page 334). Les "montes pu- blico" (les 3 mêmes catégories) d'autre part, à charge des -- "districts" atteignaient en 1927-28 le total de 4.808,337 ha dans les 13 provinces de latifonds montes publicos à charge- des districts et des municipes atteignent 1.002.255. La gran- de propriété (de plus de 250 Ha) comprenant au total ----- 6.486.050 Ha dans ces régions, celle des particuliers s'élé- ve donc à environ 5.400.000 ha et la proportion représente - tombe ainsi de 40 à 33%.

15 page II- Il faut observer que la minimifonds coexiste parfois avec le latifonds. Il y a dans la province de Cordoue plus de 20.000 propriétaires ne possédant pas plus de 2 Ha. J Coloma. El --- probl.soc.de la Tierra.

16 page II- Voici un certain nombre de cas typiques illustrant le dévelo- pement des latifonds. Dans la province d'Albacete, à Alman- sa, 7 propriétés réunissent 24.344 ha; à Pétroula, tout le - territoire municipal, soit 7370 ha, appartient au même pro- priétaire. Dans la province de Ciudad-Real, 22.421 ha forment à Saceruela, 9 propriétés seulement; à Alcoba, 8 propriétaires se partagent 29.377 ha, soit 97% du territoire; à Puebla de Don Rodrigo- ils sont également 8 pour 38.643 ha (91,21%) En Estremadure- 9 propriétés englobent 24.633 ha à Talayuela (Caceres). Dans la prov- ince de Jaen, 9 propriétaires de plus de 5.000 hecta- res en totalisent 50.000 et 410 de plus de 500 en réunissent 521.100. L'immense territoire municipal de Cordoue présente- 85.739 ha; soit les 69 centièmes, répartis entre 194 proprié- tes, dont 13 en absorbent 20.460. Dans la même province, ---

32.426, à Fuenteovejuna, appartiennent à 58 propriétaires; 61.907 ha, à Montoro, ne forment que 98 propriétés et à Hornachuelos, 55 propriétés englobent 81.466 ha, soit les 91 centièmes du territoire. Dans la province de Seville (chiffres de 1919), - à Castiblanco, 16 propriétés de plus de 500 hectares embrassent 25.483 ha, en face de 291 autres propriétés qui n' en totalisent que 6.905; à El Pedroso, 9 propriétés de même type englobent 24.217 ha. dont une de 15.000 ha aux mains d'un propriétaire qui en possède en outre 5.000 à Almadén; -- alors que les 6979 ha restante se répartissent entre 361 -- propriétaires. A Ecija (chiffres de 1930), 52.470 ha forment 106 propriétés, à Aznalcazar, 40.449 ha en forment 26, soit 91% du territoire. Les communes limitrophes de Gerona, El Garrobo, Guillena, Castiblanco, El Pedroso et Villanueva del Rio présentent respectivement 9.475. ----- 4.013, 17.820, 26.808, (24.217) et 12.184 ha. mant ----- 17, 5, 21, 20, (9), 10 blocs de propriété, soit 94.517 ha aux mains de 91 propriétaires. A Puebla del Rio, il existe une propriété de 25.000 (les chiffres en parenthèse: 500 ha; -- les autres: 250). La province de Huelva présente également des cas remarquables, comme celui d'Almonte, où 16 propriétés totalisent 72.058 ha, de Cartaya avec 4 propriétés réunissant 16.181 ha; de Moguer avec 4 propriétés de 12.996 ha, et enfin celui de Niebla où 2 propriétés englobent 16.740 ha. Mais Cadix l'emporte encore, avec les 99.150 ha de Jerez de la Frontera répartis entre 179 propriétés, dont 23 englobent 47.730 ha., les 13.145 de Puerto Real répartis entre 16 les 26.073 de Los Barrios entre 32 et sur tout avec les fameux domaines du Duc de Medinaceli, qui occupent à Cate--llar 17.141 ha, soit 96.80% du territoire. Dans le territoire non cadastre, il faut citer, pour la province de Sarago-

sse, certaines rincas de 21.000 ha.

Cfr. outre Carrion, la Memoria resumen del estado de los trabajos de avance, publicada par la sección de Catastro de la riqueza rústica. Madrid, 1926 Andrés Bartne. Las grandes propiedades rusticas de España (tableau de 1912) et aussi -- les conférences de M. Argente à l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

18 page II--On recourt souvent, dans ces régions, au stratagème de la vente simulée du bien à un seul fils.

19 page II--Dans une province comme celle de Salamanque s'accroissent les inconvénients de la grande et de la minime propriété. On a pu dire que 40 propriétaires résident à Madrid avaient plus de richesse foncière dans cette province que les 100.000 habitants de 750 communes. D'autre part une multitude de tout-petits propriétaires sont livrés aux cruautés de l'usure; -- leurs moissons appartiennent d'avance aux accapareurs qui -- ont prêté de quoi ensemençer. Aussi la misère est-elle générale dans cette région; émigration y sévit et l'on voit de l'ouest marquer une tendance à retourner à la vie du pasteur nomade sur une terre abandonnée à elle-même--Bern de Quiros. La Emigr. obr. en España.

20 page 12--Plus Salamanque.

21 page 13--Estrémadure: 277,74; Manche 297,37; Andalouse Occidentale: 342,23 Andalousie Orientale: 379,78.

22 page 13--Elle est évidemment fort inférieure à la moyenne de la zone cantabrique qui dépasse 1000 pesetas et à celle de la Catalogne (945,71) ou du Levant 782,38).

22 bis p.13--Il tombe à Valladolid 308 mm. dont 94 au printemps, alors -- qu'à Seville Cadix, Grenade, ces chiffres s'élèvent à ----- 500,716,453, dont 154,208,158 pour le printemps.

23 page 13--L'humidité relative est égale dans chaque à Seville et à Valladolid, mais elle est sensiblement moindre à Madrid

- 24 page 13- Elle atteint jusqu'à 36,77 en Estrémadure.
- 25 page 13- Dans la region cantabrique, fortement cultivée, la production des terres incultes atteint des chiffres beaucoup plus élevés encore: plus de 100 pes. à la Corogne et a Santander, 423 à Lugo.
- 26 page 15- Une fraction importante du territoire en Andalousie, est consacrée specialment à l'elevage du taureau de combat. La province de Sevilla célèbre par ses ganaderias, leur attribue 49.901 hectares, dont 28.859 de bonne terre et le reste de terrains marécageux (marisma). C'est encore, estiment bon nombre d'économistes, la cause d'une déperdition de valeur.
- 27 page 15- La consommation des engrais minéraux est notoirement inférieure, dans la zone des latifonds, à celle des autres régions. Elle n'y atteint pas 100 Kgs par hectare cultivé en (22 à Caceres et a Jaen, 34 à Badajoz), alors qu'elle dépasse 150 à Alicante, Castellón, Tarragone, qu' elle est de 116 à Segovie. Chiffres de 1930, Carrion.
- 29 page 16- Voici quelques indications qui signalent sans doute plus qu'une coïncidence. Cadix compte 686.362 ha; plus de la moitié n'est pas cultivé pres de la moitié appartient a des étrangers. Une commune de cette province. Los Barrios, comprend 33.600 ha; 24.000 appartiennent à des absents es c'est aussi le chiffre de la propriété inculte. A trebujena il y a 5472 ha; 2472 sont aux mains d'absentens; 28244 sont incultes Aznar.
- 30 page 17- Il n'existe pas jusqu'à present de recensement social détaillé par provinces.
- 31 page 17- La Tierra organe de la Fédération des Syndicats catholiques, 30 avris 15 mai, 30 mai 1929.
- 32 page 18- Amuario Estad. 1928. p,537.
- 33 page 18- Voici quelques cas individuels. Pour la periode du 21 mai au 30 septembre 1930, un contrat collectif conclu entre Sin

dicat patronal et Syndicat ouvrier à Posadas, (Cordoue) stipule un taux de 2,50 avant et après la récolte. Pendant la récolte, il varie suivant les catégories d'ouvriers de 3,25- à 8,50, celui de moissonneur étant de 5,75 avec la nourriture.- Les bases conclues pour la récolte de l'olive à moulin (de molino) dans la campagne de Séville en novembre 1932, -- arrêtent un salaire de 5,45 pes. pour l'homme et de 3,25 pour la femme, la journée comprenant de 5 à 6 heures de travail, plus une prime de 126 Kgs, le total pouvant atteindre, -- au maximum de 276 Kgs, 1084 pes. pour l'homme et 6,81 pour la femme. Le temps de travail varie d'après la distance à parcourir pour gagner l'olivar. A partir de 5 kilomètres, -- le travail utile est fixé à 5 heures.

Le jury mixte pour la campagne de Séville a fixé en mai 1933 les bases suivantes: six heures de travail à 0,85 pes. plus -- une prime de 0,20 par fanega: Avec une moissonneuse, les salaires s'élèvent à 11,88 et avec une moissonneuse-lieuse à 12,68 pour 8 heures de travail.

En estrémadure, les salaires seraient de 6 pes. durant les -- quarante jours de la moisson et ils tomberaient à 2,50 en hiver, lorsqu'il y a du travail.

36 page 21-Il y avait dans la province de Cordoue 63,372 propriétaires -- en 1911 et 69.914 en 1922 (cadastre) L'étendue moyenne de la propriété est 18 ha, quantité suffisante pour la subsistance d'une famille dans la plaine.

37 page 25-Fernando de los Rios, andalou lui-même. Discours aux Cortes, -- 3 septembre 1931.

38. page 26-Le signe fatal auquel il faut se soumettre comme à une nécessité triste mais, en un certain sens, mérités.

39 page 26-El que nace para ochavo no puede llegar a cuarto.- Debate -- sept.1930.

40 page 26- Nous reprendrons ici pour principal guide l'observateur poin

tilleux qu'est M. Diaz del Moral Las Agitaciones campesinas-

41 page 27-"En l'espace de plusieurs centaines d'années, le peuple s'est réveillé de sa somnolence qu'une demi-douzaine de fois ce ne fut pas sous l'aiguillon de la faim, bien qu'elle ait pu en être parfois l'occasion, mais sous l'empire d'une indignation justicière ou d'une rafale d'idéalisme, "Diaz del Moral, Les , Agit. p.9.

42 page 28-En observant plus spécialement la province de Cordoue.

43 page 30-"La propriété collective est un concept à très peu intelligible pour les masses populaires andalouses".

44 page 31-Diaz del Moral, p.61.

45 page 34-En son congrès de 1918, l'U.G.T. (socialiste) réclame le paiement d'un salaire minimum en espèces et par semaine, un type de journée-maximum, la prohibition du travail à la tâche, du travail des femmes et des enfants aux récoltes, la fixation des indemnités pour bonification de la terre, celle des baux à 6 ans au moins et l'acquisition de la propriété après 20 ans de culture ininterrompue, la suppression des terrains de chasse ou des réserves pour l'élevage des taureaux de combat, la rédemption forcée des foros et autres charges analogues, la distribution des terres improductives aux organisations ouvrières, l'interdiction des coupes d'arbres, l'établissement du cadastre, la création d'un impôt sur la rente de la terre et l'abolition des impôts indirects.

Le Congrès de 1929 développa un programme d'action agricole-coopérative, les contrats collectifs, la location de grandes-fermes aux associations. Il se prononça contre l'exode rural afin d'éviter la concurrence ouvrière dans les villes. Il préconisa le rétablissement du patrimoine communal, l'expropriation des domaines de la couronne et des señorios. Par de tactique, les luttes ouvrières devaient se concentrer aux époques de récolte.

- 46 page 3 5- Les muleros possèdent une jument avec laquelle ils s'engagent après avoir travaillé leur champ.
- 47 page 35- Sous l'action de stimulants d'ordre sentimental et idéal, la masse populaire réagit aujourd'hui exactement comme au temps d'Alhacem. L'émeute de Cordoue en 1652 ressemble — dans son déroulement à certaines grèves récentes... La fièvre anti-sémite du 15^e siècle s'est propagée à travers les villages de la province de Cordoue et de celle de Jaen avec la même rapidité que la fièvre syndicaliste de ces trois dernières années". Diaz del Moral p.XIX 1920. Ainsi s'effondre-t-elle aussi.
- 48 Page 35- Il n'existe pas de statistiques générales sur la gestion directe et le fermage. Remarquons que la gestion directe atteint 66.24% de la superficie en Bâtiwue (dont 31,61% de terres incultes) et 79,54% dans le Levant valencien (dont 46,59% d'incultes).
- 49 page 36- En France, 53% seulement du sol cultivé se trouve en faire-valoir direct, en Angleterre 12%. Il n'existe pas de statistique pour l'Italie méridionale, qui présente tant d'analogies avec l'Espagne.
- 50 page 37- Citons le cas d'Otones, un village de Castille dont le territoire appartenait à un seul propriétaire; après la vente, le nouveau propriétaire annonça qu'il triplait les fermages, dont le taux était resté le même depuis très longtemps. Les paysans étaient incapables de supporter cette charge. On signale également, parmi les cas récents, celui de San Nicolas, où les "colons" qui occupaient la terre depuis de très nombreuses années se virent délogés par surprise. Dans l'Estremadure, la concentration des exploitations des exploitations a fait disparaître des villages; l'évêque de Ciudad Rodrigo, Mgr Barbera, a protesté avec vigueur, en 1912, contre ces cruels abus.

51 page 37- Cette sous-location s'échelonne parfois à plusieurs degrés. Citons les cas des villages de Monterrubio, Benquerencia et -- Helechal, de 12.000 habitants au total, dans l'Estrémadure. -- Ils tirent leur seul moyen de subsistance d'une propriété de 6000 ha. Comme loyer, les colons paient la moitié de la récolte de grain et de paille, rendue au domicile de celui qui leur a loué les parcelles. Le propriétaire a un administrateur général qui a loué la propriété à plusieurs occupants; -- ceux-ci l'ont eux-mêmes sous-loué à des tiers lesquels l'ont morcelés entre les seuls cultivateurs réels. Lors d'une mise en vente, les fermiers ont sollicité le rachat et réuni les 20% nécessaires. D'après une pétition de 2.000 signatures -- parue dans la presse le 28.I.31. Debate.

Citons encore, parmi les localités qui se sont dépeuplées à cause du régime de la propriété: Boada (Salamanque), Membrillo (Toledo), Abertura (Caceres), Calcena (Saragosse), Malagon: El Pego.

53 page 37- Ce contrat présente parfois des formes légitimes. Ainsi, -- dans l'Estrémadure, les éleveurs louent des terrains recouverts de chênes pour la récolte des glands; le sol ne les intéresse pas, ils sous-louent les parties arables, mais ce -- procédé couvre cependant en certains la spéculation de faux éleveurs, qui chercheraient avant tout à exploiter les petits cultivateurs.

54 page 38- Contrairement au régime des anciennes lois de partida.

55 page 40- Real Provision du 11 mai 1763.

56 page 41- Le code civil prohibe indirectement la constitution de foros en assimilant les perpétuels à l'emphytéose et le temporaire au bail à ferme. La subemphytéose est interdite.

57 page 41- En vingt années, après la suppression de la faculté de rachat en 1874 il a été contracté 1950 nouveaux foros, 1018 cens -- emphytéotiques, 1239 consignations grevant au total 17.059 -- propriétés.

- 58 page 42- Dans la vega de Valence, le morcellement atteint à certains en droits des proportions excessives; les locataires, suivant la tendance naturelle à la perpétuation de la jouissance, constituent entre eux une sorte de solidarité morale -- les propriétaires; dans son roman fameux Ba Barraca Blasco-Ibañez a décrit cet état d'esprit, qui ne manque pas de ressemblance avec la situation sociale existant daile Tournai sis et le Nord français, et qui donne lieu au "maugre".
- 60 page 42- Dans les regions d'Almeria et de Grenade, on trouve maintes excavations habitées; il y en a sur toute la meseta castillane, spécialement à Palencia et dans l'Aragon. Dans la Manche, il ne manque pas de silos habités, mais ce sont la, -- neanmoins, des situations qui sortent de l'ordinaire.
- 61 page 42- C'est le cas notamment dans la Vieille-Castille. Dans ouest de Zamora, par exemple, la vente des produits doit se faire sur place, faute de bons moyens de transports vers les villes de marché; qui sont situées de 10 à 30 Km. Il s'y trouve de nombreux pâturages, l'industrie laitière ni le petit-élevage ne pourraient s'y former, pour la même raison.
- 62 page 43- Il ne faut guère s'eloigner des villes, même des plus grandes, pour rencontrer, au creux des montagnes, des villages-ou la civilisation retarde de plusieurs siècles. Il en est le Guadarrama, à proximité de Madrid. "El Atezar Quelle --- triste chose, écrivait de l'un d'eux un journal de Madrid.- De pauvres cahutes, si basses qu'elles paraissent s'effondrer dans le sol... Quelques fenêtres minuscules, sans une seule vitre dans tout le village. Des intérieurs lugubres, qui comprennent tout au plus une cuisine et une chambre où la famille loge entassée. Pas une note blanche dans ces habitations couleur de la pizarra du pays, où l'on ne connaît pas le plâtre. C'est là que vivent 148 êtres humains, vêtus de haillons, au visage flasque, aux mains noueuses. Pas d'--

eau, en dehors d'une fontaine boueuse qui ne jaillit qu'en hiver. A la mauvaise saison, quand les sont rompus, il faut deux ou trois jours pour faire venir le medecin. "A La Pue--bla de la Mujer Muerta, dans la même zone, le spectacle est identique: "L'interieur des maisons est d'une obscurité ténébreuse. L' e'asée à côté du logement, sans difference perceptible entre l'une et l'autre. Une seule chambre, d'habitude, où l'on ne jouit même pas de la commodité d'un mauvais lit. - Certaines habitations se réduisent même a la cuisine, où pénétrer le vent ou que le fumée rend étouffante. Comme éclairage, des chandelles de suif... Chaque hiver, cinq mois, d'isolement dans la neige, de qui prive abuvent les gens de pain et rend la visite du médecin absolument impossible. On y mène une vie rigoureuse et primitive; la monnaie n'est presque pas en usage et l'on pratique couramment le troc des marchandises. "Dans les villages de cette zone, même lorsqu'ils sont reliés par une route, la correspondance de Madrid met trois jours pour arriver. Le point le plus proche où puisse atteindre une voiture est à trois heures de El Atazen. Et cependant si mal lotis qu'ils soient, la plupart de ces pauvres gens s'accrochet à leur pierraille et il ne faut pas leur parler d'émigrer. Avec leurs troupeaux vagants de chevres et de moutons, ils sont indépendants et, si ce sol rugueux ne rend pas, da moins leur appartient-il... Debate, 8 et... mai 1934

On a calculé les dépenses normales que doit faire par an, en moyenne une famille de cultivateurs de 5 personnes a 1.825 pes pour l'alimentation; 625 pour le vêtement; 75 pour les soins médicaux; 50 pour l'éducation des enfants; 200 pour les extras; soit 2.775 p. El Caso de Otones p. 27) Il est certain que beaucoup de cultivateurs n'arrivent pas à ce niveau

63 page 43- Sol Février 1931 d'après l'enquête de Bernardo de Quirós.

64 page 43- 335 mm. en 1921, 218 en 1927, 170 en 1928.

65 page 43- C'est là que le tranvasement des eaux, suivant le projet - Lorenzo Pardo, serait une mesure de salut deux affluents du Guadiana mineur, le Castril et le Guardal afin d'assureraient l'irrigation continue.

Dans un autre village de la province de Murcie, (Mazarron)- les habitans en viennent à arracher des maisons les portes- et les fenêtres pour les vendre.

Consignons encore l'appel émouvant de 170 habitans de Sierro (Almería, au gouvernement; il s'agit d'un village de 1515 - habitans dont 90% sont ouvriers. "Notre sol exposent-ils, - tres pauvre, n'a jamais suffit à alimenter sa population - et nous avons toujours recouru a l'emigration. Actuellement il n'y a plus rien a gagner. Les quelques patrons, si l'on- peut les appeler ainsi, sont réduits à la même nécessité -- que les ouvriers. "Durant le printemps dernier, nous avons- cherché a travers champs une herbe appelés hinojo, nous l'- avons cuite et c'est de cela que nous nous sommes nourris.- C'est pour nous un festin que d'avoir un peu de riz et de - le manger avec du sel et du piment moulu, sans pain. Souven nous sommes couchés sans manger et le lendemain, nous n'--- avions rien à offrir à nos enfants pour déjeuner, Nous de-- mandons du travail, moyennant un salaire de 3 pes. dans la- localité ou de au dehors. "Pétition du 26 mai 1932. El Deba- te, 5 junio.

Un cas similaire est resté célèbre: c'est celui du village- de Boada (Salamanque) qui en 1905 demanda officiellement le transfert en lloede sa population en Argentine.

68 page 44- Bernaldo de Quiron. La Emigracion obrera.

69 page

- 69 page 44- L'ensemble de la zone de la Route Estrémadure, ou le rassemblement arfligé d'une prostration générale, se trouve dans le même cas: la population y est stable.
- 70 page 44- Ce "cas" a fait l'objet d'une maitresse étude de la part d'un hispanisant français de premier plan, M. Maurice Legendre: "Les Jurdes. Etude de géographie."
- 71 page 45- M. Diaz del Moral proteste contre les "opinions simplistes" des observateurs superficiels qui attribuent uniquement l'agitation agraire à des causes telles que le latifonds, l'absence de petits propriétaires ou de petits colons, la famine chronique, les cultures arriérées, le caciquisme. Dans la convulsive province de Cordoue, il y avait, en 1911 63.640 contribuables du chef de la propriété rurale, dont 17.249 seulement payaient plus de 25 pes. En maintes localités, les señorios repartissaient des terres, de temps immémoriaux, moyennant une rente extrêmement basse, qui dépassait à peine le montant de l'impôt foncier. Par exemple, à El Carpio (26 à 28 pes. l'ha) à Espejos, à Fernan-Nuñez. Ces attributions étaient invariables et héréditaires. Au surplus, le nombre des propriétaires augmentait. Lors de la grande agitation des débuts du siècle, le progrès agricole était en plein essor. D'après l'enquête de l'Institut des Réformes Sociales (1905), la production s'était accrue dans 41 communes sur 74; dans les salaires avaient augmenté par suite de l'intensification de la culture et des revendications ouvrières; dans 52, la famille ouvrière disposait en général d'autres ressources que le salaire. D'autre part, la nourriture donnée par les maîtres était abondante, bien que peu savoureuse, et certainement meilleure que celle que les ouvriers recevaient chez eux. Ces populations n'en furent pas moins emportées par le vertige révolutionnaire.

71 bis p-46. Marcial Buj; El Sol, 23 Juin 1931.

72 page 47-El Debate, 20-6-31 correspondance de Ciudad Real.

73 page 47-Almeria forme avec Tarragone la seule région où les localités de moins de 20.000 anes. aient éprouvé une perte nette - entre 1921 et 1930. La region de plus grande tendance dispersive ets le Haut-Ebre, dont 16,43% des originaires ont été, - en 1930, retrouvés ailleurs, puis l'tragon avec 15,19% et la zone castillo léonaise, avec 14,85%.

74 page 48-Les indices de dispersion parlent le même langage.

Contrairement à ce que l'on pense, la Galice se tient à moins de 5% d'émigrants (sauf Lugo), de même que la bande cantabrique jusqu'à Santander; sur le plateau, Zamora et Valladolid- figurent dans le même groupe.

76 page 48-La population des provinces, capitales décomptées, a perdu - par voie d'emigration, durant la décade 1901-10,694.158 habitants, et durant les deux suivantes 522.805 et 864.872, soit- une moyenne annuelle qui a varié de 69.416 à 52.281 et 86.487

77 page 48-Sur le plateau central: Burgos,Guadalajara,Palencia,Salamanque,Ségovie.Soria,Teruel,Valladolid et Zamora; en Galice:Lugo; de plus Almeria, Castellón et Tenérife.

78 page 48-Almería,Cadix,Gérone,Huesca,Lérida,Lugo,Tarragone.

79 page 48-Cette région se redresse sensiblement: Burgos s'accroit de - 5,60% Palencia de 8,25; Salamanque de 5.44 Ségovie de 4,24 - Soria de 3,04, Teruel de 0,27, Valladolid de 7,35, Zamora -- qui avait perdu 0,93 et 2,48 depuis 1900, s'accroit de 5,23. Cité par Bernaldo de Quiros, La Emigracion obrera.

80 page 49-D'une racon générale, le nombre des habitans des communes de moins de 1000 habitants s'est réduit, mais c'est en bonne partie à cause de la croissance même de ces municipes, dont le nombre a dé cru lui-même de facon correspondante. Il existe- donc à present moins de petites communes qu'en 1930 mais on-

n'en pourrait conclure à la dépopulation.

81 page 49- Cette indication est d'autant plus sûre que la répartition autorisée par les statistiques laisse sous l'étiquette de population rurale une quantité considérable d'habitants -- dont les ressources ne sont pas directement d'origine agricole: notamment, autour des villes, ceux des faubourgs et -- autres bourgades de moins de 20,000 âmes.

82 page 49- 1920.

82 bis, p, 50- M. Fuentes Martiáñez, après critique des coefficients de corrélation, croit pouvoir conclure à un mouvement inverse -- entre la grande propriété et l'émigration, la petite et l'immigration.

83 page 50- Cette zone retient 95% des originaires. -- Censo 1930 p. LXXXV.

84 page 51- En 1928, par exemple, la province de la Corogne donnait --- 14,67 du total des partants; Lugo 11,46; Orense: 13,40; Pontevedra: 14,46. Les Asturies venaient ensuite avec 9,42.

85 page 51- Preface à Follas Novas de Rosalia de Castro. -- La Havane, -- 1880.

86 page 52- Selon le publiciste Francos Rodriguez, les émigrés procurent à l'Espagne un revenu d'épargne qui peut être évalué à --- plus de 800 millions par an. Les émigrés ont donné au gouvernement espagnol plus de 378 millions pour des œuvres de bienfaisance dans le nord-ouest.

87 page 53- Une loi de 1907 prend quelques mesures pratiques. Tout en admettant la liberté d'émigrer, elle interdit le recrutement des émigrants et prohibe par conséquent les agences. -- Un contrôle du transport est établi et les compagnies de navigation ont la charge de ramener gratis 20% des émigrants. Mais il est facile d'éluder ces prescriptions.

88 page 54- Citons notamment celui de Bordeaux, les "centres" de Perpignan, Carcassonne, Albi, etc.

89 page 55- 18 juin 1931

M.Ossorio citait en 1919 diverses zones nouvellement ouvertes à l'irrigation, où les travaux ne se faisaient pas. A Badajoz, le canal de Gevora n'irriguait encore que 100 hectares au lieu de 2000; la réserve de Guadalquivir, près de Xerez, 400 au lieu de 10.000. Incurie des propriétaires ou incapacité économique?.

91 page 58- Historia de los Positos Españoles. par Mauricio García Isidro, Madrid 1929.

92 page 58- Sans preuves certaines.

93 page 58- Le posito de Madrid possédait au XVII^e siècle 40 fours et --magasins de dont l'une pouvait contenir un million de fanegas de froment. Il disposait d'autant de maisons pour son personnel. Au XVIII^e siècle, l'un de ses bilans signale un avoir de 750.000 pesetas en espèces et de 970.000 fanegas de froment.

94 page 57- Sous Charles III, ces fonds avaient servi à la politique de travaux publics et de colonisation intérieure.

95 page 57- Le dernier emprunt de l'Etat eut lieu en 1836 et compta 6 millions comme contribution à la fondation de la banque de San Carlos.

96 page 57- On estime que ce fut une erreur, la garantie collective --- étant déjà fort pratiquée et assez facile à obtenir.

97 page 58- Dont plus de 200 dans les provinces de Guadalajara (293), Segovie (273), Soria (214), plus de 100 à Valence (178), à Cuenca (171), Burgos et Palencia (165), Huesca (150), Granada (129), Salamanque (119), Valladolid (110), Avila (108, Teruel (105).

98 page 58- Anuario Estad. p.564-66.

99 page 59- Le prêt se fait aux petits cultivateurs sous garantie personnelle (aux associés jusqu'à 20% de la valeur des biens des

syndiqués, à 18 mois et 5%

b/ réelle: (céréales, laines, etc., avec l'aval de deux cultivateurs, jusqu'à 60% de la garantie, à 6 mois et 5%.

c/ hypothécaire: (maximum 25 ans jusqu'à 65%, à 5%.

En 1934, les prêts ont été portés à 100 ps. maximum par hectare ensemence, sans pouvoir dépasser 10.000 ps.

100 page 59-L'intervention de l'Etat tend actuellement à s'accroître millions d'avances sur froment, à 6 mois, furent consentis en 1933 pour décongestionner le marché.

101 page 60-Ce n'est pas faute d'imagination que le crédit agricole est resté si peu développé: d'innombrables projets ont été émis afin de susciter des banques et des caisses. Depuis les Banques territoriales conçues par le décret de la Régence en 1841 et le Code rural de Manuel Davila, de 1876, jusqu'aux projets de Caisse centrale du Vicomte de Eza, la Banque agricole de M. Calderón, l'Institut de Crédit agraire de Cambo, sans compter nombre d'autres, ceux de Montero Rios, Sanchez Tocas Gamazo, Suárez, Inclan, Calbeton, Marin Lázaro, Alba, Chapaprieta, etc. Le projet du ministre Calbetón, en 1910, prévoyait la création d'un Institut National Agraire sur la base du capital des positos.

102 page 62-En 1929 les caisses rurales possédaient plus de 100 millions provenant de l'épargne des cultivateurs.

103 page 62-Chaque fermier associé était appelé à garantir jusqu'à concurrence de 200 ps.l'ha. L'émission de l'emprunt.

104 page 62-Astorga en comprenait 101, La Corogne et Oviedo autant, Leon 99; Lugo:99, Valladolid:90, Salamanque:84. Dans l'Est, Valence se montrait florissante avec 116 syndicats. C'est aussi qui réalisait en général les plus gros chiffres d'affaires: Burgos, 66 millions; Palencia 37; dans le Levant, Orihuela en marquait 78. Pour l'ensemble des ~~Fédérations~~ Fédérations, sans compren

dre les sections locales, total atteignait 385 millions. -
Chiffres de 1929.- Anuario Social, p 373.

105 page 62- Ainsi, à Cordoue, 6 seulement possédaient une caisse rurale
6 une coöperative, 7 faisaient l'assurance.

106 page 63- Sauf l'assurance des récoltes et du bétail.

107 page 64- Cfr. Le Congrès général d'Action Catholique. El Debate 14-19
novembre 1929-Diaz del Moral, Las agitaciones, p.8,25,26.

"La forme de syndicat la plus adéquate à la psychologie so-
ciale particuliere à la campagne, dit encore M.Eleta, c'est
la forme mixte, mais à la condition que le caractère et le
sentiment ouvrier y prédominent". Une critique sévère du oi-
judicat mixte dans les régions de fort prolétariat rural a
été faite par le directeur des oeuvres sociales de Cordoue,
chanoine gallegos Rocafull: Una causa junta. Los obreros de
los campos andaluces. 1929.

"Il faut reconnaître que l'action sociale agraire a présen-
té une orientation patronale exclusive qu'il est urgent de
rectifier: le marche du froment, les impôts, le crédit agrie-
cole, les grands achats collectifs d'engrais et de marchi-
nes, le probleme de la betterave, les tarifs douaniers", te-
lles furent ses grandes préoccupations". On n'y entend guère
sonner les intérêts ouvriers: application à la campagne des
retraites ouvrières obligatoires, contrat collectif du tra-
vail, application des lois ouvrières, salaires et durées du-
travail, accidents du travail. "Part faite, cependant, a --
quelques acquisitions de terrains pour les distribuer entre
associés. Ainsi parle le principal organisateur du mouve-
ment en Navarre.-Eleta, p.70.

110 page 65- Le nord continuait à l'emporter: Navarre: 125 syndicats ---
avec 12.749 membres, suivie de La Corogne (119 et 4662) de
Saragosse (101 et 11.706.) Palencia, Oviedo, Valence, 97 -
et 21.487) Santander (plus de 90).

111 page 66- Quelle était, par ailleurs la part des ouvriers dans l'organisation agricole en général? Il est difficile de s'en rendre compte de façon exacte, en l'absence de statistiques précises. D'après les données du Ministère du Travail, il y avait en Espagne, cinq millions d'ouvriers, dont les deux tiers -- (3.140.000) seraient occupés à l'agriculture. Quelles organisations s'affraient-elles à les recevoir? Les services d'action sociale rattachés, l'un au ministère de Fomento, l'autre au Ministère du Travail n'étaient pas d'accord dans leurs chiffres. D'après ceux du Fomento, en 1928, il y aurait eu 128 chambres agricoles avec 13.765 membres, 133 --- "communautés de cultivateurs", toutes patronales, avec ---- 153.041 membres, 86 Fédérations agricoles avec 25.178 membres, 10.009 associations agricoles avec 99.214 membres, -- 5.821 syndicats avec 442.206 affiliés et 501 caisses rurales avec 57.968 participants. En décomposant les deux premières catégories, il resterait 7417 associations susceptibles, peut-être, d'accueillir les ouvriers, Mais il est difficile de distinguer si ces organismes n'étaient pas factices. Le ministère du Travail ne compte de son côté comme -- ouvrières que 378 organisations (toujours en 1928).

112 page 67- Les comités provinciaux sont investis de pouvoirs fort étendus. Ils connaîtront, dit l'art.25 du décret, de toutes -- les affaires soumises par les comités locaux, tant au sujet de la réglementation du travail, de l'horaire, du repos -- et des autres conditions du contrat du travail, qu'en matière de fermages. Ils jouiront à cet égard des facultés -- aujourd'hui au Tribunaux industriels et disposeront de --- sanctions d'ordre économique. Ils feront en outre appliquer les règles générales relatives, attribuées au régime du travail ou au fermage. Ces comités agissent donc à la fois com-

me législateurs et comme juges.

113 page 68-Cette loi exemptait les syndicats de nombreux impôts et de formalités administratives.

114 page 68-La loi de 1906 fut rétablie dès 1930.

115 page 70-Quelques "repeuplements" s'étaient déjà faits précédemment. En 1593, dans la région montagneuse de Jaen, avait été fondé de cette manière le village de Valdepeñas. Plus tard, après l'expulsion des morisques révoltés dans l'Alpujarra (Grenade 12.500 familles du nord-ouest y avaient été implantées entre 1571 et 1573. Cette transplantation resta à ce jour la plus-grosse opération réalisés en Espagne dans l'ordre de l'économie sociale agraire: (Los Reyes, p.24) concessions stipulaient la culture directe, l'interdiction d'aliéner et de accumuler.

116 page 70-Voici quelques détails. Chaque colon obtenait 50 fanegas de terre à en semencer et de plus une parcelle de jardin, de terrain à planter la vigne ou l'olive. Les bois restaient destinés à la commune pâture. Chaque famille étaient alloués en outre cinq chèvres, cinq brebis, deux vaches, cinq poules un coq et une truie pleine, ainsi qu'une provision de grain et de fourrage. Le terrain devait être défriché en l'espace de deux ans.

117 page 71-Recensement de 1920.-Les principales sont La Carolina (Jaen) 18.666; La Carlota et Fuente Palmera (Cordoue): 7.439 et 5.927; La Luisiana (Seville):3.934.

118 page 71-Lire au sujet de tous ces essais C. Bernaldo de Quiros: Los Reyes y la Colonización interior de España desde el sigloXVI al XIX. Madrid 1929. La région de Ciudad Rodrigo est frappée comme de une fatalité historique par le fleau de la dépopulation. "A la différence des régions d'économie normale, où les corps de population régresive de la ville à la bourgade, de celle-ci à la ferme, et de la ferme à la simple pâture, -

c'est à dire au despoblado. C'est l'oeuvre d'un grand nombre de facteurs naturels et sociaux. "(p.119)- D'initiative particuliere, en 1826, date la fondation du petit village de Santa Amalia (Badajoz) qui, inaugure en 1845 avec -- 360 habitants, est passe aujourd'hui à 4.000.

118 bis p.7 amex- Restauracion politica, economica y militar de España.

118³ " " " Ideas económicas, politicas y morales.

118⁴ " " " Informe en el expediente de ley agraria.

119 page 72-Costa cite notamment l'oeuvre du cardinal Belluga, au début du XVIIIe siècle, dans les environs d'Orihuela.

120 page 72-Lire notamment Andres Barthe, "Las grandes propiedades rústicas en España.

121 page 73-Sucinta información de las Colonias agricolas. publié par - la Junta central de Colonización y Repoblación interior 1924

122 page 73-Parmi les colonies les plus récentes, Higuera ne coûte - plus à l'État que 734 pes. par ha. et 1772 par colon.

123 page 74-Au cours de l'enquete de l'Institut des Reformes Sociales- (1918-1920) les rémedes suivants furent proposées comme les plus importants: la syndications obligatoire des patrons - et des ouvriers et la création de commissions mixtes municipales pour régler les salaires, le morcellement de la propriété dans les environs immédiate des villages et au contraire, à plus grande distance, la vaste exploitation industrialisée; la reforme de la loi sur la grève et l'arbitrage-obligatoire; la creation de caisses d'epargne obligatoires-pour patrons et ouvriers, subventionnés spécialement par les patrons et dont les fonds répondraient des obligations des-uns et des autres; la réforme du bail à ferme, la modernisation du métayage afin de interesser davantage l'ouvrier à l'exploitation, le défrichage des terrains incultes; la créations du patrimoine familial.

- 124 page 75- Parmi les propriétés hypothéquées, la moyenne de la valeur des libérées est de 4080 pes., celle des perdues est de -- 31.398 soit huit fois plus.
- 125 page 75- S'il y avait beaucoup de propriétaires désireux de vendre, c'est aussi par ce que la valeur du terrain a augmenté, tandis que le fermage ne peut que tres difficilement être relevé .
- 126 page 75- En 1930 la Confederation Agricole Catholique a reçu en une seule semaine des offres de vente en vue du morcellement -- pour une valeur de 8 millions de pes. Un peu plus tard, au début de 1931, elle avait des opérations en cours pour --- une valeur de plus de 15 millions et se voyait forcée de -- moyens financiers, de repousser constamment de nouvelle -- offres. Beaucoup de propriétaires en Andalousie, en Estremadure et dans une grande partie de la Castille désiraient se défaire de leurs terres.
- 127 page 76- Il est arrivé d'ailleurs que l'organisme administratif ait imprudemment fixé trop haut la valeur des terres et préparé ainsi aux nouveaux propriétaires des charges excessives Les fermiers sont prêts a accepter n'importe quel prix plu tôt que de perdee la terre.
- La colonisation familiale, d'autre part, est dans la ten-- dance les lois. Celle de 1907 affirme en préambule qu'il - s'agit de coloniser non par des individus, mais par des fa-- milles. "Le projet de 1921, entre les trois formes que sont le patrimoine familial, le bail collectif et la colonie, - donne la préférence à la premiere et institue les autres à base de patrimoines familiaux. Mais le "bien de famille" - n'a cependant pas été organisé. Ces lots demanderaient -- une grande diversité d'étendue selon les regions. La moyenne des enfants vivants par famille, en effet, était en 1920 de 4,20 dans le Guipuzcoa et de 2,26 dans la province de -

Tarragone, deux provinces agricoles. A Santander, elle ---
était de 3,40 et de 2,66 à Avila. Au surplus, la stabili-
té des petits patrimoines ne paraît pas être grande. Valla-
dolid, Murcie, Castellon, Avila, Madrid ne sont pas de pro-
vinces de grande propriété; or elles comptent parmi celles
où sont hypothéqués le plus d'exploitations agricoles et,
d'autre part, ce n'est pas là qu'il se fait le moins de --
ventes. En cinq ans, de 1921 à 1925, ces provinces ont en-
semble vendu ou hypothéqué 148.920 propriétés.

129 page 77- Informaciones sociales, mai 1925

130 page 77- "Dés 14 propriétaires qui ont irrigué leurs terres en 1925
dans la province de Séville, deux seulement les cultivent-
directement. L'usage courant est de les diviser en lots de
cinq à dix fanegas de 57 ares et de les louer à de modes--
tes agriculteurs; mais les travaux de mise en état ce qui
fait réaliser au propriétaire un bénéfice de 3.000 à 4.000
pts. par ha, en quelques années (Carcion), sont laissés à
ceux-ci. Quant aux fermiers, manquant de capital, il leur --
arrive souvent, en s'installant sur le nouvel irrigué, de
cultiver en dépit d'un bon sens, d'épuiser les terres et de
se fatiguer en efforts intiles.

131 page 78- Despoblación y repoblación de España. Madrid 1930

133 page 78- Un décret fiscal de M. Calvo Sotelo, au début de 1926, pre-
voyait l'expropriation comme une sanction frappant la pro-
priétaire fraudeur et aussi à titre de concession aux asso-
ciations agricoles en vue d'améliorer la culture.

132 page 78- Un projet Burgos Mazo (catholique social), déposé en 1920-
prévoyait l'expropriation pour défaut de culture.

134 page 79- Citons, en Galice, le syndicat de Santa Eteria de Puente-
deume (La Coregne), qui racheta en 1930 un important foral
pour une somme d'environ 20.000 duros. Il avait réalisé --
précédemment un autre rachat pour une valeur de 300.000 pe-

setas. Dans la province de Jaen, á Villagordon, le village restait pauvre malgré la richesse des terres environantes.

Le syndicats y comptait 817 membres sur les 900 vecinos. Il acheta plusieurs centaines d'hectares pour une valeur de -- plus de 3 millions de pesetas.

135 page 79- Villaverde, Lora del Rio, Bollulos del Condado, Villagordo, -- Montilla, Jerez de la Frontera, Belalcazar.

136 page 79- Villameva de la Serena, Salornio, Dans la province de Tolé-- de, Zarzacapilla.

137 page 79- Ce systeme ne laisse pas, cependant, de susciter des criti-- ques inspirées d'un point de vue á la fois économique et -- social: la division des explotations auagré dés habitans -- de un villaje menace parfois, en effedans les regions sé-- ches, de ramener rapidement l'ecueil du minimifonds.

139 page 80- C'est le juge municipal qui décidera en dernière instance.

140 page 80- Les jurys du Travail devaient fixer la retribution, l'horai-- re, les conditions d'alimentation et de logement, les congés, l'occupation des chômeurs et en général "toutes matié-- res et objets de contrat susceptibles de régler les rela-- tions entre patrons et ouvriers agricoles". Il etaient --- chargés en outre de trancher tous conflits individuels ou-- collectifs, d'assurer l'inspection du travail, d'organiser des Bourses du Travail, de proposer toutes mesures d'ordre technique et professionnel concernant l'agriculture et l'ele-- vage. Les jurys de la propriété avaient pour mission, notam-- ment, de corriger les baux, d'annuler les contrats de sous location d'assurer dans les contrats l'exploitation ratio-- nelle du fonds, de juger, trancher tous conflits, même en-- matiere d'expulsion, l'expulsion pour défaut de paiement -- restant seule attribuée aux tribunaux ordinaires. Quant -- aux jurys de la troisieme categorie, leur pouvoir allait -- jusqu' á dénoncer les clauses abusives des contrats, même-

au sujet du prix des matières premières.

141 page 81- Sauf si les nécessités de l'exploitation le requièrent absolument.

142 page-81- Le décret d'"intensification des cultures" avait été rendu nécessaire d'après le gouvernement, par la contraction des cultures dans une proportion de 200.000 hectares.

143 page 82- Dont 22.817 pour la seule province de Barcelone. M Santiago Alba déclarait des septembre 1931: Il régnait dans toute l'Espagne une situation irrégulière et inquiétante au sujet des cultures. Dans l'attente de la loi agraire, beaucoup de fermages ne sont pas payés; dans beaucoup de villages, - cependant, - je parle spécialement de la Castille- les propriétaires se confondent avec les ouvriers; ils mangent - et habitent avec eux, il n'y a pas grande différence entre ce que possède le petit cultivateur et le premier de ses - ouvriers. Or, ils ne trouvent ni à vendre ni à hypothéquer. Discours aux Cortes, 15 sept. 1931. agriculteurs de Castille étaient réduits à vendre une peseta (le kilo) le froment qui leur coûtait 1,50 pes. Presse par les réclamations des cultivateurs, le ministre de l'Agriculture a interprété la loi du 23 septembre 1931 en sens qu'il fallait simplement continuer la culture, selon l'usage du lieu (presse - du 14 janvier 1933).

145 page 82- Le principe en fut maintenu, mais les "frontières municipales" s'élargirent à certains endroits; les provinces de -- Cordoue et de Séville, par exemple, ne formèrent plus chacune qu'un territoire unique: celles de Badajoz et de Cáceres chacune deux. De plus, les ouvriers non agricoles furent exclus des listes; puis se trouverent exceptés du régime - les opérations délicates que sont la taille des arbres, la cueillette des oranges et de l'olive, l'extraction du liége, etc. Finalement, les frontières municipales furent en mai 1934.

- 146 page 83- Ce systeme aboutit á de criantes injustices, lorsque parmi les propriétaires, il atteint de fort petits cultivateurs. Souvent, d'ailleurs, le cantonnement s'inspire des caprices et rancunes des partis politiques. Les sans-travail -- sont alors imposés d'office aux ennemis de la municipalité et du cacique.
- 147 page 83- "La prolongation de cet état de choses, écrivait le capitaine-général de Séville, général Cabanellas, aux gouverneurs civils d'Andalousie entrainerait la ruine d'une multitude de petits propriétaires et de fermiers il causerait un grave dommage á la richesse nationale."
- 148 page 93- Ofr la critique du systeme par le ministre socialiste Largo Caballero. El Sol, 10 juillet 1931.
- 149 page 83- Le congres d'economie agraire s'en plaignait encore vivement en mars 1933.
- 150 page 83- La Pravda Moscu signalait des la rin avril 1931 que les conditions de la vie rurale, en Andalousie, se prêtaient a la diffusion du communisme.
- 151 page 85- Le gouverneur mentionne en outre certaines propagandes inoules comme celles du commandant Franco promettant le partage des femmes. "Les paysans incultes et pleins d'esppir y-croyaient comme a une assurance messianique; pour eux, le caractere d'autorité du commandant était une garantie complete de réalisation."
- 152 page 86- En dehors de l'Estrémadure, Ciudad Real, Cadix et Toléde furent les provinces les plus atteintes; la régularisation englobait 89 communes.
- 153 page 86- Les crédits furent ensuite revisés et fortement réduits. - En somme, les journaliers s'étaient bornés á defricher des terres en vue d'une recolte á moissonner au plus töt en -- 1934, ces crédits équivalurent a un paieement de salaires. Ces occupations ne se prolongerent d'ailleurs que pendant-

- quelques mois. Enfin, le retour d'une politique modérée fit décider, en février 1934, que les occupations ne seraient autorisés que dans les propriétés incultes ou mal cultivées, susceptibles d'un certain rendement.
- 154 page 87- Un accord provisoire intervint même entre parties, le 21 -- septembre 1931, sur la base de la réduction de la moitié - au tiers, du tiers au quart, etc.
- 155 page 87 Le décret de revision des fermages déclarait inaltérable les taux de 1914.
- 156 page 88- Les premières statistiques du chômage, en aout 1933, signa- laient en tête de liste Jaen avec 27.734 chômeure totaux, - Badajoz avec 21.874 Cordoue et Séville, chacune avec 21.000 puis Malaga, Cadix, Valence, Caceres, Murcie, Grenade, Ciu- dad Real, Huelva, Brof, aoute la zône maridionale.
- 157 page 88- Junta general de ganaderos, 25 avril 1933. Il s'agit de l' Andalousie, de l'Estrémadure, de la Manche et de Tolède.
- 158 page 88- L'elevage n'avait progresse, très legerement, que sur la - côte cantabrique.
- 159 page 88- La charge fiscale de l'agriculture représente 16% de tare- de base et pratiquement, en beaucoup de cas, 25% avec les centimes additionels.
- 160 page 88- L'huile d'olive avait deja subi une baisse de plus de 60 - pes. aux 100 kgs entre avril 1929 et avril 1930; les autres produite d'exportation subirent ensuite le même sort. La - revalorisation der produit agricoles était présentes par - les cultivateurs comme une condition préalable a la refor- me sociale.
- 161 page-88- Les cultivateurs faisaient observer qu'en bien des cas le- prix de la main d'oeuvre, tel que l'imposaient les socié- tés ouvrières, dépassait la valeur du produit. Dans les con- ditions ordinaires, la cueillette de l'olive devait en An- dalouise de trois a quatre mille réaux á chaque famille, -

soit de quoi subsister durant la période de chômage normal jusqu'à la moisson suivante. Le travail à la tâche honni - des ouvriers, leur eût procuré environ 10 pesetas par jour durant la cueillette.

Voici quelques types de contrats collectifs conclus en Cas tille, a la Sains-Jean 1932. Pour la région d'Avila: 8 pes. par jour pour 28 aereas de travail; preference aux ouvriers de la localité, puis de la province; un tribunal arbitral - présidé par l'alcalde et composé de deux patrons et de deux ouvriers résoudra les conflits en vingt-quatre heures. A - Valladolid, les ouvriers engagés pour l'annee ont exigé 11 pes. par jour, taux juge excessif pour les petits cultivateurs; les occasionnels: 5 pes. pour 8 heures en été et 4- après la moisson; les femmes et enfants: un quart en moins. A la foire des "garçons de ferme" de Salamanque, les offres se sont faites a la journées et non à la saison.

163 page 89- El Debate résumait comme suit les doléances des cultivateurs: "L'état de droit a disparu de la campagne. L'agriculteur, qu'il soit propriétaire, fermier, colon, ne peut employer le personnel capable qui mérite sa confiance; il ignore à quelles exigences on le soumettra, quele ouvriers - il devra forcément admettre, les travaux inutiles qu'il au ra à payer en tout cas, les bases de travail que lui dic-- ters un jury mixte. Il ne peut dresser un budget de son exploitation, ne sachant ni ce qu'il va dépenser, ni ce qu' il va produire. Arrivé enfin au moment de la récolte, per-- sonne ne lui garantit un travail assidu et loyal en une -- forme correspondant aux salaires; il peut être assuré au -- contraire qu'on lui dérobera la moitié de la récolte. "31- août 1933. Le jury mixte de Séville a limité, pour la ré-- colté de 1933, l'usage des machines à 60% de la superficie des champs de plus de 50 fanegas. Il a interdit absolument

la location et le prêt des machines. Pour la province de Badajoz, la proportion fut réduite à 30%. On faisait observer que la coupe à la main, en augmentant parfois de 7 pes. le prix du froment aux 100 kgs, ruinerait le petit cultivateur. En juin 1934, le Ministre chargea les "délégués du travail" de réglementer l'usage des machines sans que, en aucun cas, il pût dépasser 50% de la tache.

165 page 89- Les cultivateurs ne trouvaient plus de crédit. Celui qu'octroyaient les Caisses d'Epargne passait par l'entremise des municipalités, qui étaient souvent socialistes, et ne servait qu'à payer les salaires imposés par les Maisons du Beuple. D'autre part, la Confédération Catholique Agraire, la seule qui pratiquait le crédit rural dans de vastes régions, était éliminé de la Junte Centrale de Crédit agricole.

166 page 89- Pour donner une idée de la dépression agricole, voici des chiffres officiels se rapportant à la province de Séville- La superficie ensemencée s'y était réduite, de 1932 à 1933 de 25% pour le froment, de 23% pour l'orge 19% pour l'avoine; la production totale y était tombée pour les mêmes céréales, respectivement de 56, de 54 et de 42%, tandis que les prix avaient eux-mêmes baissé de 16 de 49 et de 46%. La différence était due d'ailleurs à des causes très diverses- excès de "cultures forcées" en 1932, pluies sur les moissons en 1933, troubles sociaux, etc.

167 page 90- Dans les provinces exclues du régime des occupations, l'étendue de ces propriétés devaient dépasser 400 ha en secano et 30 en regadio.

168 page 90- L'exception pour services éminents ne fut pas admise, notamment, en faveur du comte de Romanones ni du duc d'Albe, mais bien, par exemple en faveur du marquis Valdecilla. Le duc de Wellington fut déclaré expropriable mais avec indemnité.

- 169 page 93- Néanmoins, la valeur d'acquisition des biens, telle qu'elle a été déclaré pour les dorits, servira également de base à l'évaluation. En outre, les intéressés jouriont d'un recours devant l'Institut de Reforme Agraire, qui statuera sans appel suivant les bases de la loi. Les hypothèques passent à la charge de l'Etat.
- 170 page 94- Ces Juntas furent composés de trois propriétaires et trois ouvriers exclus par leurs associations respectives, outre un président nommé par l'Institut (janv. 33)
- 171 page 94- Ainsi que celles de la Grandesses, comme le demanda l'Institut en juillet 933. Accessoirement, la loi prend des mesures pour assurer le retablissement du patrimoine communal, notablement dilapidé de maistes régions sous l'influence du caciquisme. Les municipalités auront le droit de racheter les biens et droits dont elles se considerent dépouillées; il leur sera loisible de prouver le fait par simple témoignage. En outre elles pourront acquérir les biens qu'elles estiment nécessaires.
- 173 page 94- L'Opera Nazionale per i combattenti loue ces terres à des associations agricoles qui s'engagent à les exploiter.
- 174 page 96- Cfr. Les declarations de M.Largo Caballero au Sol, 15 mai 1931. Trois projets d'ensemble étaient principalement en cause: celui de M.Diaz del Moral, l'auteur des "Agitaciones Campesinas" président de la commission parlementaire, celui de M.Hidalgo, radical, et celui des agrariens de droite.
- 176 page 96- Cette mesure atteignit 3.582 propriétés de 156 personnes, comprenant 39.991 ha.
- Les terres confisquées de ce chef ne sont guere susceptibles de colonisation, étant, parait-il, en général de petite étendue et loués à de modestes cultivateurs. Il en va de même, d'ailleurs, d'un bon nombre de terres de la grandesse.-

La confiscation des biens de suspects a donné lieu à des complications administratives parfois pittoresques, leurs produits devant passer en vente publique. C'est ainsi que la Gacete de Madrid a annoncé gravement l'adjudication de certains lots de poulets.

- 178 page 96- 95% furent présentée comme douteuses. Déclaration du ministre Marcelino Domingo, 24 juin 1933. La loi a régularisé elle-même les "occupations temporaires" spontanées, moyennant une redevance de 4% du montant de l'évaluation du fonds.
- 180 page 96- 60.000 colons, à 5.000 ps. en avances de premier établissement: 300 millions de pesetas et 600.000 hectares par lots de 10 hectares.
- 181 page 97- Une expérience précipité de collectivisme agraire faite à Espera, Cadix) à coûté très cher à l'Etat, qui, pour sider la Société ouvrière concenssionnaire, consacra non moins de 350,000 ps. à la culture de 2000 ha. De cette somme, dès 1933, 190.000 ps. étaient officiellement considérés comme perdur.
- 182 page 97- Quelques atténuations avaient apportées au projet de la Commission qui prévoyait la financement de la réforme au moyen d'un impôt progressif spécial sur les seuls revenus ruraux et qui expropriait sans indemnité les biens de l'Eglise et des Congrégations. Ces deux dispositions disparurent du texte définitif. Par contre, l'annuité de toutes mutations foncières opérés depuis le 14 avril 1931 sur les terres visées par la loi fut obstinément maintenu.
- 183 page 97- La situation des fermiers avait fait delore sous l'ancien régime d'une série de projets qui eurent surbout le tort de ne pas aboutir.. Citone depuis une vingt aines 3 années ceux du réformiste Villalobos, du radical Figueroa, ceux -

des Fédérations agricoles. Le Catholique social, M. OSSORIO y Gallardo, avait émis en 1919 un système assurant la stabilité du fermier par un terme minimum de 10 ans pour les céréales moindes pour les vignes et les oliviers, et prévoyant en outre l'approbation du taux du loyer par un tribunal paritaire, une indemnité pour les améliorations faites de commun accord, la remise du fermage pour cause de stérilité de la terre ou de perte des récoltes, le droit de préférence au fermier en cas de vente et l'interdiction à l'acheteur d'évincer l'occupant, ainsi que celle de sous-louer.

La question fut ravivée sous la Dictature. En 1929, un projet de gouvernement stipulait la liberté du fermage, amendé par le recours pour abus devant les tribunaux ordinaires. Le terme, conçu de façon élastique devait comprendre au moins une rotation de culture, prorogeable pour une seconde au gré du fermier. Pour les oliviers, les vignes et cultures analogues, le terme comprenait deux récoltes; pour les jardins et terres irrigués, trois ans. Quant aux améliorations, il fallait distinguer: si les travaux "nécessaires" n'étaient pas faits par le propriétaire, le fermier avait droit à une remise proportionnelle à la moins-value; les travaux "utiles" pouvaient s'accomplir soit de commun accord soit par le fermier seul sur l'avis conforme d'un agronome officiel. Le fermier en pouvait réclamer le prix, sans dépasser toutes fois 10% du total des fermages payés durant le terme minimum du contrat et d'une prorogation en une remise au comptant supérieure à un tiers du fermage annuel. L'autorisation du propriétaire était nécessaire pour passer de l'herbage à l'arboré ainsi que pour irriguer. Ce système eut amélioré sensiblement la situation, s'il n'était resté

lettre morte.

Pour le foro, le probleme fut résolu theoriquement aussi - par un décret de la Dictature, Mais les commisions tecnniques ayant evalue les annuités trop haut, la mesure restasans effet.

184 page 97- Préambule.

185 page 98- Si le propriétaire refuse certains changements utiles, que le fermie réalise ensuite lui-même, il sera tenu compte à celui-ci de la plus-valie.

186 page 98- Moyannant capitalisation du fermage à 5%.

187 page 98- Sont tenus comme visant le métayage les contrats par lesquels les propriétait apport, outre la terre, de 20% au moins du capital d'exploitation et des frais de culture, en échange d'une cuantité de fruits proprotation nelle à son apport total.

188 page-99- Maints auteurs préconisaient le métayage comme une amelioration du sort du fermier. Cfr. Polo Benito: El problema social del campo en Extremadura E.Amigo: Los labradores colonos. 1917.

189 page 100-En irrigué intensif, le tiers.

190 page 101-Il y a en Bétique 450.000 ouvriers agricoles; d'autre part dans seules provinces de Cordoue, Jaen, Grenade et Séville le nombre d'nommes illettrés de plus de 16 ans est de ---- 390.000 (d'après la revue de la Confédération Hydrographique du Guadalquivir.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Quant au régime général, il fut l'objet d'une élaboration difficile entre radicaux et agrariens des diverses nuances; c'est seulement le 14-mars 1935 que les Cortés, venant à bout de leur tâche, votèrent un statut qui porte essentiellement l'empreinte d'une transaction entre le souci de la propriété et le sens social.

En vertu de cette loi, les parties sont libres de fixer les conditions du bail rural, mais celui-ci sera néanmoins revisable au bout d'un an à l'intervention du Tribunal, sans préjudice de la réduction ou de la suppression du fermage dans les cas fortuits non sujets à assurance. La durée du bail sera de deux assolements complets, lorsque ceux-ci seront inférieurs à quatre ans, et en tout cas d'an moins quatre ans; s'il s'agit en ordre principal de l'élevage, le terme pourra toutefois se réduire à trois ans. Mais le fermier a le droit, en ce qui regarde les terres de culture, à l'exclusion des bois, prés, etc, de proroger le bail pour un ou plusieurs assolements par une simple notification au propriétaire, sauf appréciation par le Tribunal si le propriétaire croit pouvoir alléguer un motif légal de congé et sauf aussi le cas où le propriétaire reprendrait son bien afin de l'exploiter directement, d'y bâtir, d'y installer une industrie ou enfin de convertir le fermage en métayage. De plus, le fermier dispose du droit de rachat en cas de transmission du fonds à titre onéreux, à la condition toutefois qu'il ne soit pas déjà propriétaire de 300 hectares en terrain sec ou de 30 en irrigué. D'autre part, les aliénations du bien laissent le bail-intant, sauf l'acquisition en vue du faire-valoir direct par un propriétaire ne possédant pas plus de 10 hectares en irrigué, 50 de vignes ou d'oliviers ou 300 d'une autre culture. Quant aux améliorations de caractère utile convenues entre parties ou du moins approuvées par le Tribunal, si le fermier les réalise à ses frais, le propriétaire l'indemniserà à la fin de la jouissance, dans la mesure restée utile.

Comme les projets antérieurs, la loi s'occupe également de l'exploitation en commun par des associations syndicales ou autres. Elle accorde à celles-ci un droit de préférence sur les terres appartenant, à des -

titres divers, aux pouvoirs publics: Etat ou Municipales. Mais l'exploitation devra être accomplie effectivement en commun par les membres de l'association fermière, à l'exclusion du travail salarié, sauf en des cas exceptionnels, et de toute répartition personnelle de caractère permanent. Elle sera d'ailleurs sous la surveillance des services agronomique et forestier; qui déjà seront intervenus à la conclusion du bail aux fins de l'approuver. Les associations seront tenues de plus à constituer une garantie en vue de la bonne exploitation du fonds. En ce qui concerne le métayage, la loi s'y montre particulièrement favorable, parce qu'il associe de très près le propriétaire et l'exploitant et elle en laisse les clauses à la liberté des parties, tout en faisant le terme à un assolement au moins; il n'est pas établi à cet égard de prorogation forcés.

Enfin, la loi surmonte les conflits en toute cette matière, non pas à une juridiction paritaire, ainsi qu'il avait été prévu dans un bon nombre de projets, mais aux tribunaux ordinaires, à commencer, jusqu'à 1000 pesetas, par le juge municipal.

Telle est la substance de la loi de 1935. Par rapport au Code civil toujours en vigueur jusque là sauf quelques lois transitoires, elle constitue un progrès très considérable: le propriétaire n'est désormais plus seigneur et maître du régime de la terre: l'autorité de justice se substitue à la sienne, en définitive, pour l'objet même du bail; le fermier, d'autre part, se voit consolidé dans sa jouissance par la faculté de prorogation et par l'indemnisation des dépenses utiles. Sur les points essentiels, on passe de la sorte du régime individualiste au statut social, sans compromettre cependant le principe même de la propriété. C'est pourquoi la réforme peut être qualifiée à la fois de profonde et de modérée.



80025 75540



1008243
B-36497

